

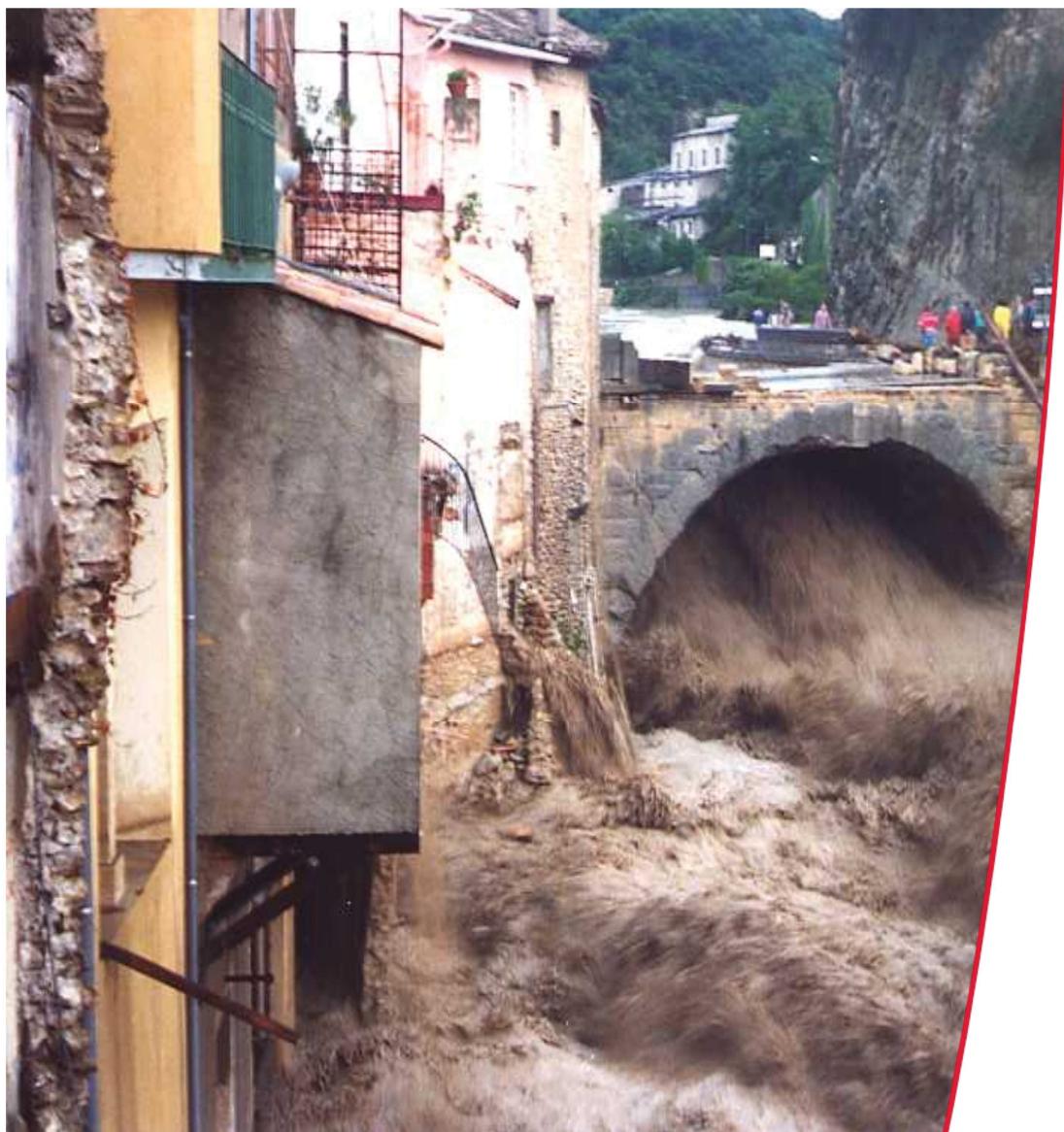
Service Prévention  
des Risques Naturels  
et Hydrauliques

Pôle Hydrométrie et  
Prévision des Crues  
Gand Delta

Septembre 2024

# Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)

**SPC Grand Delta**



Vaison la Romaine 22 septembre 1992

Document approuvé par arrêté préfectoral  
de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes n° 2024-158 du 5 septembre 2024

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES

# Historique des versions du document

Version	Date d'approbation	Commentaire
1.0	16/08/2006	Élaboration
2.0	04/08/2011	Révision – Extension réglementaire de la mission du SPC Grand Delta sur la Durance amont entre Serre-Ponçon et Sisteron et le Calavon Coulon.
3.0	15/10/2013	Révision – Changement de service de tutelle mise en forme du document suivant RIC type mis au point par le SCHAPI, et actualisation des diagrammes de vigilance
3.1	15/10/2013	Mise à jour mai 2015 des annexes
3.2	15/10/2013	Mise à jour 2017 (concerne les annexes et le changement du nom administratif du service de tutelle en DREAL ARA, et du Ministère MTES)
4.0	24/07/2019	Mise à jour réglementaire
5.0	15/07/2020	Mise à jour des annexes 5 et 6 suite aux crues de 2019
6.0	23/08/2021	Mise à jour des annexes 2, 3, 5, 6
7.0	01/09/2022	Mise à jour des annexes 2, 3, 5, 6

## Affaire suivie par

**Yann LABORDA - SPC Grand Delta – Unité Prévision**

yann.laborda@developpement-durable.gouv.fr

## Rédacteurs

**Fabrice MANNESSIEZ**

**Marc LEROUX**

## Selecteurs

**Yann LABORDA**

**Pierre-Yves VALANTIN**

# **SOMMAIRE**

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
<b>SIGLES UTILISES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.....</b>	<b>5</b>
<b>NOTICE DE PRÉSENTATION.....</b>	<b>6</b>
<b>RÈGLEMENT.....</b>	<b>38</b>
<b>ARTICLE 1 - INTERVENTION DE L'ÉTAT.....</b>	<b>38</b>
1.1 - Territoire de compétence.....	38
1.2 - Périmètre d'intervention.....	38
1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la surveillance et l'information sur les crues.....	39
<b>ARTICLE 2 - INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES.....</b>	<b>39</b>
2.1 - Mise en place d'un dispositif local.....	39
2.2 - Les dispositifs locaux existants ou à l'étude.....	39
<b>ARTICLE 3 - INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES.....</b>	<b>41</b>
3.1 - Dispositifs de mesure.....	41
3.2 - Données et informations fournies par les autres services de l'État.....	44
3.3 - Prévisions météorologiques – Réseau de Météo France.....	45
<b>ARTICLE 4 - DISPOSITIF D'INFORMATION.....</b>	<b>46</b>
4.1 - Descriptif général.....	46
4.2 - Conditions d'accès au dispositif.....	50
<b>ARTICLE 5 - ÉCHÉANCIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR.....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>

## PRÉAMBULE

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a engagé la réforme de l'annonce des crues et a confié à l'État l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues. Cette réforme s'est traduite par :

- la réorganisation territoriale du dispositif d'annonce des crues de l'État pour passer de l'annonce à la prévision des crues, grâce à la mise en place de services de prévision des crues (SPC), aux compétences renforcées ;
- la création d'un Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI, qui assure la coordination de la prévision des crues au niveau national et fournit un appui technique aux SPC).

Elle s'est concrétisée de manière opérationnelle par la mise en œuvre depuis 2006 de la vigilance « crues ». Cette procédure, dont l'objectif principal est d'améliorer d'une part l'anticipation dont disposent les gestionnaires de crise et d'autre part l'information du grand public, qualifie le risque hydrologique dans les 24 heures à venir. Ce faisant, elle introduit les notions de prévision et d'incertitude dans la gestion des crises d'inondation.

Le déploiement de la vigilance « crues » est organisée :

- sur chaque grand bassin hydrographique par un Schéma Directeur de Prévision des Crues (SDPC) ;
- sur le territoire de chaque SPC par un Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC), qui met en œuvre le SDPC concerné.

Le contenu de ces documents est défini par les articles L.564-1 à L.564-3 et R.564-1 à R.564-12 du code de l'environnement et par l'arrêté du 15 février 2005 relatif aux SDPC, aux RIC, et à la transmission de l'information correspondante.

Le SDPC du bassin Rhône-Méditerranée a été arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 décembre 2011. Le présent RIC met en œuvre le SDPC Rhône-Méditerranée sur le territoire du SPC Grand Delta, rattaché à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Il remplace le précédent RIC du SPC Grand Delta approuvé par arrêté du 15 octobre 2013, et est composé d'une notice de présentation et d'un règlement.

## SIGLES UTILISES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

<b>CMIR</b>	Centre Météorologique Inter-Régional
<b>CNR</b>	Compagnie Nationale du Rhône
<b>COZ</b>	Centre Opérationnel de Zone
<b>DDT(M)</b>	Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
<b>DGPR</b>	Direction Générale de la Prévention des Risques
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>EDF</b>	Électricité De France
<b>MTES</b>	Ministère de Transition Écologique et Solidaire
<b>RDI</b>	Référent Départemental Inondation
<b>RIC</b>	Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues
<b>SCHAPI</b>	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SDPC</b>	Schéma Directeur de Prévision des Crues
<b>SIDPC</b>	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
<b>SMAVD</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
<b>SPC</b>	Service de Prévision des Crues
<b>SYMADREM</b>	Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Delta du Rhône et de la Mer

## NOTICE DE PRÉSENTATION

Le territoire du SPC Grand Delta concerne 3 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et 9 départements : Alpes de Haute Provence, Hautes-Alpes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Var et Vaucluse. Il s'étend aussi, en partie, sur les départements de la Lozère et de la Loire.

La délimitation de son territoire de compétence suit en grande partie une logique hydrologique, elle est calée sur les limites des bassins versants des cours d'eau alimentant le Rhône aval auxquels sont associés les 2 bassins côtiers gardois du Vistre et du Vidourle. Outre le Rhône, le SPC Grand Delta assure donc la surveillance des principaux affluents cévenols comme l'Ardèche, la Cèze ou les Gardons, ainsi que celle du plus gros affluent du Rhône aval en rive gauche, la Durance.

Les phénomènes hydrométéorologiques auxquels sont confrontés ces bassins peuvent être de plusieurs types, les principaux étant :

- les phénomènes cévenols ou méditerranéens : l'essentiel de la pluviométrie, très intense et très localisée, concerne les bassins cévenols ou les plaines méditerranéennes, dont les pointes de crues très remarquables peuvent conduire à des crues majeures sur l'extrême aval du Rhône.
- les phénomènes méditerranéens dit extensifs : les pluies, moins intenses que sur les phénomènes précédents, concernent un plus grand nombre voire la totalité des bassins rives droite et gauche sur le Rhône en aval de Lyon. Ce type d'évènement peut conduire, là encore, à des pointes de débits très remarquables sur le Rhône aval.
- les phénomènes océaniques : les pluies concernent davantage les bassins d'alimentation du Rhône en amont du territoire du SPC Grand Delta, lequel voit alors se propager sur son territoire des crues qui peuvent être majeures, sans apport notable par les affluents qu'il surveille.

Les paragraphes suivants présentent, bassin par bassin, quelques données d'hydrologie, les principales vulnérabilités et les évènements marquants de chacun des tronçons surveillés.

## Le Rhône

Le Rhône est un des plus grands fleuves de France, son bassin versant franco-suisse atteignant 98 000 km<sup>2</sup>.

Le SPC Grand Delta est compétent pour la prévision des crues sur le tiers aval du fleuve, à savoir pour les communes riveraines des secteurs suivants:

- en rive droite: départements de l'Ardèche à partir de la commune de Peyraud, et du Gard en totalité
- en rive gauche: départements de la Drôme, du Vaucluse et des Bouches du Rhône en totalité.

Sur ce secteur le Rhône reçoit de nombreux affluents majeurs comme l'Isère en amont de Valence, l'Ardèche à Pont St Esprit, la Durance au droit d'Avignon ou le Gardon en amont de Beaucaire. Ces affluents (hormis l'Isère) sont également placés sous la responsabilité du SPC Grand Delta.

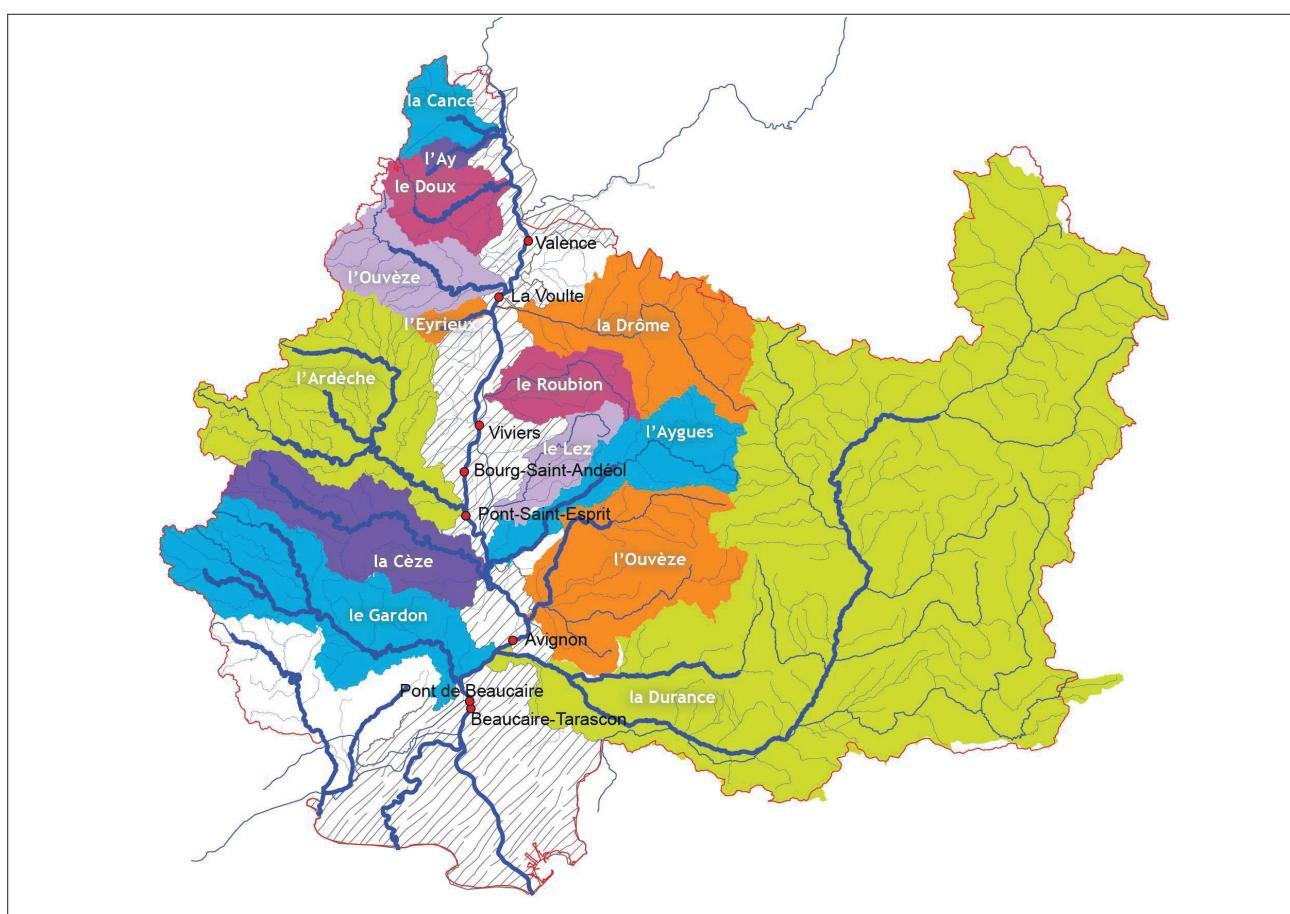


Schéma du bassin versant du Rhône

Sur ce tiers aval, le Rhône a été en grande partie aménagé par la CNR, et ne présente plus les mêmes caractéristiques morphologiques que lors des grandes crues historiques du XIX<sup>ème</sup> siècle.

D'une manière générale, il convient de garder à l'esprit que si de fait certains secteurs se

voient soustraits à l'inondation pour les débits inférieurs à la crue de dimensionnement des aménagements CNR, le projet d'intérêt général d'aménagement du Rhône, pour répondre à l'objectif de neutralité vis-à-vis des crues, a veillé à préserver au maximum le rôle écrêteur des plaines naturellement inondables préexistantes pour les grandes crues. Ainsi, de nombreux secteurs du fleuve (notamment les bras court-circuités ou Vieux-Rhône, les plaines connectées par des déversoirs ou par remontée aval dans les contres-canaux, etc.) restent le siège de larges débordements en crue majeure. Ce rôle d'aménageur gestionnaire de la CNR en fait un interlocuteur privilégié du SPC Grand Delta pour la gestion de crise sur ce bassin.

Sur le plan des vulnérabilités, si les crues faibles voire moyennes sont globalement bien contenues par les différents aménagements et n'occasionnent que peu de débordements dommageables, il n'en est pas de même pour les crues majeures. Le Rhône aval, en grande partie endigué, présente en effet une très forte vulnérabilité aux crues extrêmes. Implantées historiquement, et pour des raisons économiques évidentes, tout le long de ce corridor rhodanien, de grandes agglomérations comme Valence, Avignon, Beaucaire ou Arles sont sensibles aux crues, parfois dès les premiers débordements.

Certains secteurs plus industriels sont également potentiellement vulnérables en cas d'inondation. C'est le cas notamment de la zone industrielle de l'Ardoise dans le Gard Rhodanien (industrie de la chimie), ainsi que des principaux sites nucléaires comme Cruas ou Tricastin, protégés par des digues réputées insubmersibles mais potentiellement sensibles aux crues vis-à-vis de leur système de refroidissement.

Des réseaux routiers d'importance comme la RN 86 sont également très sensibles aux premiers débordements.

Les apports des nombreux et puissants affluents (l'Ardèche, le Gardon, la Durance...) sont autant de conditions d'alimentation à maîtriser afin d'élaborer une prévision de débit sur l'aval du fleuve. La problématique de prévision sur le Rhône est donc un enjeu majeur pour le SPC Grand Delta.

## Les crues historiques du Rhône

Le XIX<sup>e</sup> siècle a été très riche en crues majeures du Rhône. La crue du **4 novembre 1840** est une des plus grandes crues connues, et fait suite à 4 épisodes méditerranéens successifs en 8 jours. Les dégâts sur les digues et les habitations sur le secteur nord-Vaucluse furent catastrophiques, avec submersion de Barbentane par le Rhône et la Durance (débit estimé à Beaucaire : 12900 m<sup>3</sup>/s). La crue du **31 mai 1856** a atteint également des niveaux records, elle fut liée à la concordance exceptionnelle d'un évènement océanique et d'un évènement méditerranéen (débit estimé à Beaucaire : 12900 m<sup>3</sup>/s). Du **10 au 22 novembre 1886**, un épisode méditerranéen d'une semaine a là encore entraîné une crue très importante du fleuve (débit estimé à Beaucaire : 10300 m<sup>3</sup>/s).

Durant le XX<sup>e</sup> siècle plusieurs grandes crues ont été observées, comme celle du **8 au 12 novembre 1935**, avec de fortes inondations notamment en Avignon (débit estimé à Beaucaire 10200 m<sup>3</sup>/s). On note également la crue du **12 novembre 1951**, évènement plutôt d'origine cévenole (débit estimé à Beaucaire 9800 m<sup>3</sup>/s). La crue du **1er au 12 octobre 1993**, a entraîné des dégâts importants sur les zones non aménagées par la CNR (débit estimé en Avignon 8200 m<sup>3</sup>/s, débit estimé à Beaucaire 9300 m<sup>3</sup>/s). Puis l'année suivante, la crue des **7 et 8 janvier 1994** a entraîné des ruptures de digues sur le nord Vaucluse. Le débit de l'Ardèche (environ 1000 m<sup>3</sup>/s) et de la Durance (proche de

3000 m<sup>3</sup>/s) a considérablement renforcé le Rhône dans sa partie aval (débit estimé en Avignon 8500 m<sup>3</sup>/s, débit estimé Beaucaire 10200 m<sup>3</sup>/s).

Enfin, la crue des **3 et 4 décembre 2003** est la plus récente crue majeure recensée, essentiellement due aux affluents méditerranéens en aval de Valence (débit estimé à Beaucaire : 11400 m<sup>3</sup>/s).

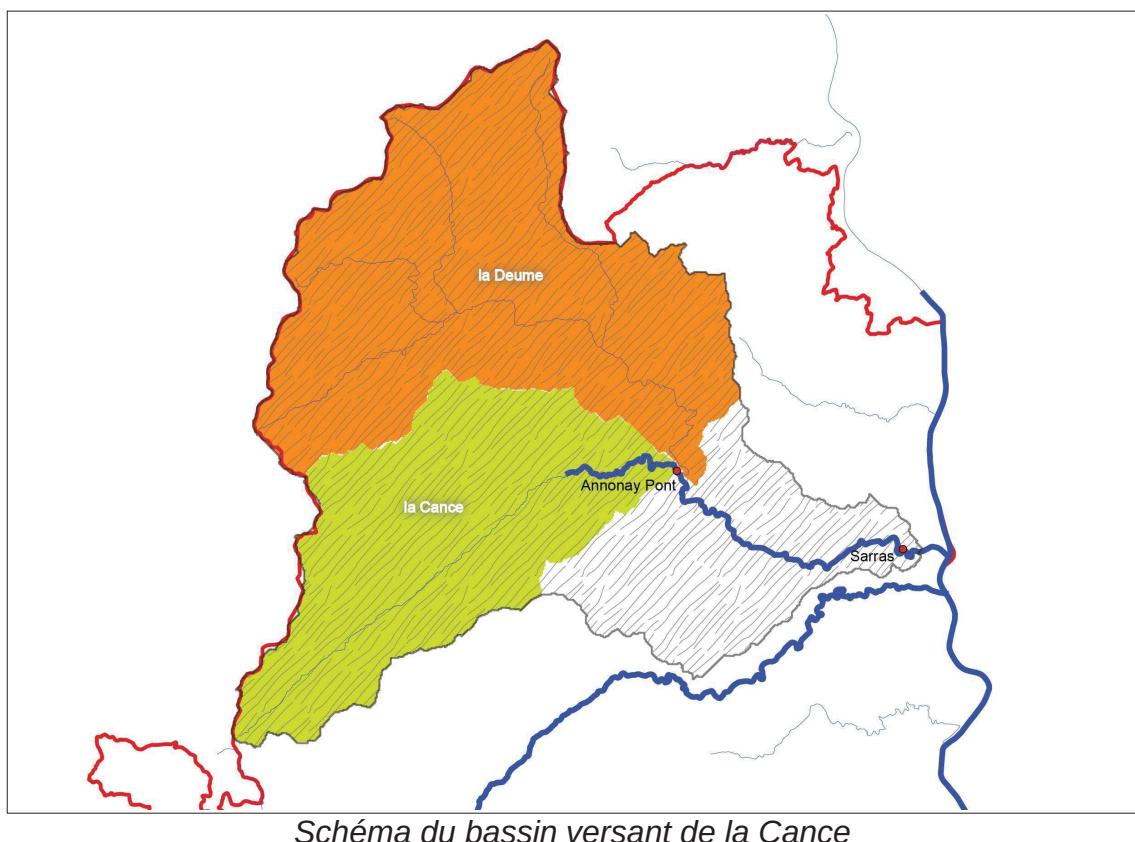
*NOTA : une incertitude certaine s'attache à l'estimation des débits des fortes crues, notamment à la station de Beaucaire-Tarascon. Cette incertitude peut expliquer en grande partie les écarts que l'on peut constater à cette station entre les différents débits retenus dans la bibliographie pour les crues historiques énumérées ici. Les débits de crues historiques affichés dans l'annexe 5 ont été, quant à eux, recalculés avec la courbe de tarage en cours de validité à Beaucaire-Tarascon. Ils correspondent aux débits qui seraient sensés être atteints aujourd'hui avec les cotes observées lors des crues passées.*

## La Cance et l'Ay

La Cance, affluent nord-ardéchois en rive droite du Rhône, est le cours d'eau le plus septentrional du territoire du SPC Grand Delta, en limite nord du département de l'Ardèche. Son bassin versant de 380 km<sup>2</sup>, comporte un affluent principal, La Deûme (180 km<sup>2</sup>).

Au sud de la Cance, le bassin de l'Ay (110 km<sup>2</sup>) fait l'objet d'une vigilance couplée à celle de la Cance et du Doux. Sur le plan hydrologique, ces bassins sont considérés comme des cours d'eau à réponse assez rapide, bien que le régime des pluies auquel ils sont soumis ne soit que très rarement de type méditerranéen.

Morphologiquement, la Cance amont et la Deûme présentent une configuration de moyenne montagne, ce relief étant globalement homogène jusqu'à Annonay. Sur l'aval du bassin, on note tout d'abord un secteur de gorges immédiatement en aval d'Annonay, avant un élargissement de la plaine quelques kilomètres avant la confluence au Rhône.



Les communes d'Annonay et de Bourg-Argental représentent les zones de vulnérabilités principales de ce bassin, notamment par la présence de couvertures en centre-ville sur les cours d'eau qui les traversent (hors tronçons réglementaires).

A l'extrême aval, la commune de Sarras, concernée à la fois par la Cance, l'Ay et le Rhône, présente également une sensibilité pour les crues les plus importantes (présence d'endiguements protégeant des habitations). Dans ce dernier secteur, les aménagements de la CNR ont permis d'affronter la dernière crue notable de 2003 sans dégât majeur.

## **Les crues historiques de la Cance**

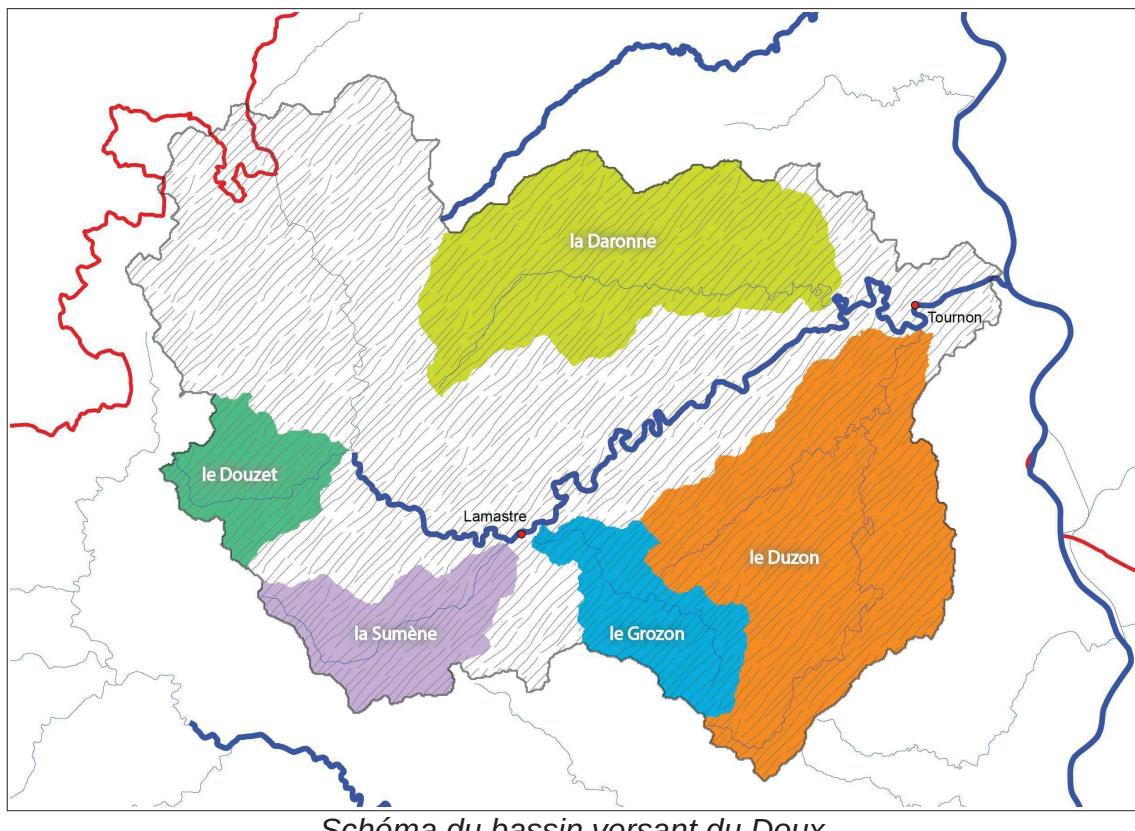
On note trois crues contemporaines notables (**3 août 1963, 13 novembre 1996 et 2 décembre 2003**), mais peu de crues historiques documentées sur ce bassin. La crue du **23 septembre 1890** semble être la plus forte crue connue sur le bassin, elle a été matérialisée sur le bassin par la pose de plusieurs repères de crues.

## Le Doux

Le Doux est un affluent rive droite du Rhône situé dans le nord du département de l'Ardèche. Son bassin versant de 630 km<sup>2</sup> comporte deux affluents majeurs dans le secteur aval (La Daronne en rive gauche et le Duzon en rive droite), ainsi que quelques affluents plus réduits sur l'amont (le Grozon, la Sumène et le Douzet).

Comme pour la Cance, le régime hydrologique qui caractérise ce bassin est considéré comme rapide, bien que rarement de type méditerranéen.

Morphologiquement, le Doux présente un faciès de moyenne montagne en amont de Lamastre. Puis, de Lamastre à Tournon, un profil de plaine assez encaissée se terminant par un secteur de gorges en aval de la confluence avec la Daronne. La confluence au Rhône voit le lit majeur du Doux s'élargir sensiblement en aval de Tournon.



Très peu de secteurs débordants sont recensés sur ce bassin. Les vulnérabilités principales de ce bassin sont situées sur la commune de Lamastre où des endiguements assez anciens permettent de protéger le centre de la commune pour des crues courantes, ainsi qu'au niveau de la confluence au Rhône sur les communes de Tournon et Saint-Jean-de-Muzol, dont des zones habitées et des zones d'activités sont également protégées par un important réseau de digues.

## Les crues historiques du Doux

En termes de crues historiques, on retiendra la crue de référence du **3 août 1963** (estimée à plus de 1500 m<sup>3</sup>/s à Tournon), très marquante au regard des dégâts, ainsi que la très forte crue du **2 décembre 2003** qui a approché les 900 m<sup>3</sup>/s au niveau de Tournon.

Plus récemment, la crue du **6 septembre 2008**, bien que non débordante vis-à-vis des digues, est également assez remarquable par son origine typiquement méditerranéenne, avec pour origine un événement convectif très intense et localisé essentiellement sur le Duzon, à l'aval du bassin (débit estimé à 700 m<sup>3</sup>/s à Tournon).

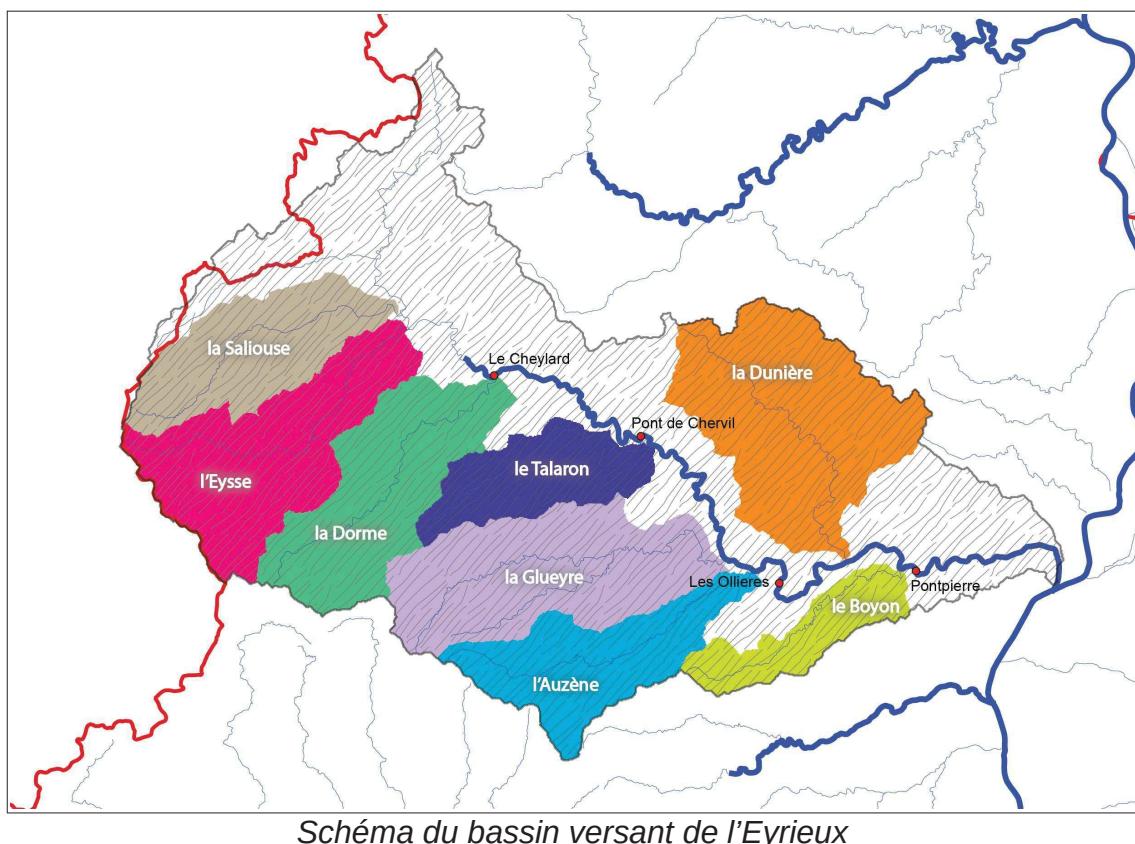
## L'Eyrieux

L'Eyrieux est un affluent rive droite du Rhône, situé dans le département de l'Ardèche. Son bassin versant de 860 km<sup>2</sup>, comporte de nombreux affluents en rive droite (La Saliouse, l'Eysse, la Dorne, la Glueyre, l'Auzène, le Boyon ...). On note également en rive gauche un affluent majeur, la Dunière.

Sur le plan hydrologique, la position centrale de ce bassin dans le département de l'Ardèche lui confère une certaine exposition aux régimes hydrométéorologiques méditerranéens. Le régime de crues sur L'Eyrieux est à rapprocher de celui des cours d'eau de type cévenol à cinétique potentiellement très rapide.

Morphologiquement, on peut distinguer 3 faciès sur l'Eyrieux, à savoir :

- le tiers amont du bassin versant (en amont du Cheylard) : un secteur d'alimentation du bassin, avec une configuration de plaine étroite, un faciès de moyenne montagne, et peu de secteurs débordants. Ce secteur regroupe plusieurs sous-bassins amont, dont la Dorne qui conflue avec l'Eyrieux dans l'agglomération du Cheylard.
- le tiers central du bassin versant (entre le Cheylard et les Ollières) : un secteur de gorges de l'Eyrieux. Ce tronçon ne comporte que très peu de zones de débordement. Ce tronçon reçoit des affluents importants en rive droite.
- le tiers aval de l'Eyrieux (des Ollières à la confluence au Rhône) : un secteur où la plaine alluviale de l'Eyrieux s'élargit localement, et où les principales zones de débordement apparaissent. Ce tronçon reçoit un affluent important en rive gauche (la Dunière).



Sur le secteur amont, la vulnérabilité principale se situe au niveau de la commune du Cheylard, sur laquelle la confluence de la Dorne et de l'Eyrieux génère une assez forte sensibilité dès les petites crues (parking, centre ancien dense et extensions récentes en sortie de commune). Sur le tiers aval du cours d'eau, les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut, Les-Ollières-sur-Eyrieux, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, et Saint-Laurent-du-Pape présentent également une certaine vulnérabilité, principalement sous la forme de lieux habités ou de biens d'équipements.

### Les crues historiques de l'Eyrieux

La plus forte crue recensée en archives serait celle de **1857**, mais elle n'est que très peu documentée. Les crues de **1890, 1900 et 1907** ont également été très marquantes sur le secteur des Ollières.

La crue contemporaine de référence pour le bassin est la crue du **3 août 1963**, qui a été matérialisée sur le bassin par la pose de quelques repères de crues. Son débit est estimé aux alentours de 1000 m<sup>3</sup>/s au Cheylard.

## L'Ouvèze ardéchoise

L'Ouvèze ardéchoise est un petit affluent rive droite du Rhône, dans le département de l'Ardèche. Son bassin versant de 124 km<sup>2</sup>, présente un sous-bassin de faible dimension : le Mézayon (30 km<sup>2</sup>) qui conflue avec l'Ouvèze en aval de Privas.

Sur le plan hydrologique, comme pour l'Eyrieux, ce bassin peut être concerné par des événements hydrométéorologiques convectifs de type méditerranéen. La dimension très faible de ce type de bassin l'inclut dans la catégorie des bassins à crues très rapides.

Morphologiquement, on peut distinguer 3 faciès différents sur le bassin de l'Ouvèze ardéchoise, à savoir :

- une moitié amont de bassin (depuis l'Escrinet jusqu'à Privas environ) présentant un faciès de vallée étroite de moyenne montagne. Ce tronçon ne présente que très peu de secteurs débordants.
- une petite moitié aval présentant un faciès de vallée alluvionnaire bien délimitée latéralement, où l'Ouvèze marque assez nettement son lit majeur en rive gauche notamment. Les principales zones de débordement et vulnérabilités sont situées sur cette portion du cours d'eau.
- enfin, l'extrémité aval du bassin versant est formée d'un resserrement entre deux massifs rocheux, formant un verrou particulièrement marqué sur le Pouzin, avant la confluence au Rhône.

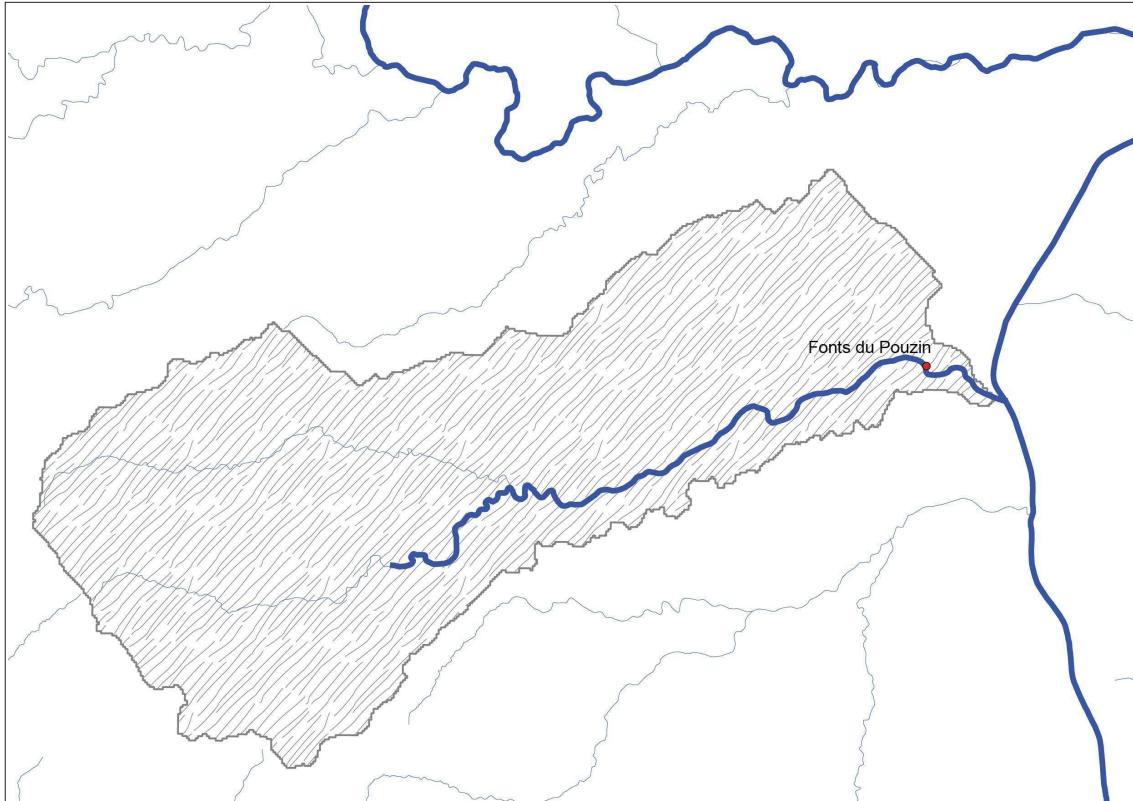


Schéma du bassin versant de l'Ouvèze ardéchoise

Sur le plan de la vulnérabilité, on retiendra surtout les désordres liés au ruissellement local sur les petites communes (Coux, Flaviac, St Julien en St-Alban...), ainsi que quelques secteurs urbanisés d'activités (usines, campings, zone d'activités,...) potentiellement exposés aux crues de l'Ouvèze, ou isolés en cas de crue. La commune du Pouzin est quant à elle concernée par la zone de confluence avec le Rhône.

### **Les crues historiques de l'Ouvèze ardéchoise**

La crue du **9 octobre 1907** semble être de loin la plus forte crue historique du bassin, malheureusement assez mal documentée: 520 mm de pluie seraient tombés le 9 octobre à Privas, l'eau aurait atteint le parapet du pont de Coux. Débit estimé au Rhône supérieur à 1000m<sup>3</sup>/s (source étude hydraulique de l'Ouvèze – 1998).

Plus contemporaines, on notera les crues du **10 août 1967** (163 mm de pluie en 12 h à Privas, débit estimé au Rhône 400 m<sup>3</sup>/s), celle du **8 octobre 1968** (crue proche de celle de 1967), et celle du **30 septembre 1990** (266 mm en 7 h à Privas, débit estimé au Rhône 450 m<sup>3</sup>/s ).

## L'Ardèche

L'Ardèche est le plus important affluent ardéchois du Rhône, marquant dans son cours aval la limite entre les départements du Gard et de l'Ardèche.

L'ensemble du bassin versant représente une surface de 2380 km<sup>2</sup>. Il comporte 6 sous-bassins de plus de 100 km<sup>2</sup>, dont 2 sous bassins majeurs : la Baume (240 km<sup>2</sup>) et le Chassezac (750 km<sup>2</sup>). Ce type de bassin, notamment dans les secteurs amont, est caractérisé par des temps de réaction très courts et des débits de référence très élevés. Ce régime de crues rapides des sous-bassins cévenols amont font de l'Ardèche un bassin extrêmement dynamique sur le plan des crues, et l'un des apports potentiels les plus importants vers le Rhône, sur le territoire du SPC Grand Delta.

Morphologiquement, les bassins amont présentent essentiellement une configuration de moyenne montagne, avec des profils de vallées assez encaissées. Le secteur de confluence des 3 branches amont (entre Vogüé et Vallon-Pont-d'Arc) présente quant à lui une configuration de plaine, avec des secteurs d'inondations qui s'élargissent sensiblement.

En aval de Vallon-Pont-d'Arc, les gorges de l'Ardèche s'étendent sur 25 km, sans secteur de débordement notable.

En sortie des gorges, l'extrémité aval du bassin s'élargit considérablement avant la confluence avec le Rhône.

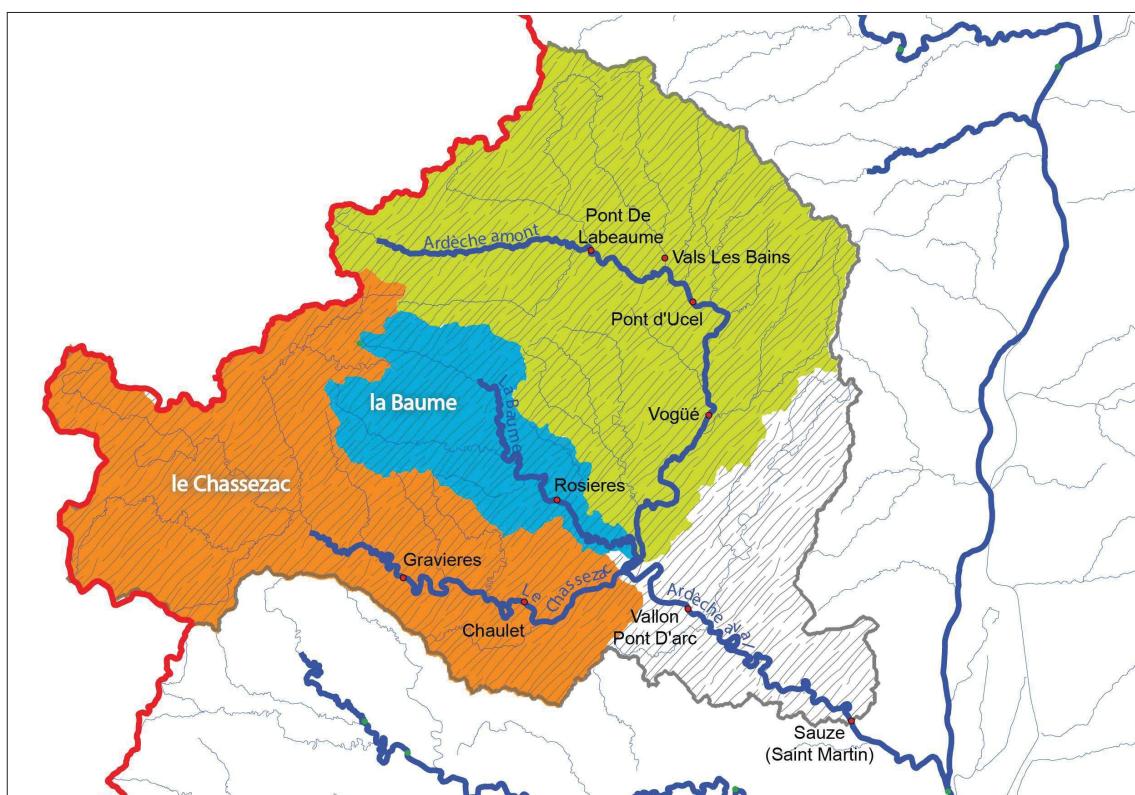


Schéma du bassin versant de l'Ardèche

La vulnérabilité très particulière de ce bassin est essentiellement liée aux activités saisonnières notamment les campings et les canoës. La présence de plusieurs zones habitées sensibles (secteurs d'Ucel / Ruoms / Vallon et secteur de confluence au Rhône) font de ce bassin l'un des enjeux les plus forts en matière de prévision des crues pour le SPC Grand Delta.

Notons enfin que l'Ardèche amont et le Chassezac comportent des aménagements hydroélectriques EDF nombreux, mais relativement peu influents sur les crues moyennes ou fortes, les barrages n'ayant que très peu de rôle écrêteur dans leur fonctionnement. Pour ces bassins, EDF reste cependant un interlocuteur privilégié du SPC Grand Delta sur le plan opérationnel.

### Les crues historiques de l'Ardèche

La plus forte crue connue sur le bassin est celle du **22 septembre 1890**, cette crue a fait l'objet de nombreuses poses de repères de crues sur le terrain.

On retiendra également la double crue en **septembre et octobre 1958**, particulièrement forte sur les bassins amont, double crue également recensée sur les bassins gardois.

Enfin, la crue de référence pour les bassins amont est celle du **22 septembre 1992**. Cette crue a également fait l'objet d'une importante série de repères de crues sur le bassin.

## L'Aygues

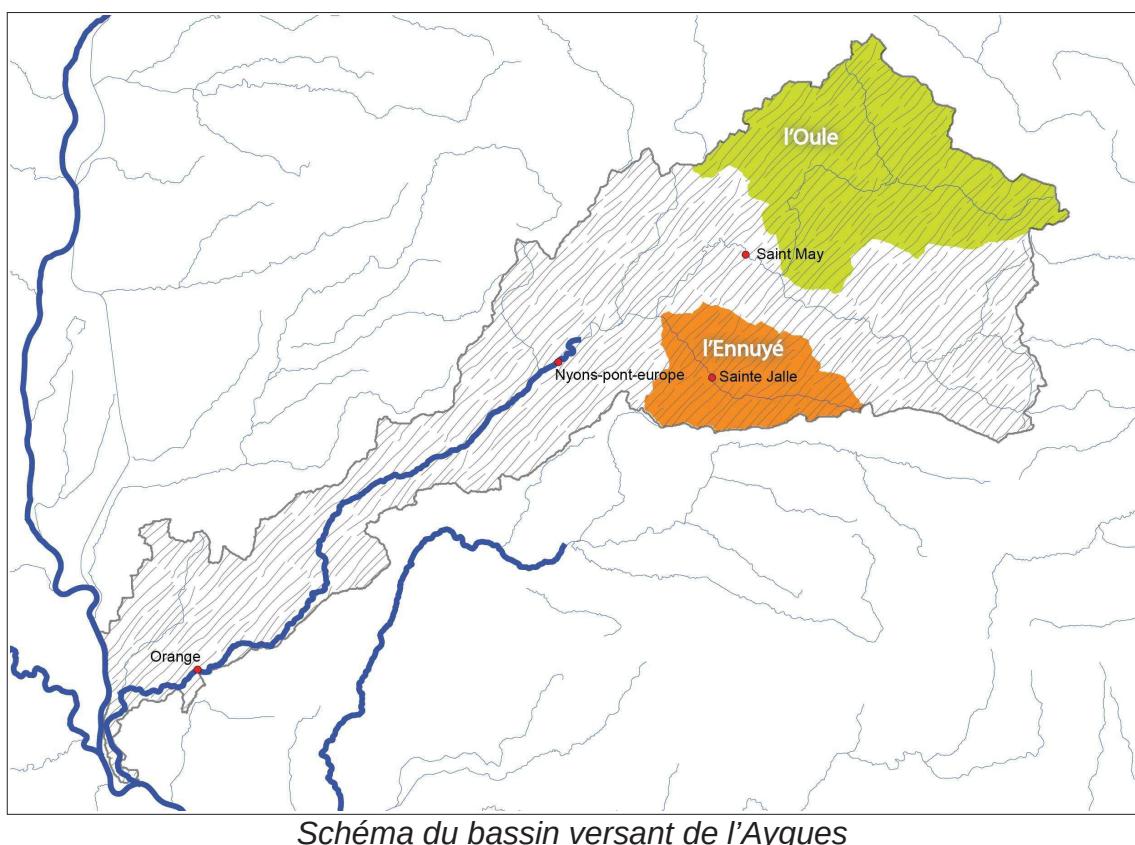
L'Aygues est un affluent rive gauche du Rhône dont le bassin versant de 1100 km<sup>2</sup> débute dans le département de la Drôme et confluence au Rhône dans le département de Vaucluse, en aval d'Orange.

Hydrologiquement, on note dans le secteur amont deux affluents majeurs : l'Oule (245 km<sup>2</sup>) en rive droite qui confluence vers Rémuzat, et l'Ennuyé (100 km<sup>2</sup>) en rive gauche, confluant en aval d'Arpavon. Ce bassin est soumis au régime hydrométéorologique méditerranéen, sa configuration en fait un bassin capable d'apports rapides et non négligeables vers le Rhône.

Morphologiquement, on peut distinguer 2 faciès différents sur ce bassin :

- un bassin amont (jusqu'à Nyons) caractérisé par un paysage de moyenne montagne (sommet culminant à 1571 m) formé de vallées étroites où s'écoulent des rivières torrentielles.
- un bassin aval (en aval de Nyons) formé de collines sédimentaires encadrant une plaine alluviale qui s'élargit notablement. Cette partie du bassin ne comporte pas d'affluent majeur.

L'extrême aval du bassin est drainée également par 2 petits bassins, la Meyne (traversant Orange) et le Rieu (plus au nord). Les débordements de l'Aygues viennent alimenter ces réseaux.



En amont du bassin, les premières vulnérabilités notables se présentent au niveau de la confluence avec l'Ennuyé (communes de Curnier et des Pilles potentiellement touchées). Dans la moitié aval, les communes de la plaine alluviale présentent les vulnérabilités les

plus sensibles du bassin, tant au niveau des centres anciens qu'au niveau des extensions récentes. Les communes de Nyons et celles de la plaine d'Orange (Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comptat, Camaret-sur-Aygues, Orange...) sont particulièrement concernées. Enfin, dans le secteur de confluence au Rhône, la commune de Caderousse présente une vulnérabilité historique et fréquente certaine, compensée en partie par les endiguements du seul centre ancien.

### **Les crues historiques de l'Aygues :**

On retrouve dans les archives des traces de cures historiques très fortes comme celle du **24 août 1622** (inondation exceptionnelle d'Orange, plusieurs mètres d'eau dans certains quartiers, pont de Langes sur la RN 7 emporté), ou bien celle du **15 septembre 1745** (mal documentée mais comparable à 1868).

La plus forte crue historiquement observée serait celle du **13 août 1868**, de nombreux repères de crues ont été apposés tout au long de la vallée. Le débit retenu dans les études est généralement d'environ 1000 m<sup>3</sup>/s à Nyons.

La crue du **26 octobre 1886** aurait entraîné de forts dégâts sur les digues, les eaux atteignant l'arc de triomphe d'Orange.

La crue du **9 novembre 1907** a également entraîné l'inondation d'Orange, avec des brèches de digues en amont de la voie ferrée. Une nouvelle fois, l'Arc de triomphe est inondé (débit estimé dans les études 900 m<sup>3</sup>/s).

La crue du **24 septembre 1924** apparaît comme notable également, avec des dégâts très importants à Orange.

Le **20 novembre 1951** la ville d'Orange fut inondée, avec encore une fois des brèches en amont de la voie ferrée. Toute la zone de Piolenc et Mornas a également été inondée. Le débit estimé dans les études est d'environ 650 m<sup>3</sup>/s.

Plus récemment, la crue du **22 septembre 1992** qui a frappé les esprits sur l'Ardèche et le Vaucluse a entraîné une nouvelle fois l'inondation des quartiers Nord et Est d'Orange inondés. Débit estimé dans les études pour cette crue très brève (5 heures) de l'ordre de 850 m<sup>3</sup>/s à Orange.

Enfin, lors des crues méditerranéennes extensives de **1994**, l'Aygues n'a que très rarement franchi ses digues, essentiellement en rive droite, avec un débit estimé à environ 500 m<sup>3</sup>/s à Orange.

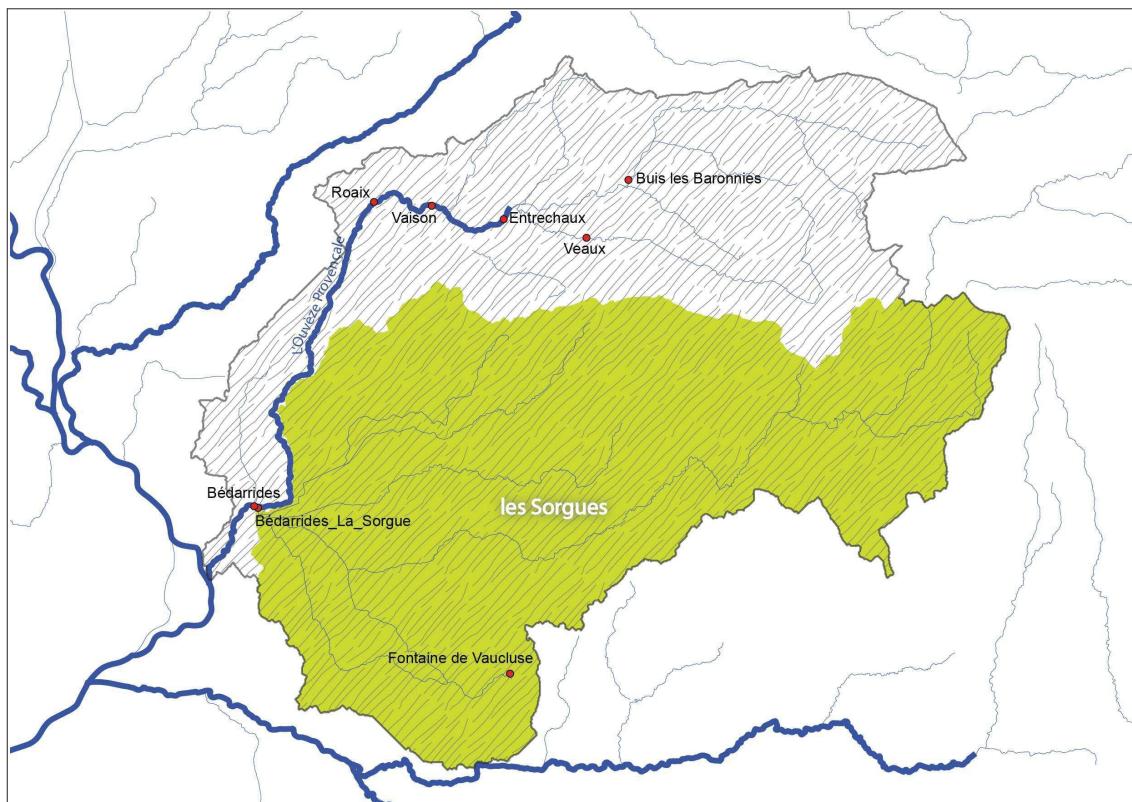
La crue du 2 décembre 2003 fut environ du même ordre que la précédente.

## L'Ouvèze provençale

L'Ouvèze provençale est un affluent rive gauche du Rhône dont le bassin versant de 1900 km<sup>2</sup> se compose de 2 entités très différentes sur le plan hydrologique, à savoir : l'Ouvèze seule en amont de Bédarrides (800 km<sup>2</sup>, bassin rapide réglementairement surveillé par l'État), et la plaine des Sorgues, composée de plusieurs sous-bassins du Sud Ouest du Mont Ventoux (bassins non réglementairement surveillés par l'État).

Morphologiquement, on peut distinguer sur le bassin réglementaire de l'Ouvèze, 2 faciès différents :

- un bassin amont (jusqu'à Vaison-La-Romaine) caractérisé par un paysage de moyennes montagnes où s'écoulent des rivières torrentielles, notamment son affluent principal le Toulourenc (170 km<sup>2</sup>).
- un bassin aval (en aval de Vaison-La-Romaine) où se forme une plaine alluviale qui s'élargit rapidement jusqu'au resserrement morphologique de Bédarrides. Cette partie du bassin ne comporte pas d'affluent notable, hormis l'apport de la plaine des Sorgues au droit de Bédarrides, générant des apports généralement modérés en débit, mais souvent durable dans le temps, par ressuyage d'un volume d'eau très important. La confluence au Rhône se fait 7 km en aval de Bédarrides.



Dès l'amont du bassin les premières vulnérabilités se présentent : Buis-les-Baronnies, protégée par des digues, des zones d'habitat diffus sur Mollans-Sur-Ouvèze puis la plaine d'Entrechaux et ses campings. La commune de Vaison-La-Romaine est particulièrement sensible aux crues, les lieux habités et les secteurs d'activités occupent grandement le lit

majeur de la rivière. Enfin, dans la moitié aval, la plaine alluviale présente également des vulnérabilités très sensibles, notamment sur les communes entre Roaix et Bédarrides, où de larges débordements sont possibles (Violès, Jonquières, Courthézon, Bédarrides...). Plus proche de la confluence au Rhône, la commune de Sorgues est particulièrement inondable en cas combinaison défavorable des crues des 2 cours d'eau.

### Les crues historiques de l'Ouvèze Provençale :

Des grandes crues sont mentionnées à partir du XVIIème, notamment celles du **21 août 1616** (niveau supérieur au parapet du pont Romain à Vaison-La-Romaine) et du mois d'**Août 1684** (inondation de Violès, Jonquières, Courthézon...)

Puis des fortes crues ont également marqué le XIXème, notamment celle de **novembre 1802** (Sablet, Gigondas et Bédarrides sont inondées, avec mention d'une crue en août de la même année), et la triple crue des **27 août, 26 octobre et 10 novembre 1886** (où les communes de Roaix, Rasteau, Séguret, Gigondas, Violès, Courthézon et Bédarrides ont été touchées).

Concernant le XXème siècle, plusieurs crues fortes ont marqué le bassin, notamment celle **d'octobre et novembre 1907** (crue forte à Vaison la Romaine, toutes les communes touchées d'Entrechaux jusqu'à Bédarrides avec 2 m d'eau dans le village), celle du **24 septembre 1924** (fortes inondations à Bédarrides, voie ferrée coupée), puis celle de **novembre 1935** (toutes les communes touchées d'Entrechaux à Bédarrides, avec mentions de brèches de digues).

La crue du **20 novembre 1951** est une crue assez importante sur Vaison la Romaine et sur l'aval (concomitante avec une crue du Rhône), durant laquelle Bédarrides et Sorgues ont été submergées. On retrouve dans la bibliographie une estimation du débit à Bédarrides de l'ordre de 500 m<sup>3</sup>/s.

Enfin, la crue majeure (et plus forte crue connue sur l'amont du bassin) du **22 septembre 1992** qui a largement marqué les mémoires sur le bassin, avec 41 victimes et un débit estimé à Vaison-La-Romaine entre 1000 et 1300 m<sup>3</sup>/s.

La dernière grande crue connue sur le bassin est celle du **3 décembre 2003**, qui est restée inférieure à celle de 1992, mais a entraîné des dégâts importants dans le secteur aval (Bedarrides-Sorgues), en lien avec la très forte crue du Rhône.

## La Durance

La Durance est le plus grand affluent du Rhône aval, avec un bassin versant de 14 000 km<sup>2</sup>. La confluence au Rhône se fait en rive gauche au droit d'Avignon.

Sur le plan hydrologique, ce bassin comprend de nombreux affluents majeurs, dont la plupart se situent dans le secteur amont et moyen du bassin (en amont de Cadarache). Un seul affluent (le Calavon-Coulon, réglementairement surveillé par le SPC depuis 2011) concerne le secteur aval, au droit de Cavaillon. De part la taille de son bassin versant, et la climatologie des bassins versants concernés, le régime des crues de la Durance est assez différent des autres affluents à cinétiques rapides du Rhône aval. En raison de l'implantation de grandes retenues hydrauliques d'EDF sur la Durance Amont (barrage de Serre-Ponçon) et sur le Verdon (barrage de Sainte Croix de Verdon), ce sont principalement le Buëch et les affluents de la Durance moyenne (Bléone, Largue, Asse,...) qui constituent aujourd'hui les principales contributions hydrauliques lors des événements majeurs. Les crues de la Durance constituent généralement des apports assez lents vers le Rhône, mais durables dans le temps et potentiellement élevés en débit.

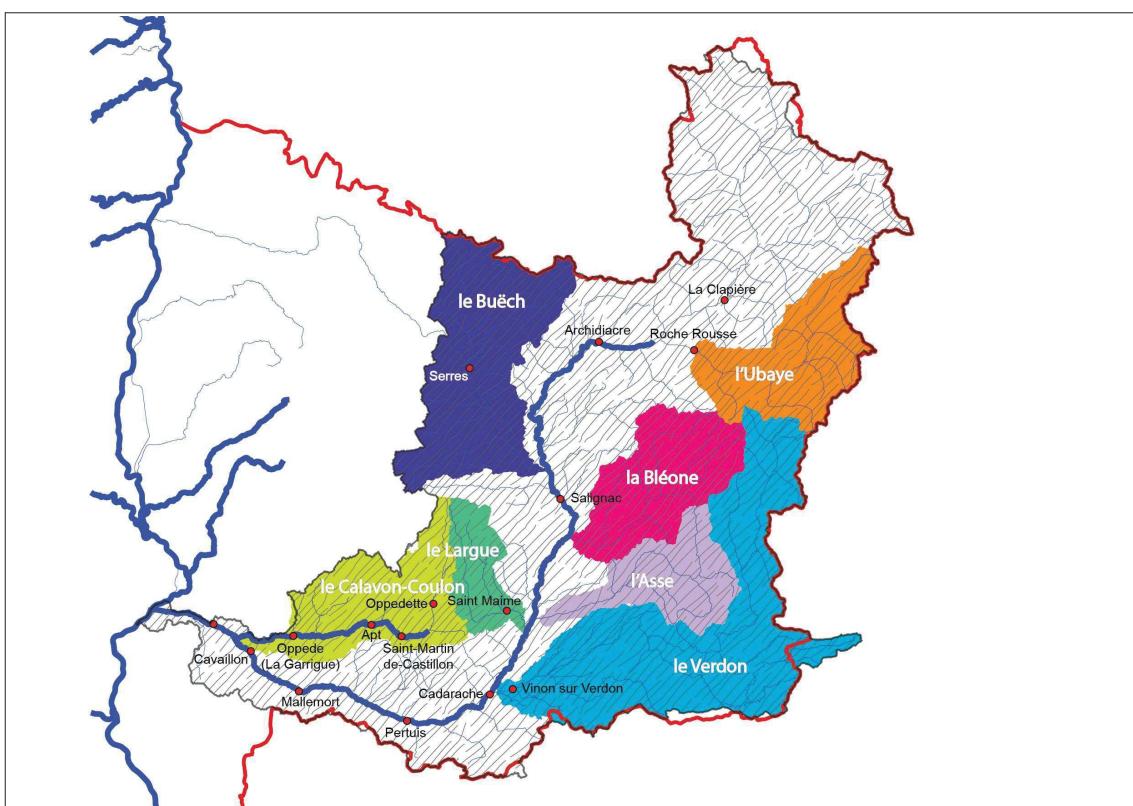


Schéma du bassin versant de la Durance

Sur un plan géomorphologique, on distingue 3 secteurs :

- la Durance Amont (et son sous bassin l'Ubaye) : les apports hydrologiques de ce secteur de moyenne et haute montagne (régime de torrents montagneux), sont en grande partie régulés par l'aménagement EDF de Serre-Ponçon. Le secteur en amont de l'ouvrage est situé hors domaine réglementaire du SPC Grand Delta.
- la Moyenne Durance (entre la confluence du Buëch et celle du Verdon) : ce secteur

de plaine est alimenté latéralement par les apports d'affluents majeurs (Buëch, Sasse, Bléone, Asse, Largue...). On y distingue 2 sous secteurs hydrauliquement différenciés, avant et après la confluence avec le Buëch au droit de Sisteron.

- la Durance Aval (en aval de Cadarache) : la plaine inondable (lit en tresses) de la Durance atteint son maximum de largeur (localement plusieurs km). La Durance y reçoit son dernier affluent rive droite au droit de Cavaillon (le Calavon-Coulon) avant de confluer au Rhône au droit d'Avignon.

Sur le plan de la vulnérabilité, ce bassin considérable ( $14000 \text{ km}^2$ ) recoupe des secteurs très sensibles dont les plus notables sont Sisteron (confluence Buëch en moyenne Durance), Pertuis, Cavaillon et Avignon (Durance aval). En ce qui concerne le tronçon du Calavon-Coulon, on notera également les vulnérabilités fortes des communes d'Apt et de Cavaillon.

L'ensemble du bassin est équipé de 16 barrages EDF assortis d'une vingtaine d'usines de production électrique. Les deux ouvrages majeurs de Serre-Ponçon (confluence Durance / Ubaye) et Sainte-Croix-de-Verdon (Verdon aval) présentent des capacités importantes en termes de rétention et de régulation de débit. A ce titre, EDF est un interlocuteur privilégié du SPC Grand Delta lors des crues sur ce bassin.

Ce bassin comporte 4 tronçons réglementairement surveillés par le SPC Grand Delta : 3 sur la Durance (de Serre-Ponçon à Sisteron, puis de Sisteron à Cadarache, et enfin de Cadarache à Avignon), et 1 sur l'affluent aval du Coulon-Calavon.

Enfin, suite à une demande de la Préfecture des Alpes de Haute Provence, une réflexion va être engagée très prochainement par le SPC Grand Delta pour étudier les possibilités d'intégration de la Bléone (affluent rive gauche de la Durance moyenne passant à Dignes les Bains) dans le domaine de surveillance réglementaire de l'État.

### Quelques crues historiques de la Durance :

Une des premières crues mentionnées est celle du **17 septembre 1226**, puis on retrouve en bibliographie des traces des crues de **1345, 1540, 1651...**

Le XIXème siècle a été exceptionnel sur le plan hydrologique, avec notamment la crue du **7 mars 1830** (avec un débit estimé à  $3600 \text{ m}^3/\text{s}$  au Pont de Mirabeau), et celle des **1er et 2 novembre 1843** (les ponts des Mées, Manosque, Cadenet, Cavaillon et Rognonas emportés, Pont Mirabeau détruit avec un débit estimé à  $4400 \text{ m}^3/\text{s}$ ). Mais ce sont les deux crues majeures de la fin du siècle qui ont marqué la mémoire du bassin, à savoir celle des **27 et 28 octobre 1882** (plus forte crue connue à Mirabeau avec  $5100 \text{ m}^3/\text{s}$  estimés, et  $4100 \text{ m}^3/\text{s}$  à Bonpas), suivie du double évènement **d'octobre et novembre 1886** (2 crues historiques également, la plaine de Mirabeau à la confluence restera submergée pendant 1 mois., débit à Mirabeau estimé à  $5000 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

Enfin, durant le XXème siècle et jusqu'à nos jours, la Durance n'a pas connu de crue aussi extrême qu'au siècle précédent. On notera tout de même les crues du **8 novembre 1906** (débit estimé à  $3700 \text{ m}^3/\text{s}$  à Mirabeau), du **20 novembre 1951** (débit estimé à  $2850 \text{ m}^3/\text{s}$  à Bonpas), du **21 octobre 1953** (500  $\text{m}^3/\text{s}$  à Serre Ponçon). La plus forte crue de la période récente reste celle du **7 janvier 1994** (débit estimé à  $2750 \text{ m}^3/\text{s}$  à Mirabeau, 2900  $\text{m}^3/\text{s}$  à Cadarache). Une nouvelle crue forte a eu lieu les **5 et 6 novembre 1994** (en moyenne 200  $\text{m}^3/\text{s}$  de moins qu'en janvier). Enfin, les plus récentes recensées sont celles du **24 novembre 2000** (2150  $\text{m}^3/\text{s}$  enregistrés à Pertuis, et celle du **30 mai 2008** (crue forte sur

le tronçon amont entre Serre-Ponçon et Sisteron, avec 900 m<sup>3</sup>/s relâchés au barrage de Serre-Ponçon, alors que le précédent lâcher datait de 1965).

### Quelques crues historiques du Coulon-Calavon :

On retrouve durant le XXème plusieurs crues marquantes sur ce bassin, notamment celle de **1907** (débit estimé à 430 m<sup>3</sup>/s à Apt), puis celle du **24 août 1925** (crue majeure inondant le centre ville d'Apt, avec présence d'un repère de crue au droit de la station du SPC Grand Delta au pont de Coquières). La crue d'**octobre 1942** (Débit estimé à 470 m<sup>3</sup>/s à Apt), puis celle du **24 novembre 1951** (commune de Cavaillon inondée), et enfin celle du **7 janvier 1994** (Cavaillon inondée, forts débordements de plaine vers l'Isle-sur-la-Sorgue) ont également marqué le bassin.

Plus récemment, la crue du **3 décembre 2003** (estimée à 200 m<sup>3</sup>/s à Cavaillon), mais surtout celle des **14 et 15 décembre 2008** (débit estimé à 380 m<sup>3</sup>/s sur le secteur aval et Cavaillon) sont les dernières crues marquantes recensées sur le bassin.

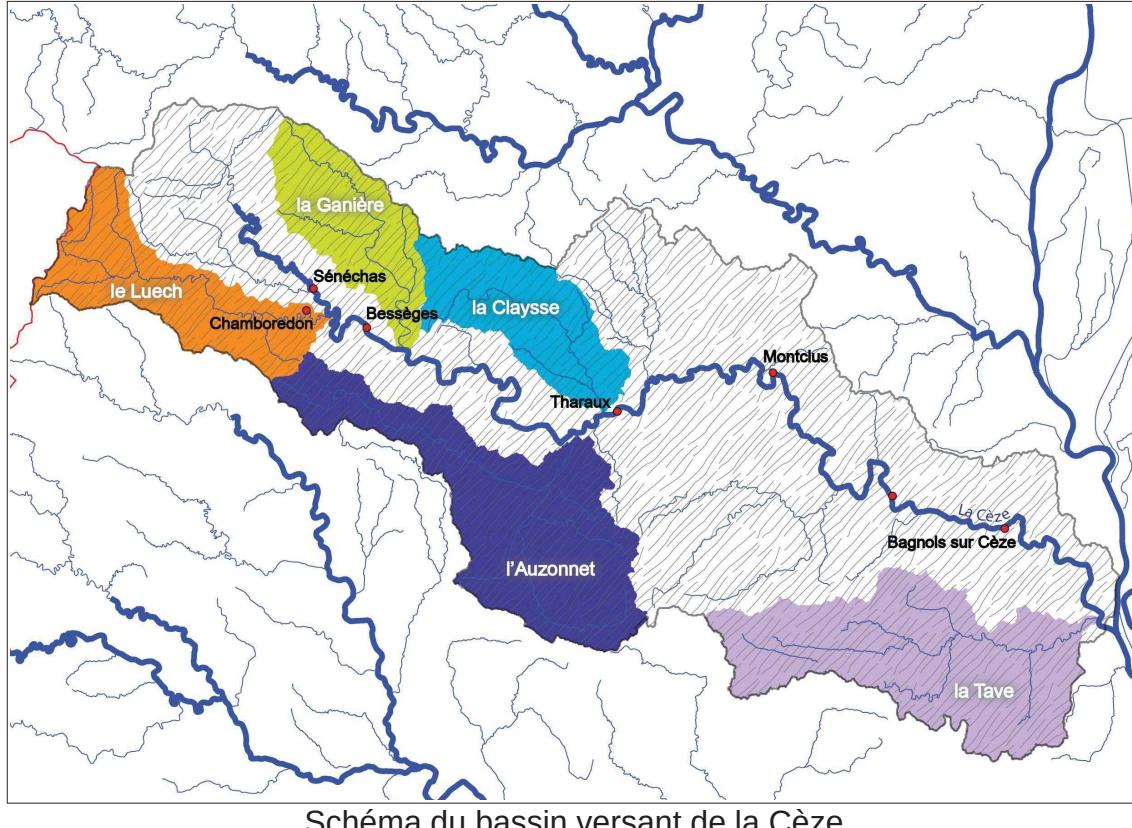
## La Cèze

La Cèze, affluent rive droite du Rhône, présente un bassin versant de 1 360 km<sup>2</sup> essentiellement Gardois (avec une tête de bassin en Ardèche). Sur le plan hydrologique, on note dans le secteur amont ou médian plusieurs sous-bassins notables comme le Luech (97 km<sup>2</sup>), la Ganière (77 km<sup>2</sup>), l'Auzonnet (173 km<sup>2</sup>) ou la Claysse (81 km<sup>2</sup>). En partie aval, la Tave (175 km<sup>2</sup>) vient rejoindre la Cèze juste avant sa confluence avec le Rhône.

Ce bassin est capable de crues rapides depuis les bassins de la haute et de la moyenne vallée. La Cèze amont est équipée du barrage écrêteur de crues de Sénéchas. La propagation dans la moitié aval permet une anticipation de quelques heures sur la prévision des débits à Bagnols-Sur-Cèze.

Morphologiquement, on peut distinguer plusieurs faciès différents sur ce bassin :

- un bassin amont cévenol (jusqu'à Bessèges) caractérisé par un profil de moyenne montagne formé de vallées étroites où s'écoulent des rivières à réaction rapide,
- une zone de plaine élargie entre Bessèges et Tharaux où les débordements en lit majeur sont notables,
- un secteur de gorges entre Tharaux et l'amont de Bagnols-Sur-Cèze où les zones de débordement sont beaucoup plus limitées,
- enfin un secteur aval (entre Bagnols-Sur-Cèze et le Rhône) qui présente à nouveau un élargissement notable du lit majeur.



Sur le plan de la vulnérabilité, plusieurs zones de lieux habités présentent une sensibilité certaine aux inondations sur ce bassin, notamment Saint-Ambroix et Bessèges (sur le secteur amont), en partie protégées depuis l'implantation du barrage de Sénéchas ; l'amont de Tharaux (dite plaine de Saint Denis) où l'arrivée d'affluents majeurs et la proximité de l'entrée des gorges entraînent un exhaussement non négligeable en crue majeure sur une zone de plaine ; Bagnols-Sur-Cèze, particulièrement sensible dès les premières crues sur le secteur aval. Notons enfin la zone de confluence au Rhône, où quelques communes (Chusclan, et surtout Codolet) présentent une forte vulnérabilité, parfois assortie d'une problématique d'endiguements sur de grands linéaires.

### Quelques crues historiques sur le bassin de la Cèze :

Sur la partie amont de la Cèze, la présence du barrage écrêteur de crue de Sénéchas depuis 1976 a entraîné une forte diminution de l'intensité des crues sur le tronçon amont de la Cèze. Sur un plan historique, on note sur la période « avant barrage » les crues majeures suivantes (crues souvent communes aux autres bassins cévenols voisins) : la crue du **21 septembre 1890** (plus forte crue connue à Bessèges avec 8.19 m à l'échelle historique), la crue du **16 octobre 1907** (recensée parmi les 3 plus fortes connues pour la Cèze amont), et la crue du **30 septembre 1958** (plus forte crue connue à Saint-Ambroix avec 11 m à l'échelle). Cette dernière crue reste l'événement de référence sur la partie amont du bassin. Aucun événement supérieur n'a frappé cette portion de bassin depuis notamment la mise en place du barrage.

Dans la période post construction du barrage, aucune crue majeure n'a affecté ce tronçon de la Cèze amont. Pour mémoire, la crue des **8 et 9 septembre 2002** n'a été remarquable qu'en aval de Saint Ambroix, la pluviométrie ayant particulièrement sollicité les bassins intermédiaires (comme l'Auzonnet ou la Claysse). Cette crue a atteint des niveaux records sur le tronçon aval.

Pour le tronçon de la Cèze à partir de Tharaux, on retrouve les évènements marquants du **16 octobre 1907** (parmi les 3 plus fortes crues enregistrées à la station de Bagnols avec 10m15 soit 2500 m<sup>3</sup>/s estimés), la crue du **30 septembre 1958** (10m75 atteint à Bagnols, soit un débit estimé de 3000 m<sup>3</sup>/s) et enfin l'événement récent des **8 et 9 septembre 2002** qualifié d'événement de référence pour ce tronçon (côte atteinte à Bagnols de 10m79, débit retenu de 3300 m<sup>3</sup>/s). Il est important de noter que la répartition de la pluie était très différente entre ces deux évènements (l'événement de 1958 était plus d'origine cévenole), et que la présence du barrage de Sénéchas n'a en aucune manière atténué la crue de 2002.

## Les Gardons

Le Gardon, dont le bassin versant de 2100 km<sup>2</sup> est essentiellement situé sur le département du Gard (avec une tête de bassin en Lozère), est le dernier affluent rive droite du Rhône.

Sur le plan hydrologique, le bassin versant est composé de 2 sous bassins amont majeurs : le Gardon d'Anduze (630 km<sup>2</sup>) et le Gardon d'Alès (450 km<sup>2</sup>), eux-mêmes composés de plusieurs sous-bassins de tailles significatives formant le réseau des Gardons cévenols.

Le Gardon d'Alès est équipé du barrage écrêteur de crues de Sainte Cécile d'Andorge en amont d'Alès.

Sur la moitié aval, tronçon dit du « Gardon aval », quelques affluents moyens (Droude, Braune, Bourdic, Alzon, des bassins versants de 100 à 200 km<sup>2</sup>) viennent alimenter le cours du Gardon, avant la confluence au Rhône. L'ensemble du bassin est générateur de crues très rapides et pouvant atteindre des gammes de débits très élevées.

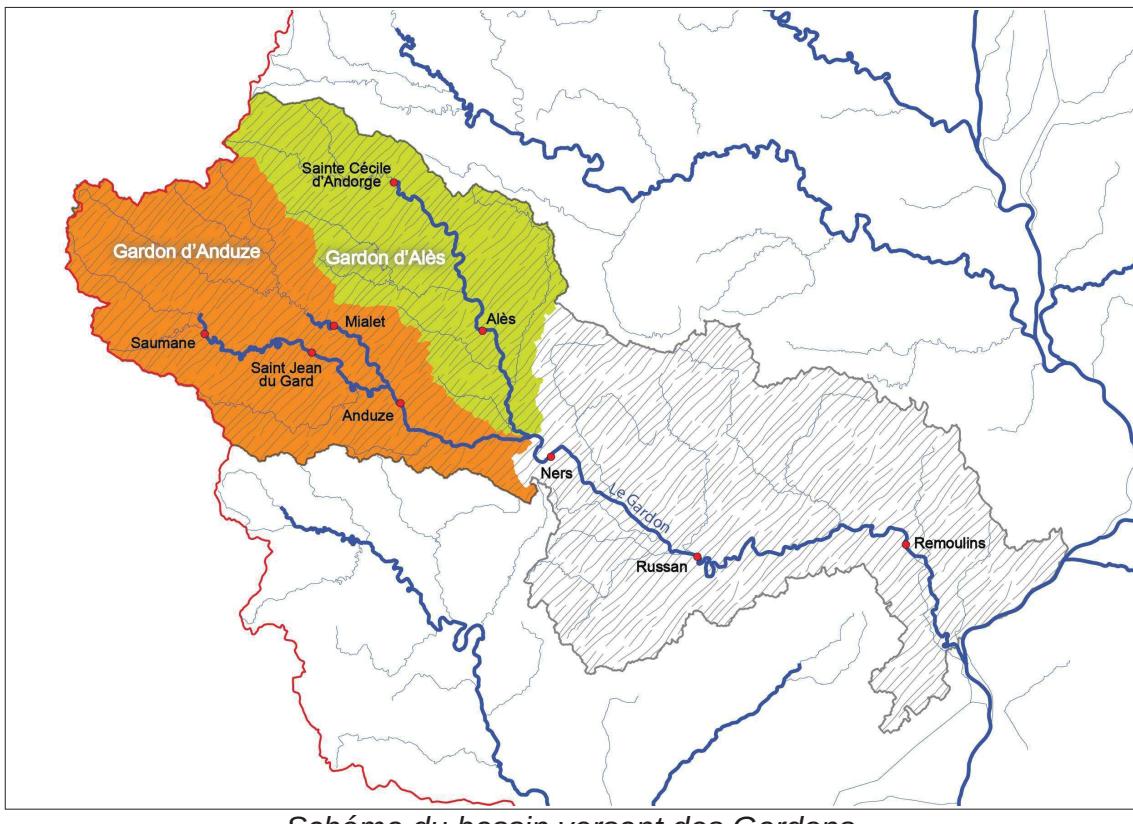


Schéma du bassin versant des Gardons

Morphologiquement, on peut distinguer 4 faciès différents sur ce bassin :

- un bassin amont cévenol (jusqu'à Ners) formé des 2 grands sous-bassins du Gardon d'Anduze et du Gardon d'Alès, et caractérisé par un profil de moyenne montagne formé de vallées étroites où s'écoulent des rivières à réaction rapide,
- une zone de plaine d'inondation entre Ners et Russan où les secteurs de débordement en lit majeur sont importants (plaine de la Gardonnenque),

- un secteur de gorges (entre Russan et Remoulins) où les zones de débordement sont beaucoup plus limitées, mais où la rivière atteint des hauteurs records,
- enfin, en aval de Remoulins, une plaine agricole puis une zone de confluence au Rhône qui présentent à nouveau un élargissement notable du lit majeur.

Sur le plan de la vulnérabilité, de nombreuses zones de lieux habités sensibles sont présentes sur ce bassin, notamment sur le secteur amont, les agglomérations d'Anduze et d'Alès ; dans le secteur de la Gardonnenque, là encore plusieurs communes sont concernées par les débordements du Gardon associés à ceux des affluents du secteur (Brignon, St-Géniès de Malgoirès, St-Chaptes...); le secteur des gorges comporte lui aussi des secteurs sensibles, en particulier Collias à la confluence avec l'Alzon ; enfin, l'intégralité du secteur aval, depuis Remoulins jusqu'au Rhône, présente une vulnérabilité majeure sur des lieux habités, localement équipés d'endiguements importants. On note en particulier la plaine d'inondation de Comps et d'Aramon, en lit majeur commun au Rhône et au Gardon, largement sollicitée lors de crues de 2002 et 2003.

### **Quelques crues historiques des Gardons :**

Comme en Ardèche et sur la Cèze, on retrouve sur le bassin du Gardon une trace historique d'une crue majeure le **21 septembre 1890**, mais la faiblesse des informations chiffrées ne permet pas d'en reconstituer précisément les débits. L'événement du **16 octobre 1907** est recensé comme une crue très importante sur les hauts bassins cévenols ainsi que sur l'aval (estimée à 5300 m<sup>3</sup>/s à Remoulins). La crue du **30 septembre 1958** est là encore une très forte crue cévenole qui a largement marqué les deux sous-bassins en amont d'Anduze et en amont d'Alès. Cet événement constitue la crue de référence pour ces deux bassins amont, avec une cote relevée à l'échelle d'Anduze de 7.60 m. La crue du **12 septembre 1976** a été très notable elle aussi, recensée crue moyenne sur les bassins cévenols, elle est devenue plus forte sur le Gardon aval, avec plus de 4000 m<sup>3</sup>/s estimés à Ners et 3000 m<sup>3</sup>/s estimés à Remoulins (crue environ décennale).

Enfin, la crue des **8 et 9 septembre 2002** a été une crue majeure pour l'ensemble du bassin à partir d'Anduze et d'Alès, estimée à près de 7000 m<sup>3</sup>/s à Ners et 6700 m<sup>3</sup>/s à Remoulins. Cet événement constitue la crue de référence pour le tronçon du Gardon aval.

## Le Vistre et le Vidourle

Ces deux bassins côtiers ont en commun leur plaine d'inondation aval sur les basses terres du Gard, avant leur débouché en Méditerranée.

Le bassin du Vidourle est un bassin à réaction rapide, constitué d'un drain principal prenant sa source aux pieds des reliefs cévenols, sur lequel viennent confluer plusieurs sous-bassins de moyenne dimension (le Rieu Massel, le Crieulon, la Courme, le Crespenou... bassins de 50 à 100 km<sup>2</sup>), le dernier affluent significatif étant la Benovie, en aval de Sommières. Sur sa partie amont, le bassin est équipé de 3 barrages écrêteurs de crues: Conqueyrac sur le Vidourle, Ceyrac sur le Rieu Massel et La Rouvière sur le Crieulon.

Le Vistre constitue quant à lui le drain principal de la plaine de la région nîmoise. Sa pente particulièrement faible ne lui confère pas la même rapidité de réaction. L'ensemble du bassin est alimenté latéralement par plusieurs sous-bassins de petite dimension (dont les cadereaux nîmois). Un affluent principal, le Rhôny (85 km<sup>2</sup>) vient alimenter le Vistre dans sa partie aval.

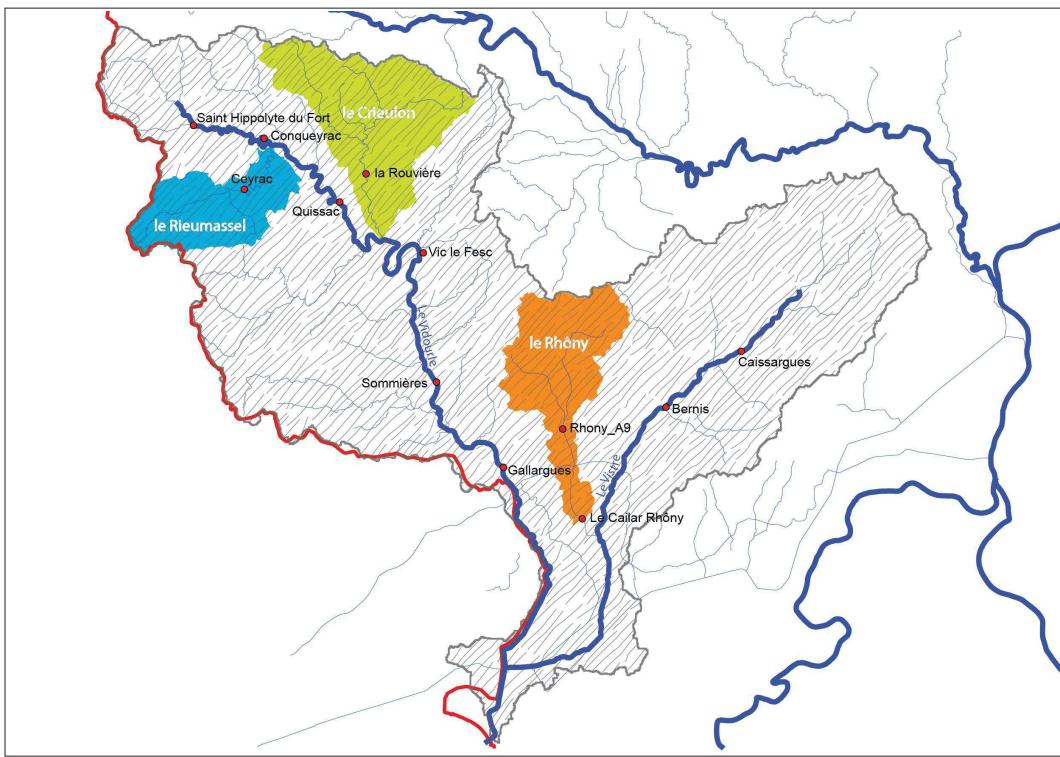


Schéma du bassin versant du Vistre et du Vidourle

Morphologiquement, on peut distinguer les faciès suivants sur ce double bassin :

- l'extrême amont cévenol du Vidourle (jusqu'aux barrages) et de ses premiers affluents : reliefs karstiques assez marqués avec des pentes notables, donnant à ce bassin un caractère de crue rapide.
- le moyen Vidourle (jusqu'à Sommières) : configuration de faible relief vallonné et de zones d'expansions modérées. Fonctionnement karstique important du Vidourle pour les petits débits. Quelques secteurs d'écrêtement en amont de Sommières.

- Le Vistre amont et moyen (tout le bassin jusqu'au Cailar) : alimentation notable par les nombreux affluents latéraux, mais la faible pente et le jeu des nombreuses digues de plaines entraînent un fonctionnement en casiers d'inondation, et un écrêtement majeur des débits. L'inondation résultante peut présenter un temps de ressuyage assez long en fonction des volumes écoulés.
- Les basses plaines en aval de Sommières et du Cailar : ces secteurs communs au Vistre et au Vidourle sont des zones très plates, proches du niveau de la mer. La présence marquée de différents ouvrages anthropiques (digues, routes, voies ferrées ...) conditionne l'évacuation des eaux sur l'ensemble du secteur.

Sur chacun des secteurs énumérés ci-dessus, la vulnérabilité est très présente. En partie amont du Vidourle, des communes comme Saint Hippolyte du Fort, Sauve ou Quissac sont des secteurs sensibles. La commune de Sommières, et son centre ancien rapidement inondé dès les crues moyennes, ainsi que les communes de Lunel ou Marsillargues, communes endiguées en rive droite du fleuve, sont les principaux enjeux du moyen et bas Vidourle. Le bassin du Vistre, à partir de la région nîmoise, présente lui aussi une forte vulnérabilité aux débordements du Vistre, associée localement aux écoulements plus dynamiques des affluents latéraux (communes de Caissargues, Aubord, Bernis, Codognan). Les communes des basses terres du Gard (le Cailar, Aimargues, Saint Laurent d'Aigouze...) sont quant à elles largement touchées lors des débordements majeurs, dans un secteur où le faible relief et le manque d'exutoire naturel ralentit le ressuyage des secteurs inondés.

### **Quelques crues historiques sur le bassin du Vistre :**

L'évènement du **3 octobre 1988** est un évènement majeur sur le haut bassin du Vistre et la région nîmoise (pluie de 400mm en moins de 24h sur les cadereaux de Nîmes et le Rhôny), elle a entraîné des dégâts majeurs en ruissellement urbain et sur l'aval du bassin après l'apport du Rhôny. La crue du **9 septembre 2002** s'est avérée importante sur l'amont du bassin (région nîmoise), mais elle s'est estompée de manière à ne donner qu'une crue faible en secteur aval. Les apports du Vistre sont toutefois venus se cumuler, aux apports majeurs de la crue du Vidourle sur les secteurs des basses vallées du Gard. Enfin, la double crue des **6 et 8 septembre 2005** est retenue comme la crue de référence pour le bassin aval. Ce double événement de pluviométrie très intense sur le bassin médian (région nîmoise et plaine du Vistre) a entraîné des dégâts importants en ruissellement urbain et en débordements, malgré le peu de réaction du Rhôny. Période de retour estimée à 40 ans sur la moitié aval du bassin.

### **Quelques crues historiques sur le bassin du Vidourle :**

Durant le XXème siècle, on retient principalement la crue du **16 octobre 1907**, évènement d'origine cévenole commune avec les autres bassins gardois du Gardon et de la Cèze, dont la gamme est proche de celle de 1958. La crue du **27 septembre 1933** est également une évènement d'origine cévenole, là encore généralisé à tous les bassins cévenols. Cette crue est parmi les plus fortes sur le Vidourle amont (7m à Quissac). La hauteur relevée à Sommières semble la plus forte connue également (7.70m), mais des doutes subsistent sur la localisation de l'échelle d'observation. Sa période de retour est estimée proche de 1958.

Et pour finir la période avant construction des barrages, c'est l'évènement du **4 octobre** qui a marqué l'année **1958** (plus fort que celui du 30 septembre). Cette crue, issue des

hauts bassins cévenols, était l'événement de référence avant l'événement de 2002. Sa période de retour est estimée à 100 ans sur Sommières ( $1800 \text{ m}^3/\text{s}$ ).

Sur la période post construction des barrages, la grande crue du **9 septembre 2002** constitue l'événement de référence pour le bassin. Sur la base d'une pluviométrie méditerranéenne très convective (et non d'origine cévenole) l'évènement a concerné le bassin médian avant le bassin amont. Son débit est estimé à  $2250 \text{ m}^3/\text{s}$  Sommières, ce qui porte sa période de retour estimée supérieure à 100 ans. À noter que ces valeurs tiennent compte de la présence des barrages construits dans les années 1970.

Pour ces 4 crues majeures du Vidourle sur 1 siècle, ainsi que pour les 2 évènements majeurs récents du Vistre recensés ci-dessus, il est clair que la vulnérabilité des bassins médians (Sommières, région nîmoise) a été largement sollicitée. Parallèlement, pour chacun de ces évènements, la proximité des 2 bassins versants générant très souvent des concomitances de crues, les secteurs de la basse vallée ont été grandement touchés, sur des surfaces considérables, et des durées de submersion de plusieurs jours.

## Ouvrages susceptibles de modifier l'écoulement des crues

### Les aménagements de la CNR sur le Rhône

Sur la section surveillée par le SPC Grand Delta, 10 aménagements au fil de l'eau ont été réalisés par la CNR, tous basés sur le principe d'un barrage mobile répartissant le débit entre le Vieux Rhône et un canal de dérivation conduisant à un ensemble usine hydroélectrique/écluse :

Péage de Roussillon,	Montélimar,
Saint Vallier,	Donzère-Mondragon,
Bourg les Valence,	Caderousse,
Beauchastel,	Avignon,
Baix-Logis Neuf,	Vallabregues.

Ces ouvrages qui n'ont pas pour mission d'assurer une protection contre les inondations sont conçus et exploités de manière à être neutres vis-à-vis des crues. La totalité du débit transitant immédiatement en amont des aménagements se retrouve intégralement restituée à l'aval. Les ouvrages n'ont aucune capacité de stockage de nature à influer de manière sensible sur les pointes de crue. La fonction du barrage consiste à répartir le débit du fleuve entre le canal de dérivation (qui alimente l'usine) et le bras court-circuité ou Vieux-Rhône, en fonction de la capacité limitée du canal et de l'ensemble usine/écluse, et des besoins liés à la production d'énergie.

Le mode d'exploitation de ces ouvrages peut modifier la répartition des débits entre le canal de dérivation et le Vieux-Rhône, et donc provoquer de légères fluctuations de hauteur dans ce dernier, mais, en fonction du débit dérivé, les niveaux y resteront de toute façon inférieurs ou égaux à ce qu'ils auraient été avant les aménagements de la CNR (principe directeur de non aggravation des crues).

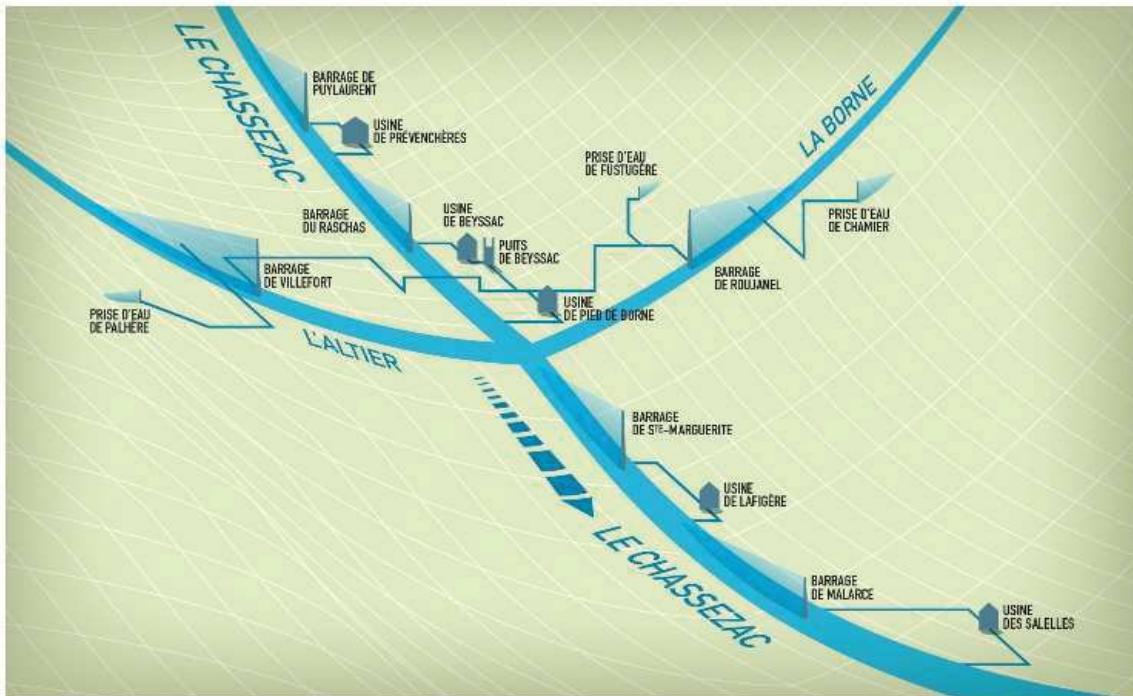
Chaque aménagement est sous la responsabilité d'un chargé d'exploitation. La gestion générale de ces aménagements est assurée par le Centre de Téléconduite du Rhône (CTR) de la CNR avec l'appui des Directions Territoriales Rhône-Saône, Rhône-Isère et Rhône Méditerranée pour ce qui concerne le SPC Grand Delta.

### Les aménagements d'EDF sur le bassin de l'Ardèche

Sur l'Ardèche amont, le débit d'étiage est soutenu par l'usine de Montpezat qui est alimentée en conduites forcées par 3 barrages et un lac naturel situés hors territoire SPC Grand Delta, sur le bassin versant de la Loire.

Sur le Chassezac, six barrages (Roujanel, Rachas, Puylaurent, Villefort, Sainte Marguerite et Malarce) alimentent par conduites forcées 3 usines (Beyssac-Pied-de-Borne, Lafigière et Salelles) situées plusieurs kilomètres en aval des aménagements. Le schéma ci-dessous présente ces différents aménagements.

## Les barrages et usines hydroélectriques du Chassezac



Hormis Villefort et Puylaurent, ces barrages n'ont qu'une faible capacité d'écrêtement. L'ensemble de ces ouvrages n'a que peu d'incidence sur les pointes de crues du Chassezac, mais peut générer quelques variations notables en début d'événement (retard à la montée de l'hydrogramme).

## Les aménagements d'EDF sur la Durance et le Verdon

Le cours de la Durance a été aménagé dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle avec une triple préoccupation, limiter les effets dévastateurs des crues, produire de l'énergie électrique et assurer un soutien d'étiage notamment pour favoriser le développement de l'activité agricole.

Cette vaste entreprise confiée à EDF a conduit à la réalisation de 15 barrages et une vingtaine d'usines sur le linéaire de la Durance proprement dite et du Verdon, son affluent principal rive gauche.

- Serre-Ponçon sur la Durance et Sainte Croix sur le Verdon : Ces barrages interceptent à eux deux un peu plus de 40 % du bassin versant total. Leur grande capacité leur permet d'ajouter à la fonction de production d'énergie, un rôle majeur d'écrêtement de crues et de soutien d'étiage.
- Sur la Durance les barrages de L'Espinasse, la Saulce, St Sauveur (sur le Buech), St Lazare, L'Escale, Malijaï (sur la Bléone), Cadarache, Mallemort et Bonpas sont des barrages dits "mobiles" qui "s'effacent" lors de crues, et n'ont aucun rôle d'écrêtement. Leur fonction consiste à réguler le débit entre le fleuve et les canaux de dérivation (qui

alimentent les usines), en fonction de la capacité limitée des aménagements et des besoins liés à la production d'énergie. A noter la dérivation d'une partie du débit dans l'étang de Berre à partir du barrage de Cadarache, mais les conditions liées à cette dérivation de flux sont telles que l'impact sur les crues reste limité.

- Sur le Verdon les barrages de Castillon, Chaudanne, Quinson et Gréoux/Esparon sont des barrages réservoirs (voûte ou poids) qui servent pour l'alimentation des usines par conduites forcées et pour le soutien d'étiage sur le Verdon. Ils n'ont pas de fonction d'écrêtement, et n'ont pratiquement aucune incidence sur les pointes de crues.

## Les barrages Gardois

Cinq barrages écrêteurs de crue ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du département suite aux crues de 1958.

- St-Cécile d'Andorge (1967) sur le Gardon d'Alès
- Ceyrac (1968) sur le Rieumassel (affluent rive droite du Vidourle)
- La Rouvière (1971) sur le Crieulon (affluent rive gauche du Vidourle)
- Conqueyrac (1982) sur le Vidourle à l'aval de St-Hippolyte du Fort
- Sénéchas sur la Cèze (1976)

Le barrage de Sénéchas est équipé de 2 vannes secteur qui permettent d'obstruer les pertuis d'évacuation de l'ouvrage. Ces vannes sont ouvertes en permanence sauf du 1<sup>er</sup> mai au 15 août (ou plus selon dérogation) où la fermeture des pertuis est organisée (Arrêté de la Police de l'eau) pour permettre de stocker l'eau dans la retenue et d'assurer un soutien d'étiage sur la rivière en période estivale. Avant les premières crues, ces vannes sont progressivement ouvertes et l'ouvrage retrouve donc son rôle premier et essentiel d'écrêtement des crues.

Les autres ouvrages ne disposent pas de tels équipements. Ainsi, pour ces cinq barrages, les débits restitués en crue sont régulés par l'ouvrage lui-même en fonction de ses caractéristiques, et non par des interventions humaines.

## Les aménagements divers

- Ruisseau du Ternay (affluent rive gauche de la Deume – Bassin de la Cance) : barrage réservoir pour l'alimentation en eau potable. Écrêtement limité au marnage du plan d'eau, ouvrage transparent par rapport aux crues.
- Pont de Veyrières sur la Fontaulière (affluent rive gauche de l'Ardèche amont) : Barrage réservoir appartenant au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche, réalisé pour l'alimentation en eau potable et le soutien d'étiage agricole. Cet ouvrage n'a aucune incidence sur les crues qui s'évacuent par le déversoir de surface.
- Barrage réservoir de Collange à l'aval de la commune du Cheylard (Eyrieux) pour le loisir et l'alimentation en eau potable. Pas d'influence en crue.
- A noter l'existence de quelques retenues collinaires sur des sous-bassins gardois, ayant un effet de protection contre les crues sur les communes immédiatement en aval, mais sans incidence majeure sur les débits des tronçons réglementaires.

**Ces différents ouvrages sont cartographiés dans l'annexe 3 qui décrit les différents tronçons.**

# RÈGLEMENT

## Article 1 - INTERVENTION DE L'ÉTAT

### 1.1 - Territoire de compétence

Le Service de Prévision des Crues Grand Delta assure sa mission sur le Rhône aval et ses principaux affluents, de la limite nord du département de la Drôme jusqu'à la mer.

Le territoire de compétence du SPC Grand Delta concerne (cf annexe 1) :

- 3 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes
- 11 départements, dont 9 avec tronçons réglementairement surveillés : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Ardèche, Bouches du Rhône, Drôme, Gard, Hérault, Vaucluse et Var avec tronçons réglementaires, ainsi que Lozère et Loire sans tronçon réglementaire.
- 441 communes qui bénéficient du dispositif de surveillance et de prévision des crues mis en place par l'État.

Le territoire surveillé comprend 16 cours d'eau différents pour un linéaire total de 1 570 km. Sa délimitation suit une logique hydrologique, elle est calée sur les limites des bassins versants des cours d'eau alimentant le Rhône aval, auxquels sont associés les 2 bassins côtiers gardois du Vidourle et du Vistre.

### 1.2 - Périmètre d'intervention

Le périmètre d'intervention de l'État correspond au linéaire de cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues. Ce linéaire est défini dans le Schéma Directeur de la Prévision des Crues (SDPC) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé le 20 décembre 2011.

En vertu des dispositions du SDPC Rhône-Méditerranée, les cours d'eau surveillés par le SPC Grand Delta correspondent aux linéaires de cours d'eau suivants :

- Le Rhône depuis la limite du département de la Drôme jusqu'à la mer,
- La Durance depuis l'aval du barrage de Serre Ponçon jusqu'au Rhône,
- Le Calavon-Coulon
- La Cance et l'Ay
- Le Doux et L'Eyrieux
- l'Ouvèze ardéchoise
- L'Ardèche, et ses deux affluents la Baume et le Chassezac

- L'Aygues et l'Ouvèze provençale
- La Cèze, les Gardons, le Vidourle et le Vistre.

### **1.3 - Liste des collectivités territoriales au profit desquelles l'État assure la surveillance et l'information sur les crues**

Pour la mise à disposition de l'information au travers, entre autres, de l'élaboration de la carte de vigilance crues et de commentaires associés sur la situation et son évolution, les cours d'eau surveillés sont traités globalement ou par tronçons. Les limites de ces derniers ainsi que la liste, par département, des collectivités territoriales ou de leurs groupements au profit desquels l'État assure la surveillance, la prévision et l'information sur les crues de cours d'eau, font l'objet des **annexes 3 et 4**.

## **Article 2 - INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

### **2.1 - Mise en place d'un dispositif local**

Les collectivités territoriales souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC Grand Delta. Ce dernier accompagnera les collectivités ou leurs groupements pour s'assurer que le réseau de surveillance mis en place est cohérent avec celui de l'État. Le SPC Grand Delta les conseillera en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues. Les modalités techniques d'échanges de données seront étudiées. Une convention pourra être établie entre la collectivité et le SPC Grand Delta pour préciser les modalités de fonctionnement du dispositif, les échanges de données et les engagements réciproques des deux parties. Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrites dans le Schéma Directeur de la Prévision des Crues (SDPC) Rhône-Méditerranée, en particulier la non superposition avec le dispositif de vigilance « crues », l'alerte directe des autorités locales, l'information du préfet concerné et du SPC Grand Delta. Son inscription au SDPC sera soumise à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

### **2.2 - Les dispositifs locaux existants ou à l'étude**

Quelques collectivités locales ou groupements de collectivités locales, ont décidé (ou pourraient décider dans un proche avenir) de mettre en place sous leur responsabilité et pour leurs besoins propres un dispositif de surveillance, d'alerte et de prévision :

- **Ville de Nîmes** : Soumise aux risques combinés de ruissellement urbain et de débordement des cadereaux, la ville s'est équipée progressivement, depuis les inondations dramatiques d'octobre 1988, d'un réseau de stations de mesures pluviométriques et limnimétriques implantées sur les bassins versants concernés. Le dispositif de surveillance actuel est le système ESPADA.

Des données pluviométriques et/ou limnimétriques sont échangées entre la ville de Nîmes et le SPC Grand Delta. Le type de données mises à disposition et les modalités d'échange

sont définis dans une convention passée entre les deux services. Celle-ci précise également les modalités d'échanges de données en temps réel.

- **Bassin versant du Lez (affluent du Rhône).** Bien que doté d'une station limnimétrique appartenant à l'État (à Bollène), ce cours d'eau ne fait pas partie des cours d'eau réglementairement surveillés par l'État.

Depuis janvier 2011, le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) a mis en œuvre un système d'avertissement local pour les crues comprenant 9 limnimètres et 5 pluviomètres, stations collectées par un réseau radio numérique. A ce titre, le SMBVL a été reconnu comme établissement utilisant un réseau radio pour des missions de surveillance des crues, réseau compatible avec celui du SPC Grand Delta.

Les données recueillies sont transmises en temps réel à 2 centraux informatiques situés au siège du SMBVL à Grillon et au SDIS de Bollène. Ces derniers génèrent et diffusent vers les maires par téléphone, SMS et un réseau radio spécifique des alertes hydrologiques et alimentent en temps réel un site internet du SMBVL.

Une convention a été signée entre l'État et le SMBVL prévoyant l'échange réciproque des données

- pour le SPC Grand Delta : récupération des données du SMBVL par radio via une interconnexion des réseaux
  - pour le SMBVL : mise à disposition des données du SPC Grand Delta par échange de fichiers informatiques
- 
- **Bassin versant de l'Ouvèze Provençale :** Le syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale finalise actuellement son projet de système d'avertissement local, intégrant des mesures complémentaires à l'État en termes de surveillance et d'alerte sur les affluents du tronçon réglementaire (Seille, Toulourenc, Ayguemarse). Le projet comprend une assistance à la gestion de crise pour les communes adhérentes. Un rapprochement est également à l'étude avec le Syndicat du Lez pour mutualiser la concentration, les réseaux radio, le site Internet et la maintenance.
  
  - **Bassin versant des Gardons :** Dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI, l'EPTB Gardons (ex SMAGE) devient gestionnaire des ouvrages hydrauliques du bassin versant des Gardons. L'EPTB opère 3 stations hydrométriques dont 2 sur des retenues collinaires (Théziers et Saint Génies de Malgoirès) et une sur le Gardon à Comps et assure donc pour le compte des communes adhérentes la surveillance et la transmission des alertes liés au fonctionnement ses ouvrages (conformément aux consignes).  
Une convention d'échanges de données signée entre le SPC Grand Delta et l'EPTB Gardons précise les conditions d'échanges de ces données en temps réel.
  
  - **Bassin versant de la Cance :** le Syndicat des 3 Rivières (S3R – Cance-Deûme-Torrensson au nord de l'Ardèche) est en phase de finalisation d'un Système d'Alerte Locale sur le bassin de la Cance.

En s'appuyant sur le réseau de stations de l'État disponibles sur ce bassin (4 stations limnimétriques et 1 pluviomètre), les communes adhérentes au S3R ont souhaité

améliorer la surveillance et l'alerte en dehors du périmètre réglementaire du SPC Grand Delta, qui ne commence qu'à partir d'Annonay et qui n'intègre pas le sous-bassin de la Deûme. Ce système d'Alerte s'appuiera également sur 2 stations pluviométriques de Météo-France .

Outre les stations existantes, le dispositif géré par le Syndicat comprendra 2 stations limnimétriques disposées aux entonnoements des principales parties couvertes des cours d'eau, et 2 pluviomètres.

Un document décrivant l'organisation et la gestion de l'alerte aux crues est en cours de rédaction par le S3R.

### Systèmes d'Alertes Locaux en projet

Les syndicats ou collectivités locales suivants mènent actuellement une réflexion sur la mise en place de systèmes locaux d'alerte :

- Le syndicat du Buëch (SMIGIBA) : le syndicat opère un certain nombre de stations et souhaite faire évoluer son réseau pour pouvoir assurer le déclenchement d'alertes vers ses communes adhérentes.
- La communauté d'Agglomération Valence-Romans-Agglo mène une réflexion pour équiper le double bassin Véore-Barberolle d'un système d'avertissement local.
- La communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon : plusieurs systèmes d'alerte de campings et de communes sont déjà existants, le projet actuel porte sur l'agrégation de ces différents systèmes en un système unique de surveillance et d'alerte.
- Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone : dans le cadre d'un contrat de rivière, le syndicat a installé 2 stations de mesures et d'alerte sur des affluents de la Bléone pour une gestion locale de la ville de Dignes-Les-Bains.

Pour le plupart de ces dispositifs, le SPC Grand Delta apporte un appui afin de veiller à la cohérence et la complémentarité des solutions envisagées. Selon leur état d'avancement, ces dispositifs sont ou seront éventuellement inscrits au Schéma Directeur de la Prévision des Crues (SDPC) du bassin Rhône Méditerranée.

## **Article 3 - INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES**

### **3.1 - Dispositifs de mesure**

#### **3.1.1 - Les réseaux de mesure disponibles**

Ils comprennent l'ensemble des réseaux de mesure gérés par les services de l'État ou ses

établissements publics sur le territoire du SPC Grand Delta, et qui contribuent au fonctionnement des dispositifs de surveillance de prévisions et de transmission de l'information sur les crues. Ces réseaux s'étendent ponctuellement au-delà du territoire du SPC Grand Delta. Tout ou partie des mesures issues de ces réseaux (hydrométrie, débitmétrie, pluviométrie, radar météo) nécessaires à la surveillance hydrométéorologique du territoire du SPC Grand Delta sont collectées par radio et/ou téléphone, ou récupérées par échanges FTP par le SPC Grand Delta.

### **Services gestionnaires de ces réseaux utilisés par le SPC Grand Delta :**

- Le SPC Grand Delta : données limnimétriques et pluviométriques
- La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : données limnimétriques et pluviométriques
- La DREAL PACA : données limnimétriques et pluviométriques
- Météo France : données pluviométriques et lames d'eau radar (le territoire du SPC Grand Delta est plus particulièrement couvert par les radars de Manduel et de Bollène, ainsi que par la mosaïque radar Panthère).
- EDF (cf 3.1.5 ci-dessous) : Données limnimétriques et pluviométriques
- CNR (cf 3.1.5 ci-dessous) : Données limnimétriques

#### **3.1.2 - Données collectées directement par le SPC Grand Delta**

Sur l'ensemble des stations de mesure pluviométriques et limnimétriques présentes sur le territoire et énumérées ci-dessus, actuellement environ 170 sont collectées par le SPC Grand Delta. Certaines d'entre elles sont plus spécifiquement affectées à la problématique de la gestion de la ressource en eau.

A noter que certaines stations sont sur des sites communs partagés avec la CNR et/ou avec EDF. Il en est de même pour les stations situées sur des barrages gardois écrêteurs de crues, propriétés du Conseil Départemental du Gard.

Enfin, selon le cadre fixé par les différentes conventions locales, le SPC Grand Delta collecte également les données pluviométriques et/ou limnimétriques des stations gérées par les Syndicats ou collectivités citées au paragraphe 2.2.

L'**annexe 2** précise les stations limnimétriques dont les données sont publiées par le SPC Grand Delta.

#### **3.1.3 - Données de partenaires récupérées par le SPC Grand Delta (échanges FTP)**

Il s'agit de données pluviométriques, limnimétriques, débitmétriques issues des réseaux gérés par des acteurs autres que le SPC Grand Delta.

Elles comprennent pour l'essentiel

- des données pluviométriques du réseau de Météo France,
- des données de stations gérées par d'autres SPC en amont (SPC Rhône Amont Saône pour des stations sur le Rhône et SPC Alpes du Nord pour des stations sur l'Isère)
- des données limnimétriques, débitmétriques et/ou pluviométriques des réseaux de mesure de la CNR ou de EDF, mis en place pour la gestion des aménagements

hydrauliques dont ils ont la responsabilité.

Les directives gouvernementales invitent les parties prenantes dans la problématique de l'eau au sens large, surveillance des cours d'eau, gestion et exploitation des ressources, et disposant par ailleurs d'informations hydrométéorologiques, à les mettre à disposition des partenaires concernés et intéressés.

Dans cet esprit, des conventions cadres actant ce principe et définissant les modalités techniques d'une mise à disposition réciproque, par le biais d'échanges FTP des données hydrométéorologiques détenues par les uns et les autres, ont été établies :

- entre le Ministère de tutelle (DGPR) et EDF : à ce jour le SPC Grand Delta et EDF échangent leurs données en temps réel.
- entre la DREAL de Bassin Rhône Méditerranée et la CNR : à ce jour le SPC Grand Delta et la CNR échangent leurs données en temps réel.
- entre le Ministère de tutelle (MTES-DGPR) et Météo France

Dans le prolongement de ces conventions cadres, des conventions particulières précisant les sites et données concernés sont établies en tant que de besoin entre le SPC Grand Delta et ces trois partenaires institutionnels.

### **3.1.4 - Fonctionnement actuel du réseau de collecte du SPC Grand Delta et évolution**

La collecte, l'exploitation et la diffusion des données sont assurées par le concentrateur AQUAREEL, installé sur 2 sites opérationnels du SPC Grand Delta (Nîmes et Vedène). Cette « redondance » est destinée à garantir la continuité des collectes en cas d'indisponibilité d'un des sites.

La collecte est réalisée :

- en majorité par radio à une fréquence de 5mn pour les cours d'eau à réaction rapide.
- par médias téléphoniques à une fréquence de 1 heure
- par médias IP (cellulaires ou ADSL) à une fréquence horaire, ramenée au 1/4 d'heure en cas de crue

### **3.1.5 - Les réseaux EDF et CNR**

#### **Informations particulières liées aux aménagements hydrauliques**

Chaque aménagement CNR ou EDF ainsi que chaque barrage du département du Gard fait l'objet de "consignes d'exploitation normale et en crue".

Ces documents sont élaborés et actualisés en tant que de besoin sous la responsabilité des services compétents de l'Etat.

Ils précisent notamment les informations à diffuser (entre autres aux SPC) suivant les situations hydrologiques rencontrées.

De plus pour des raisons diverses liées aux nécessités de surveillance des cours d'eau par le SPC Grand Delta, des accords locaux passés entre le service et les gestionnaires de certains ouvrages EDF, prévoient un échange d'information lors de manœuvres de vannes.

En ce qui concerne les aménagements CNR dont le fonctionnement est au fil de l'eau, ces

manœuvres sont en général automatiques et suivent une consigne d'ouvrage validée en amont par les services de contrôles. Dans ce mode de gestion elles ne sont pas précédées ou accompagnées d'une information particulière au SPC.

En cas de manœuvres liées à une crue dite « avec complications » une cellule de crise est armée et les autorités compétentes sont prévenues.

## **Prévisions hydrologiques**

Pour ses besoins propres, la CNR élabore des bulletins quotidiens de prévisions de débit sur le Rhône et ses affluents (échéances à 24 et 48 h), ainsi que des bulletins de vigilance en cas d'aggravation hydrométéorologique. Ces bulletins sont intégralement et simultanément transmis au SPC Grand Delta dans un cadre conventionnel.

En période de crues, la CNR transmet également, via FTP, les fichiers GAIPAR et les fichiers d'indisponibilité des usines, permettant au SPC Grand Delta d'alimenter le modèle commun MEC, modèle de prévision hydraulique sur le Rhône mis en commun par convention entre la CNR, et les 2 SPC Rhône Amont Saône et Grand Delta.

En ce qui concerne EDF, le service DTG élabore des prévisions hydrométéorologiques à 48 h, ainsi que des prévisions de débits moyens journaliers aux usines et barrages. Ces informations sont transmises quotidiennement au SPC Grand Delta. Ces informations sont complétées en crue par un tableau de prévisions de débits sortant des barrages.

### **3.1.6 - Les réseaux de mesure gérés par les collectivités locales**

Il s'agit des réseaux visés à l'article 2, mis en place et gérés par des collectivités locales.

Ces données sont disponibles pour information au SPC Grand Delta, et sont acquises par collecte directe ou FTP.

En fonction des conventions signées entre ces collectivités et le SPC Grand Delta, ces données dites « de réseaux partenaires » sont éventuellement publiables sur le site « VIGICRUES », en complément des données de l'État.

## **3.2 - Données et informations fournies par les autres services de l'État**

### **3.2.1 - SPC Rhône Amont Saône et SPC Alpes du Nord**

Pour assurer sa mission de prévision et de suivi des crues du Rhône dans sa section à l'aval de la limite nord du département de la Drôme jusqu'à la mer, les informations et prévisions détenues par les deux SPC amont : SPC Rhône-amont-Saône et SPC Alpes du Nord sont indispensables au SPC Grand Delta, aussi bien au stade de l'élaboration de la carte de vigilance que lors du suivi de l'événement.

Celles-ci sont accessibles sur le site Internet de publication de la carte de vigilance crues et/ou en cas de besoin, directement auprès des prévisionnistes des deux SPC amont.

### **3.2.2 - Le SCHAPI**

Le SCHAPI (Service Central d'Appui à la Prévision des Inondations) assure la mise à disposition sur le site «VIGICRUES» des informations relatives à la vigilance hydrologique. Il apporte son appui au SPC Grand Delta dans l'analyse de la situation hydrométéorologique en vue de déterminer les niveaux de vigilance à fixer par tronçon de rivière.

Le SCHAPI fournit au réseau des SPC chaque jour ouvré deux bulletins nationaux hydrométéorologiques (BHym), à courte et moyenne échéance. En cas de crue ou de risque de crue, il organise, à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges par audioconférence sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque SPC fournit au SCHAPI les informations de la vigilance «crues» sur son territoire et les prévisions associées, pour les publications de 10h et 16h (et le cas échéant pour les publications intermédiaires). Le SCHAPI intègre la production de tous les SPC et publie la carte de vigilance nationale.

Chaque SPC transmet également en continu au SCHAPI les données hydrométriques brutes (non critiquées), à mettre à disposition du public sur le site «VIGICRUES» pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

## **3.3 - Prévisions météorologiques – Réseau de Météo France**

### **3.3.1 - Le réseau Météo France**

#### **Stations pluviométriques**

Météo France dispose d'un réseau d'observations pluviométriques (réseau RADOME + réseau complémentaire de stations automatiques).

#### **Radars météorologiques**

Le territoire du SPC Grand Delta est en grande partie couvert par 2 radars météorologiques appartenant à Météo-France, le radar de Manduel (à proximité de Nîmes) et celui de Bollène (nord Vaucluse).

Des conventions nationales ont encadré la mise à disposition de données radar au profit de sociétés privées exploitant ces données pour le compte de Services de Prévision de Crues et en particulier du SPC Grand Delta.

### **3.3.2 - Prévisions météorologiques**

Quelle que soit la situation et les prévisions météorologiques, Météo France établit deux fois par jour, des bulletins de précipitations (BP), avant 8 h pour celui du matin et avant 13h30 pour celui de l'après midi. Si nécessaire il actualise le bulletin en cas d'aggravation.

Ces documents précisent les lames d'eau moyennes, ponctuelles, observées, et prévues à 24 et 48 h par secteur géographique. Pour le territoire du SPC Grand Delta, 12 zones ont été définies en accord avec Météo France.

Ces bulletins de précipitation sont transmis au SPC Grand Delta. Ils indiquent, le cas échéant, si un de ces territoires fait l'objet d'un avertissement précipitation (AP). Dans cette hypothèse ou en cas d'aggravation d'un niveau de vigilance météorologique (passage à l'orange ou au rouge) la diffusion de ces bulletins est systématiquement accompagnée d'un appel téléphonique adressé aux 2 agents d'astreinte du SPC Grand Delta.

L'ensemble des informations sur la situation et les prévisions météorologiques, les cartes de vigilance météorologique, les bulletins de précipitations, les mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations au sol, ainsi que les prévisions brutes (modèles) et expertisées sont mises à disposition des SPC sur un site professionnel dédié.

Des échanges téléphoniques directs entre les prévisionnistes du SPC Grand Delta et ceux de la Direction Interrégionale Sud Est de Météo France (DIRSE) permettent, lors de prévisions préoccupantes ou en temps de crise, de préciser les événements météorologiques en relation avec les cours d'eau surveillés et leurs bassins versants. La DIRSE de Météo France est l'interlocuteur unique du SPC Grand Delta en opérationnel.

## **Article 4 - DISPOSITIF D'INFORMATION**

### **4.1 - Descriptif général**

#### **4.1.1 - Contenu disponible et fréquences de mise à jour**

La procédure de vigilance « crues » est active 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site internet «VIGICRUES». Une partie de ces informations est en outre directement transmise aux gestionnaires de crise et aux acteurs de la sécurité civile concernés (cf annexe 7).

Les informations mises à disposition sur le site «VIGICRUES» se composent :

- A l'échelle nationale: d'une carte de vigilance «crues» avec un bulletin d'information élaboré par le SCHAPI à partir des informations transmises par les SPC,
- A l'échelle locale du territoire de compétence de chaque SPC: d'une carte de vigilance et d'un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné. Le bulletin local présente les prévisions d'évolution de la situation et les prévisions de hauteur ou de débit aux stations de prévision. Il comprend un commentaire de situation générale sur le bassin et par tronçon de cours d'eau, complété d'un résumé des prévisions.

Ces informations sont actualisées a minima deux fois par jour, à 10h et à 16h, et si nécessaire en dehors de ces horaires en fonction des événements hydrologiques et de l'évolution observée et prévue de la situation.

Les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site «VIGICRUES». Ces données brutes sont mises à disposition, sans

validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

L'**annexe 2** précise les stations limnimétriques dont les données sont publiées sur le site «VIGICRUES».

### Découpage du périmètre surveillé en tronçons :

Les informations de la vigilance «crues» sont publiées sur le site «VIGICRUES» à l'échelle de tronçons qui découpent le réseau hydrographique surveillé par le SPC Grand Delta. Ces tronçons, au nombre de 22, sont présentés en **annexes 3**.

#### 4.1.2 - Niveaux de vigilance «crues»

Le niveau de vigilance «crues» donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Elle s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte autant que possible des paramètres particuliers de chaque situation: la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Son choix est en dernier ressort de la responsabilité du SCHAPI après proposition du SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs, selon la gravité de l'événement, caractérisées par les enjeux potentiellement impactés. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance «crues», leur signification, et leur caractérisation.

Niveau	Définition	Caractérisations – Conséquences potentielles sur le terrain
Vert	Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	<p>Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...)</p> <p>Premiers débordements dans les vallées.</p> <p>Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées.</p> <p>Activité agricole perturbée de façon significative.</p> <p>Évacuations ponctuelles.</p>
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<p>Débordements généralisés.</p> <p>Vies humaines menacées.</p> <p>Quartiers inondés : nombreuses évacuations.</p> <p>Paralysie <u>d'une partie</u> de la vie sociale, agricole et économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Itinéraires structurants coupés</li> <li>• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants ;</li> <li>• Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)</li> </ul>
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens	<p>Crue rare et catastrophique.</p> <p>Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées</p> <p>Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés</p> <p>Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon)</p> <p>Paralysie <u>à grande échelle</u> du tissu urbain, agricole et industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâti détruit</li> <li>• Itinéraires structurants coupés</li> <li>• Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants</li> <li>• Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications...)</li> </ul>

Le choix du niveau de vigilance d'un tronçon, qui résulte d'une analyse multi-critères, intègre notamment les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 h au droit des stations du tronçon. À chacune d'elles sont définies pour cela des « zones de transition » entre les niveaux de vigilance, correspondant au changement potentiel de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, et positionnées au regard des crues historiques ou récentes.

Les tableaux en **annexe 5** présentent les niveaux de vigilance aux différentes stations des tronçons, ainsi que la position des zones de transition entre les niveaux de vigilance au regard des crues historiques ou récentes.

### **Cas particulier des vigilances jaunes pour montée rapide :**

Le territoire du SPC Grand Delta est régulièrement touché par des phénomènes orageux intenses. Tous les tronçons identifiés, à l'exception de ceux du Rhône et de la Durance, peuvent connaître des élévations rapides de niveau de cours d'eau. Celles-ci sont soudaines, limitées dans le temps, mais sans nécessairement atteindre les premiers niveaux de débordement.

Ces situations sont de nature à perturber les activités saisonnières liées à l'eau notamment en périodes estivales, voire à rendre impraticables certaines routes ou passages à gué rapidement inondables, et ce quelle que soit la saison.

Lorsque le SPC Grand Delta a connaissance de la probable survenance de tels phénomènes au travers des dispositions du BP quotidien, il pourra être amené à proposer une vigilance jaune «pour montée rapide», sur le ou les tronçons concernés.

#### **4.1.3 - La vigilance intégrée météorologique et hydrologique**

Pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'alerte et la communication sur le risque hydrométéorologique global, une vigilance météorologique et hydrologique, combinant d'un côté la vigilance pour divers phénomènes météorologiques et de l'autre la vigilance «crues», est assurée par l'intervention conjointe du SCHAPI et de Météo-France.

La vigilance météorologique et hydrologique, disponible sur le site de Météo-France à l'adresse <http://vigilance.meteofrance.com>, qualifie le risque hydrométéorologique global dans les 24 heures à venir. Elle est établie à l'échelle des départements qui se voient affectés de la couleur la plus sévère des vigilances attachées à chaque type de phénomène, qu'il soit météorologique ou relatif aux crues. À partir du niveau orange de vigilance, des pictogrammes précisent le risque, tels que «pluie-inondation» en cas de fortes pluies pouvant conduire à des inondations, ou «inondation» en cas d'inondations sur le réseau surveillé par l'Etat au titre de la vigilance crues.

Cette vigilance dite «intégrée» est explicitée dans la circulaire interministérielle N°IOC/E/11/23223/C du 28 septembre 2011, relative à la procédure de vigilance et d'alertes météorologiques.

#### **4.1.4 - Le dispositif « Vigicrues Flash »**

Le service d'avertissement automatique sur les crues soudaines baptisé «Vigicrues Flash», destiné aux gestionnaires de crise locaux complète le dispositif VIGICRUES. Ce

service gratuit, reposant sur de la modélisation hydrologique, est disponible sur abonnement. Il concerne des cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif VIGICRUES et susceptibles d'être soumis à des crues soudaines. Plus d'informations sur le site <https://apic.meteo.fr/>

## 4.2 - Conditions d'accès au dispositif

### 4.2.1 - Mise à disposition de l'information

Le terme « mise à disposition » signifie que l'utilisateur doit aller chercher l'information.

Le site «VIGICRUES» dédié à la vigilance «crues», mis en place par le SCHAPI et ouvert au grand public, est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site miroir interministériel :

<http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>

### 4.2.2 - Diffusion de l'information

Le terme «diffusion» signifie que l'utilisateur est destinataire de l'information.

Les informations transmises sont la carte de vigilance crues et les bulletins d'information décrits ci-dessus. La transmission est effectuée à chaque mise à jour de la carte de vigilance crues et des bulletins correspondants, que cette mise à jour corresponde aux horaires nominaux de production, ou à une actualisation intermédiaire.

Le SCHAPI assure la diffusion, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues du SPC Grand Delta, vers les préfectures, vers la préfecture de la zone de défense et de sécurité Sud Est via son Centre Opérationnel de Zone, vers les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) au titre de leur mission de Référent Départemental d'Inondation (RDI), et vers les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) via leurs CODIS.

En cas de modification de la couleur de vigilance dans le sens de l'aggravation en dehors des heures nominales de production, un appel téléphonique du SPC Grand Delta vers les préfectures concernées complète l'envoi de la nouvelle carte.

A la demande de la CNR, gestionnaire des ouvrages hydrauliques situés sur le Rhône, les cartes et le bulletin d'information sont également transmis à cet organisme par le SCHAPI.

La liste des destinataires en mode « diffusion » est citée en annexe 7.

### 4.2.3 - Échanges en période de crise

Au niveau local, le SPC est l'interlocuteur auprès des préfectures, des SDIS et des DDTM (dans le cadre de leur mission RDI). Le rôle de la mission RDI, en période de crise, est

d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques transmises par le SPC et leur traduction en termes de conséquences en enjeux territoriaux à attendre.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC Grand Delta pour obtenir toutes informations qui leur paraîtront utiles sur la compréhension de la situation hydrométéorologique et son évolution.

Sous convention, certaines collectivités peuvent également être amenées à échanger des données ou des informations pendant les crises avec le SPC Grand Delta, en particulier pour des problématiques de gestion d'ouvrages hydrauliques. C'est le cas notamment du SYMADREM sur le Rhône aval, et du SMAVD sur la Durance.

### **Échanges en mode dégradé**

En cas de dysfonctionnement des serveurs d'information visés dans le paragraphe 4.2.1 ci-dessus, le SPC Grand Delta dispose de moyens de communications alternatifs :

- Messagerie électronique
- Fax/téléphone
- ligne téléphonique sécurisée Rimbaud
- téléphone satellite

Ces derniers lui permettent de transmettre les informations contenues dans les bulletins de vigilance aux services de la protection civile des préfectures et aux CODIS concernés.

S'agissant d'un mode dégradé de communication parfois lourd à gérer et consommateur de temps, ces messages contiendront une information qualitative (situation hydrométéorologiques et évolution) et quantitative non exhaustive (données observées, prévues dans la mesure du possible) qui se limitera aux informations essentielles pour la compréhension du phénomène et de son évolution.

Ces messages seront établis à une fréquence en rapport avec la crise rencontrée.

#### **4.2.4 - Modèles de prévision de cotes/débits existants**

Selon la cinétique du tronçon surveillé, le SPC Grand Delta dispose de divers modèles pour prévoir avec le plus de finesse possible les hauteurs ou débits au droit de certaines stations. Ces modèles reposent sur diverses approches telles que la modélisation pluie-débit distribuée ou la propagation de débit.

Lorsque la situation hydrométéorologique est propice au bon fonctionnement de ces modèles, le SPC Grand Delta diffuse des prévisions aux stations listées à l'**annexe 6**.

Ces prévisions sont :

- soit incluses dans les bulletins de suivis émis au cours de la crue
- soit visualisables sur les graphiques des données temps réel

## Exemple de visualisation graphique de prévision :

Tarascon [Beaucaire/Tarascon] (Rhône) - Débit - 05/01/2018 09:58



Les cartes de présentation des tronçons en annexe 3 précisent également les stations faisant l'objet de ces prévisions.

## Article 5 - ÉCHÉANCIER D'ENTRÉE EN VIGUEUR

La mise en œuvre du présent règlement est effective à la date de signature de l'arrêté d'approbation correspondant, sous réserve de la mise à jour nationale du site Vigicrues.

Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfectures concernées.

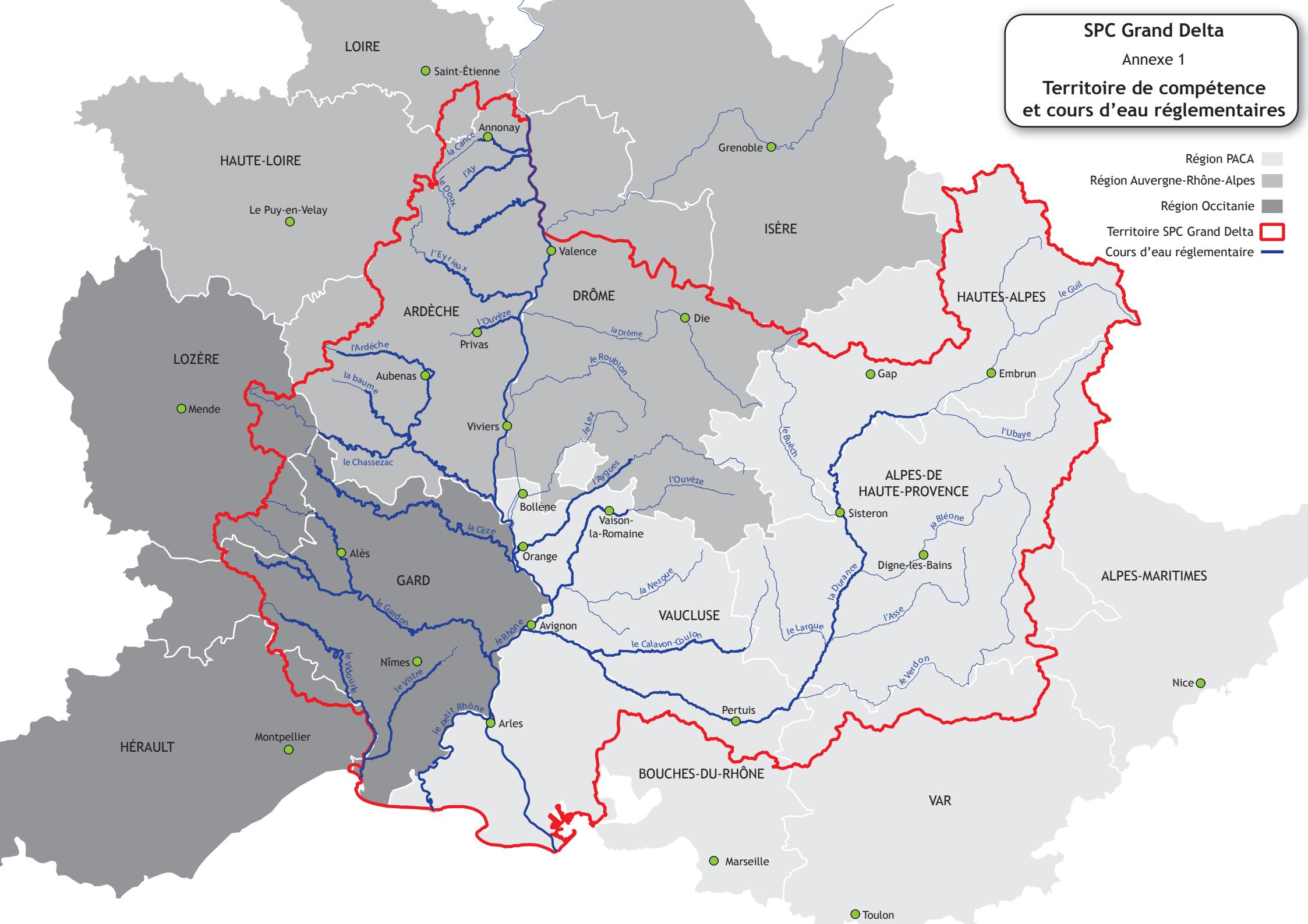
## ANNEXES

- Annexe n°1** Territoire de compétence
- Annexe n°2** Carte des stations publiées par l'État
- Annexe n°3** Cartes des tronçons réglementaires
- Annexe n°4a** Liste des communes concernées par les tronçons réglementaires
- Annexe n°4b** Liste et limites des tronçons de Vigicrues
- Annexe n°5** Grilles des niveaux de vigilance aux stations de référence
- Annexe n°6** Liste des stations d'observation et de prévision
- Annexe n°7** Liste des destinataires de la vigilance en mode « diffusion »

SPC Grand Delta

## Annexe 1

## **Territoire de compétence et cours d'eau réglementaires**



## SPC Grand Delta

Annexe 2

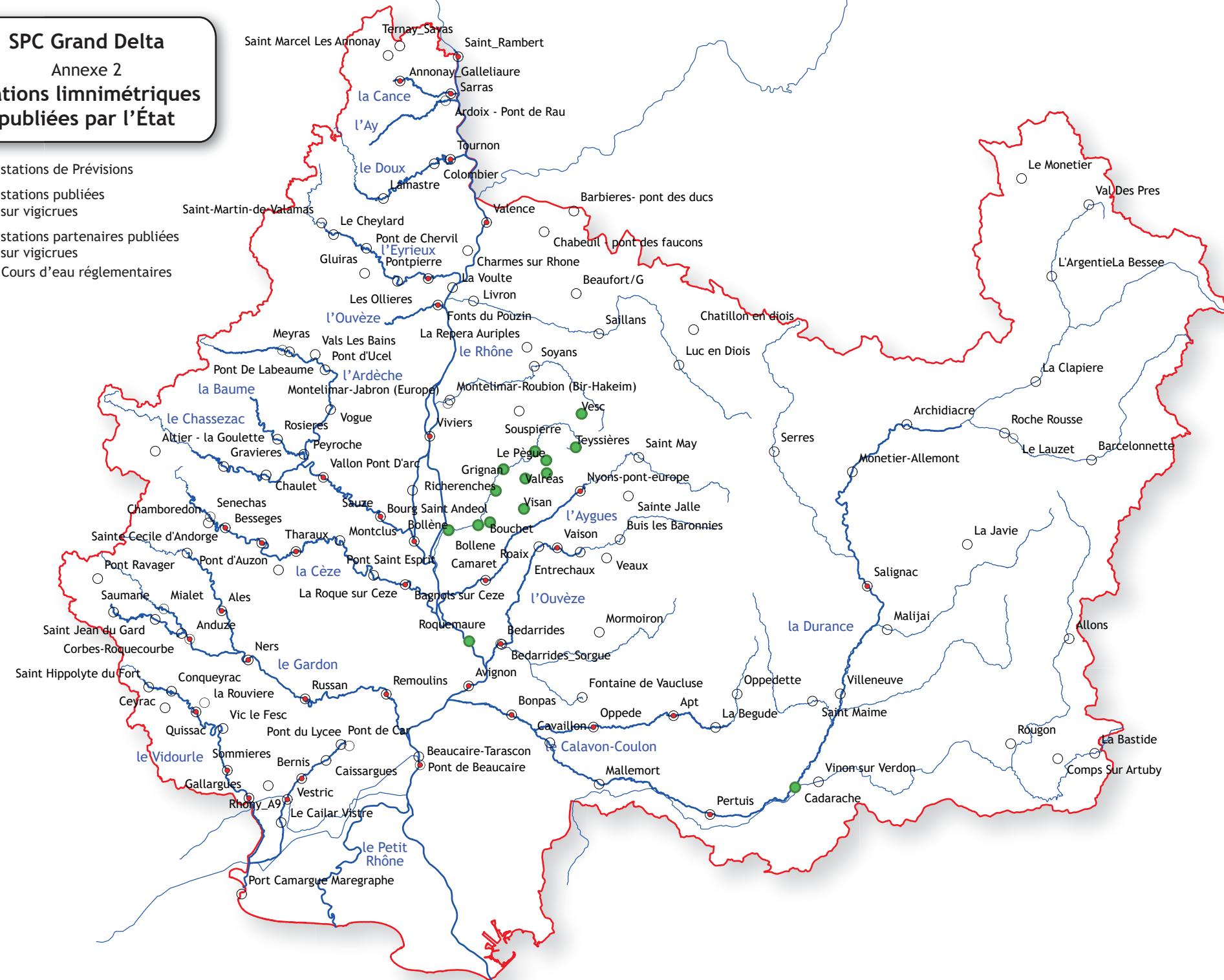
### Stations limnimétriques publiées par l'État

- stations de Prévisions

- stations publiées sur vigicrues

- stations partenaires publiées sur vigicrues

- Cours d'eau réglementaires

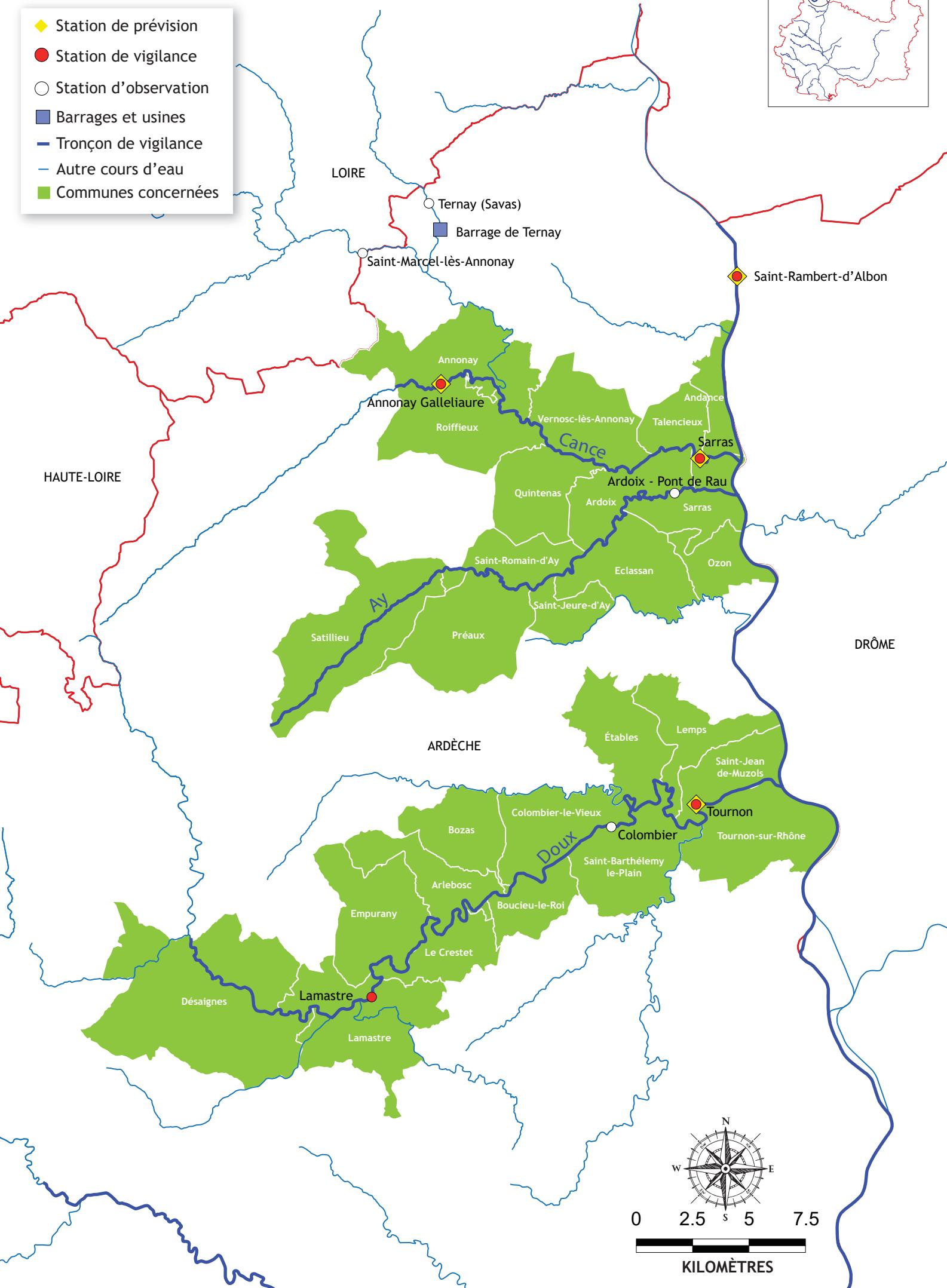
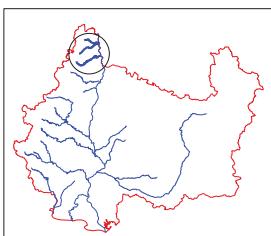


## **ANNEXE 3**

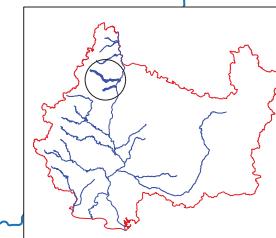
**Cartographie des tronçons de vigilance  
surveillés par le SPC Grand Delta**

# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : DOUX - CANCE - AY

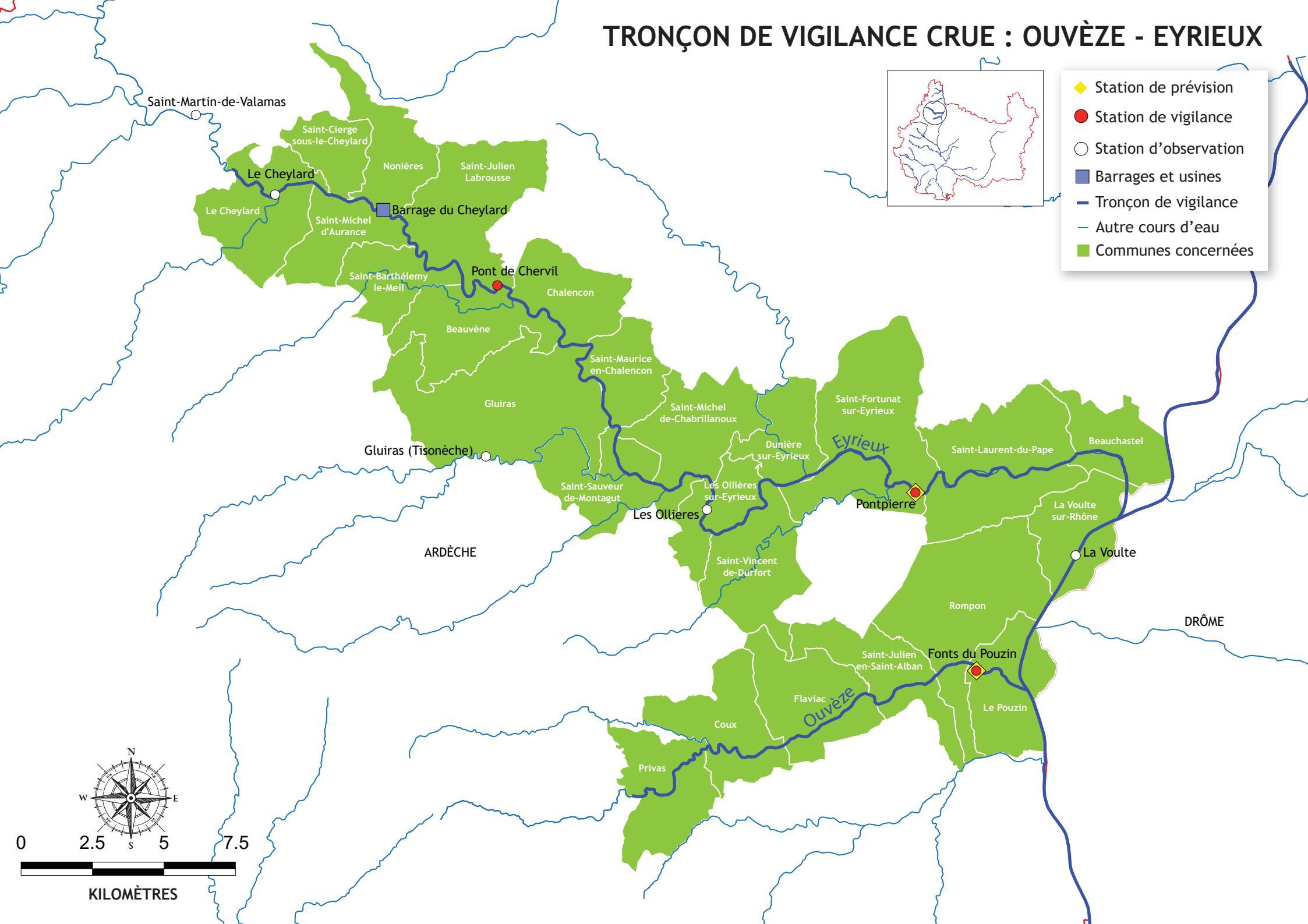
- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



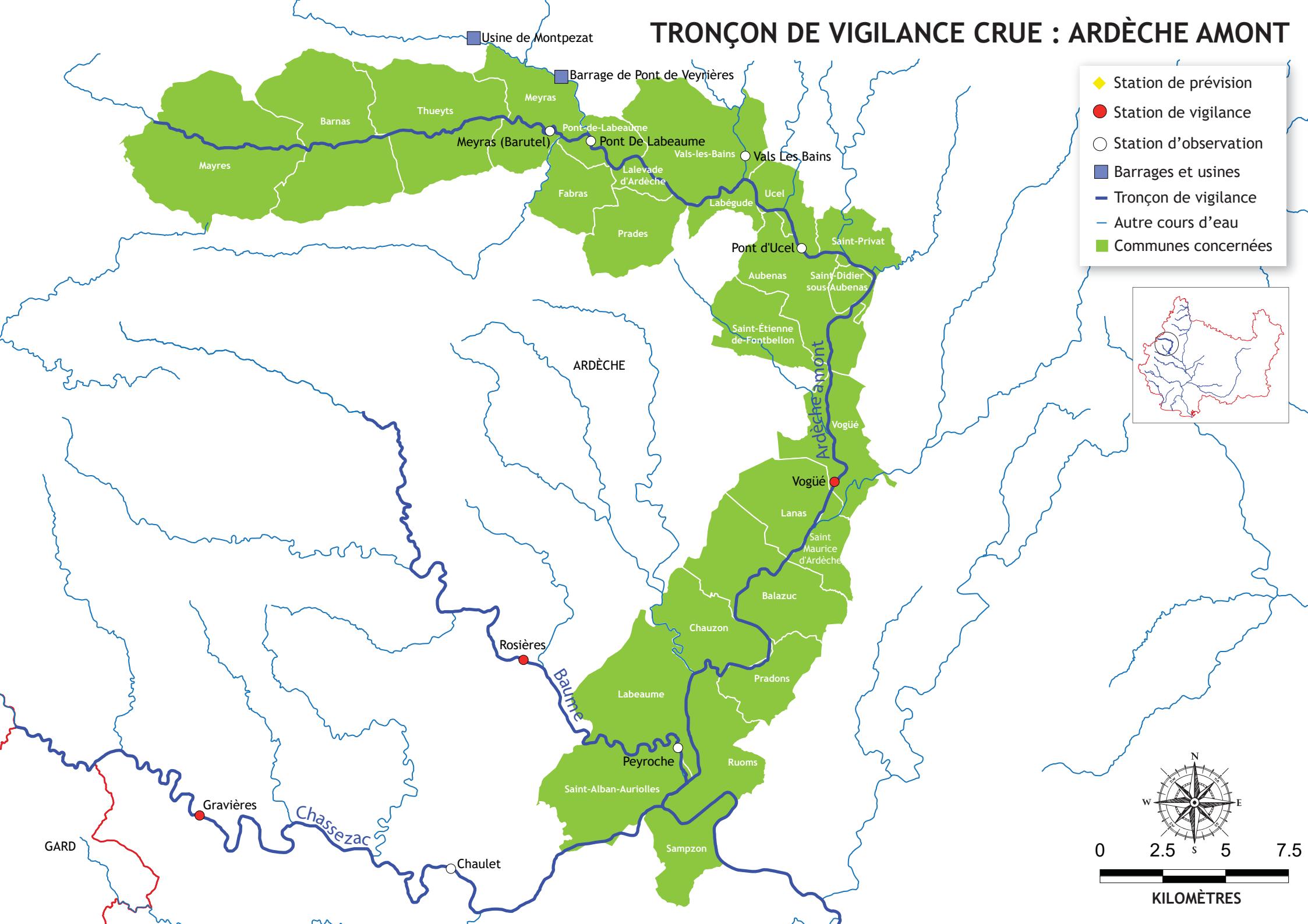
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : OUVÈZE - EYRIEUX



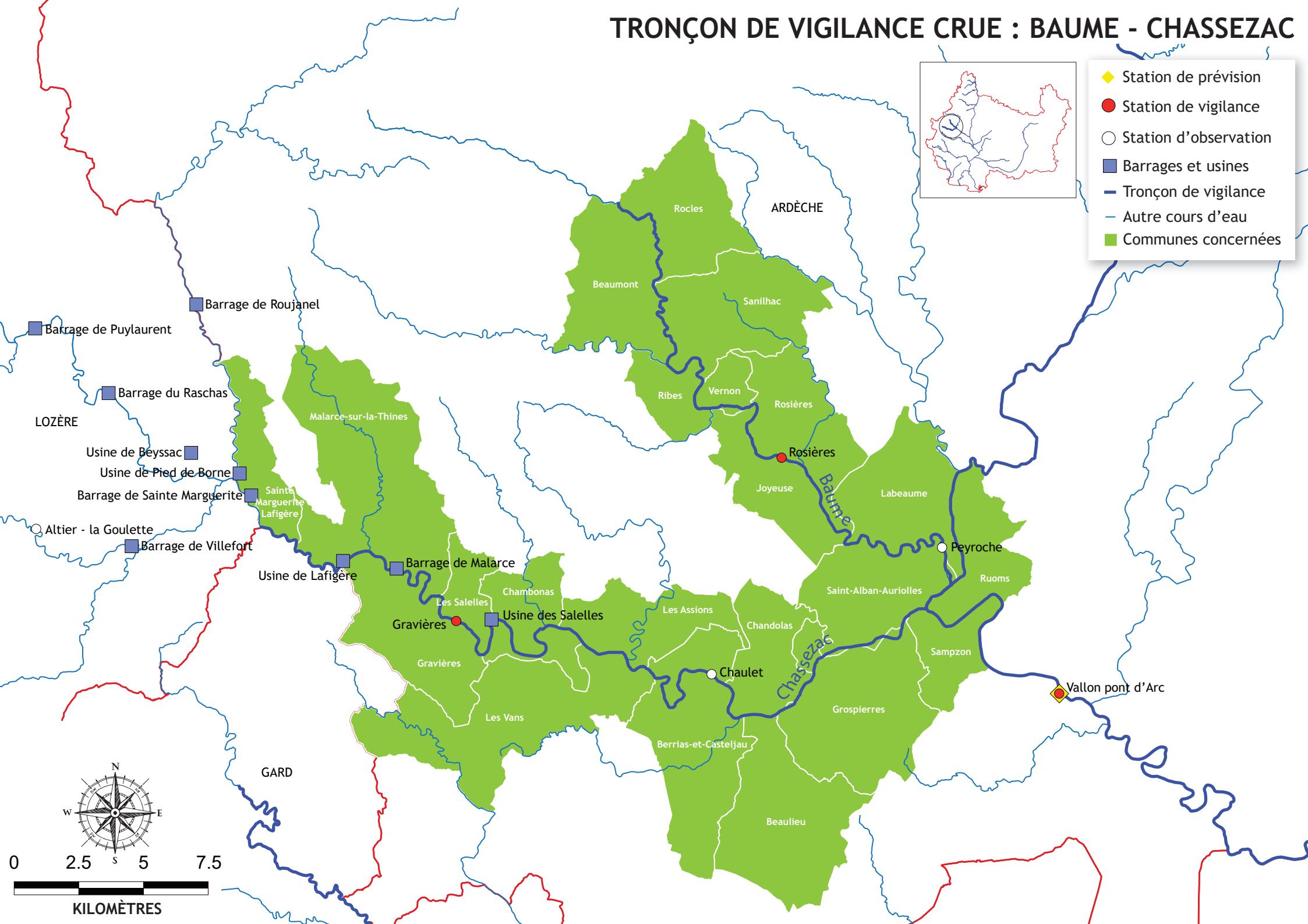
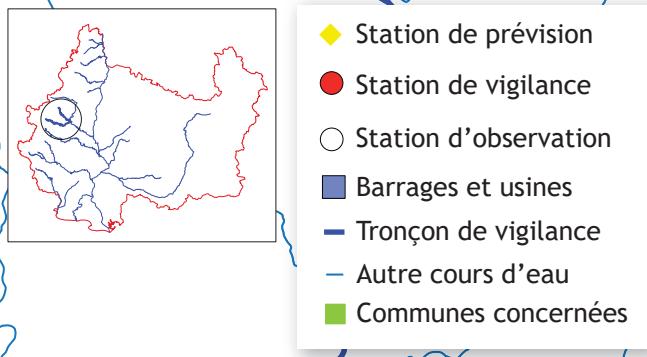
- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



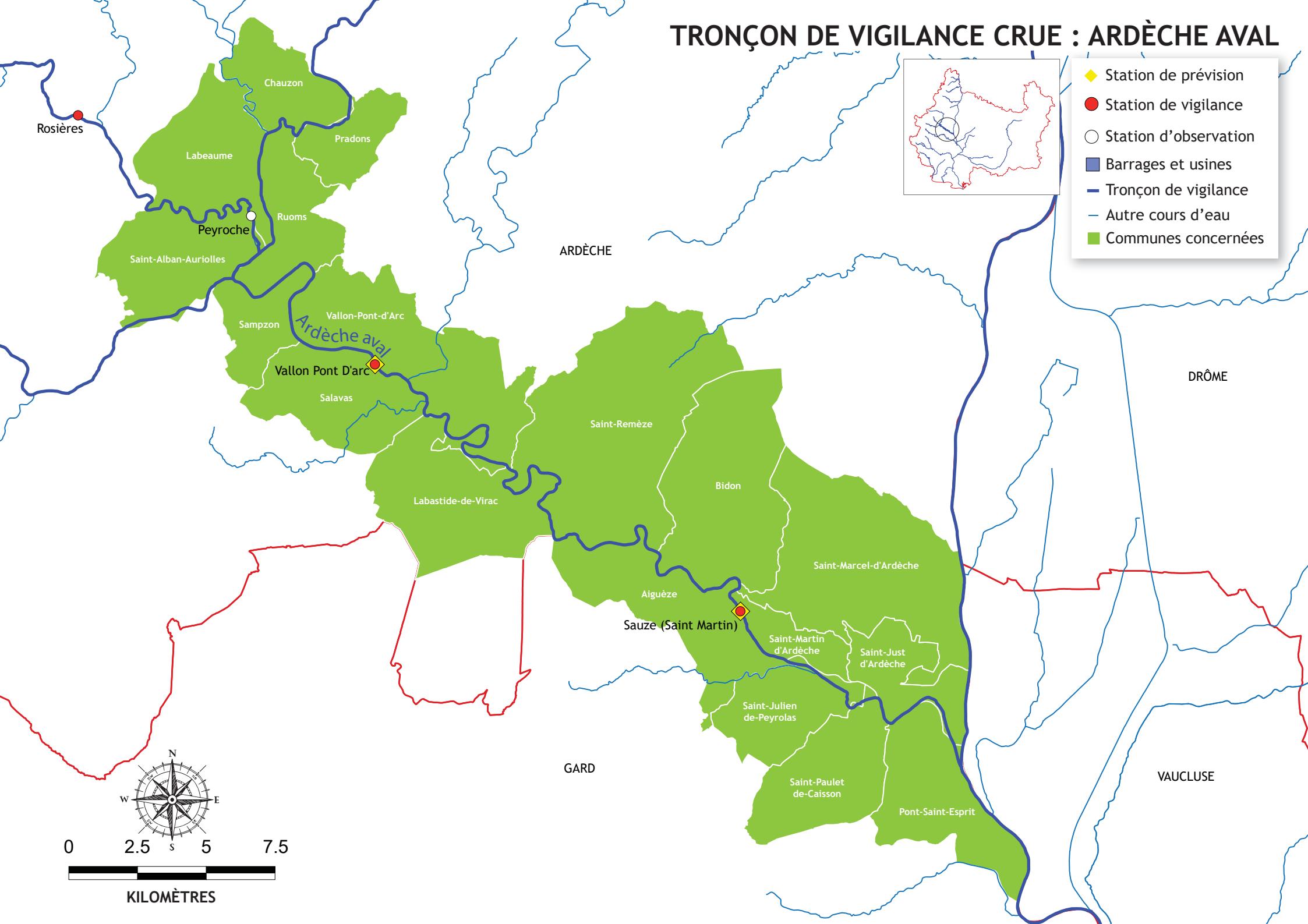
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : ARDÈCHE AMONT



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : BAUME - CHASSEZAC

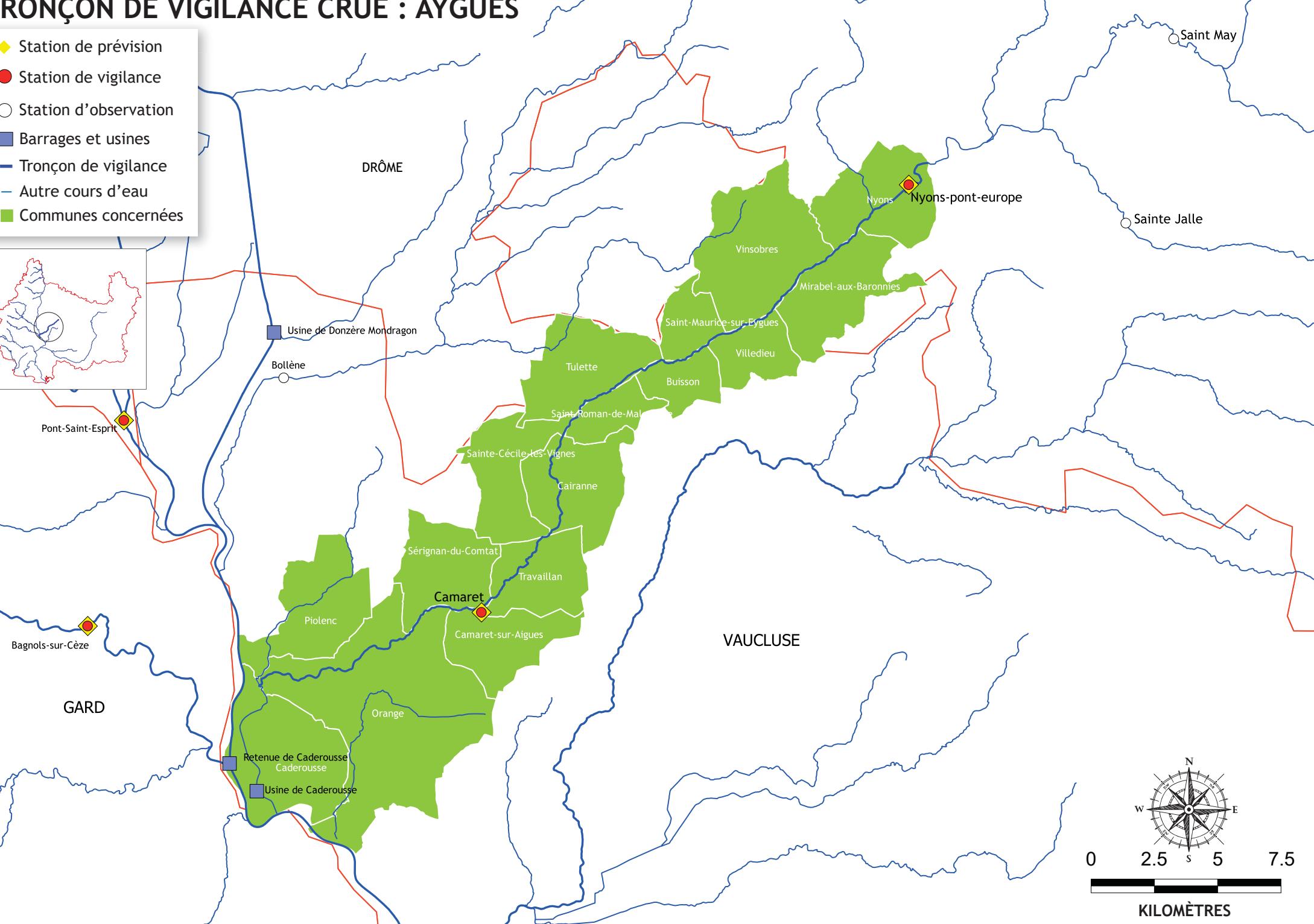
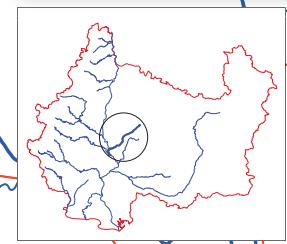


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : ARDÈCHE AVAL



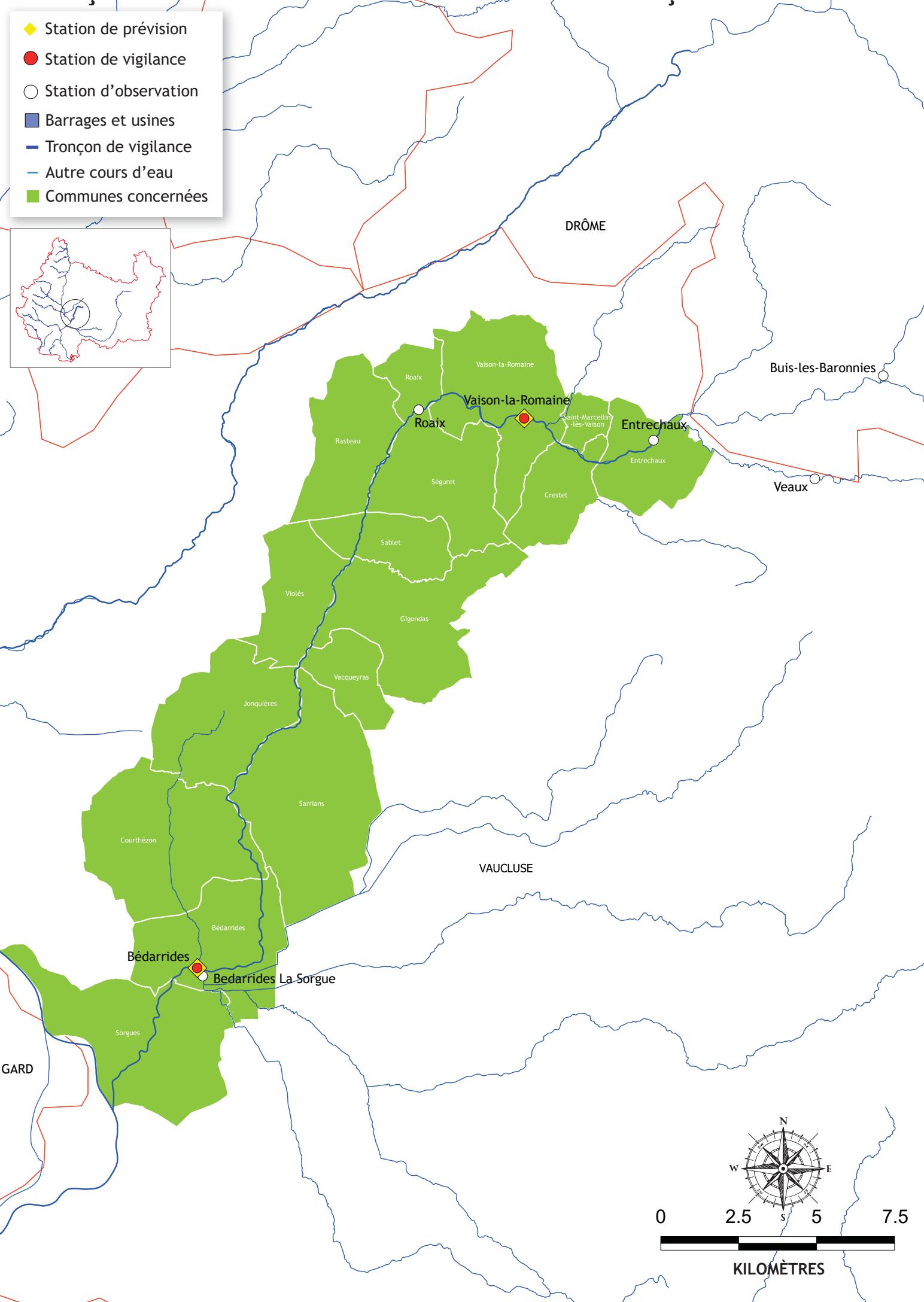
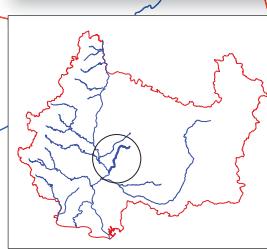
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : AYGUES

- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



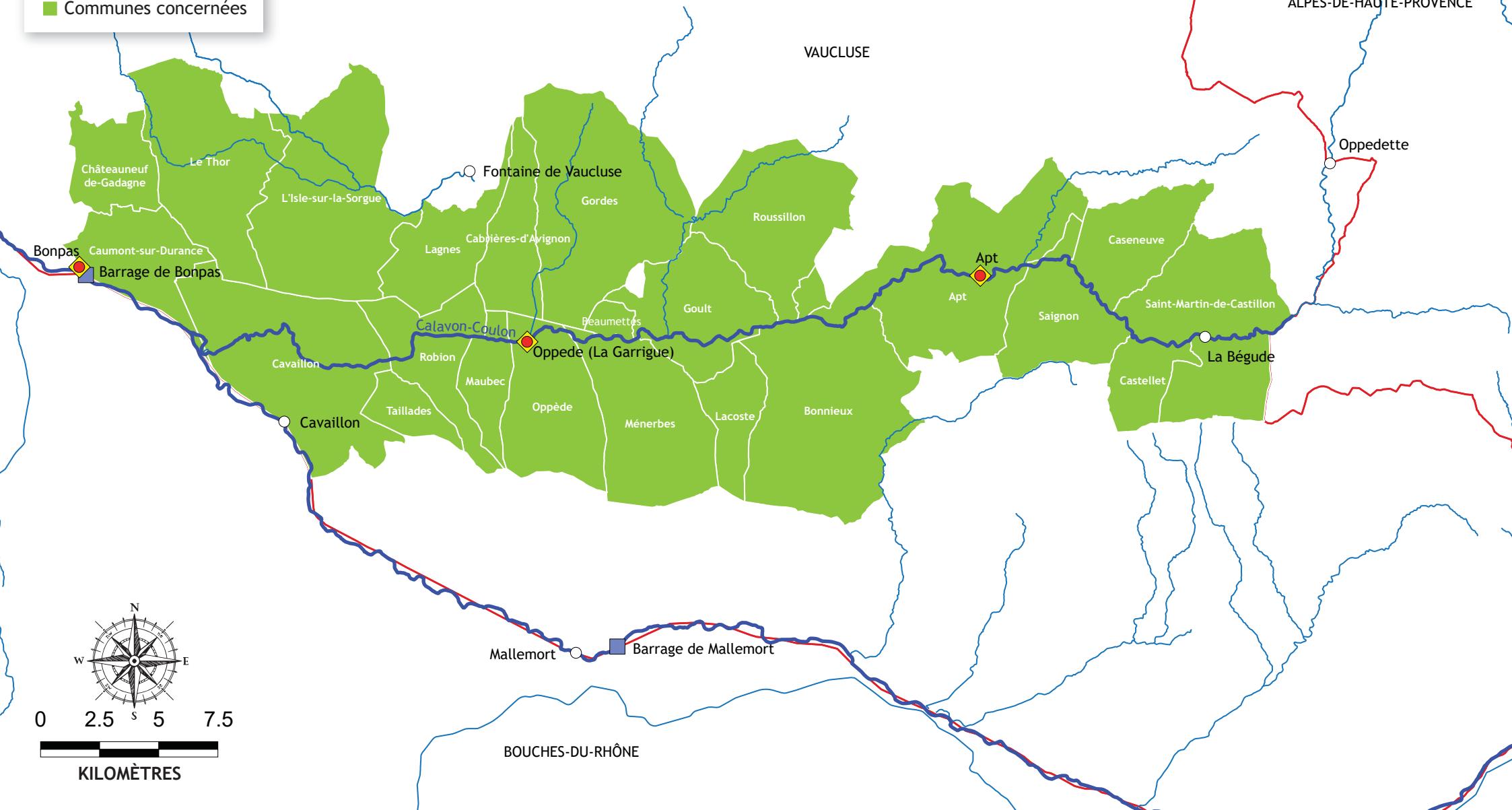
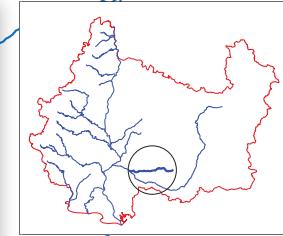
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : OUVÈZE PROVENÇALE

- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées

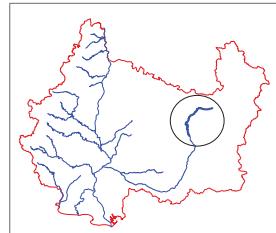


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : CALAVON-COULON

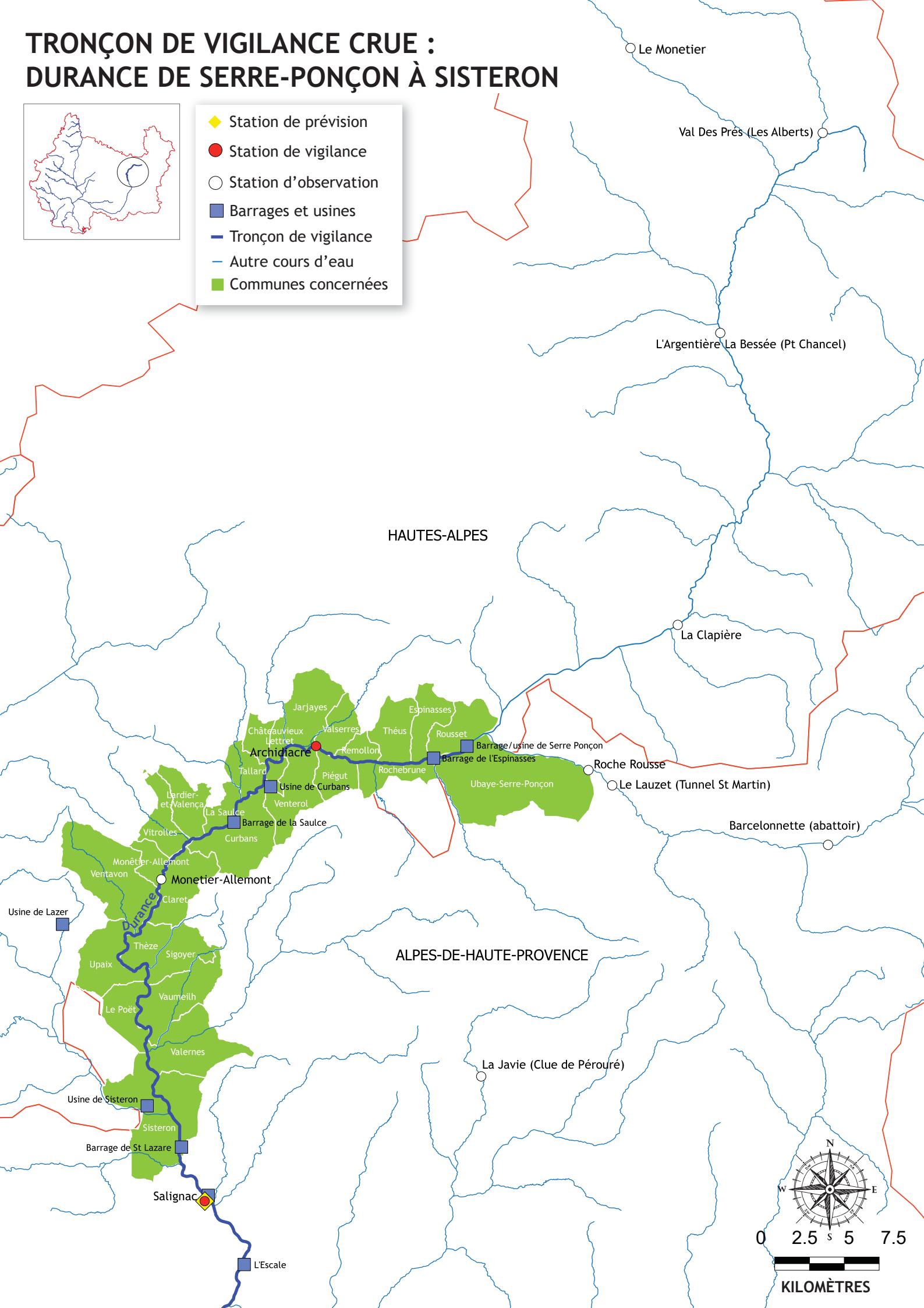
- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : DURANCE DE SERRE-PONÇON À SISTERON

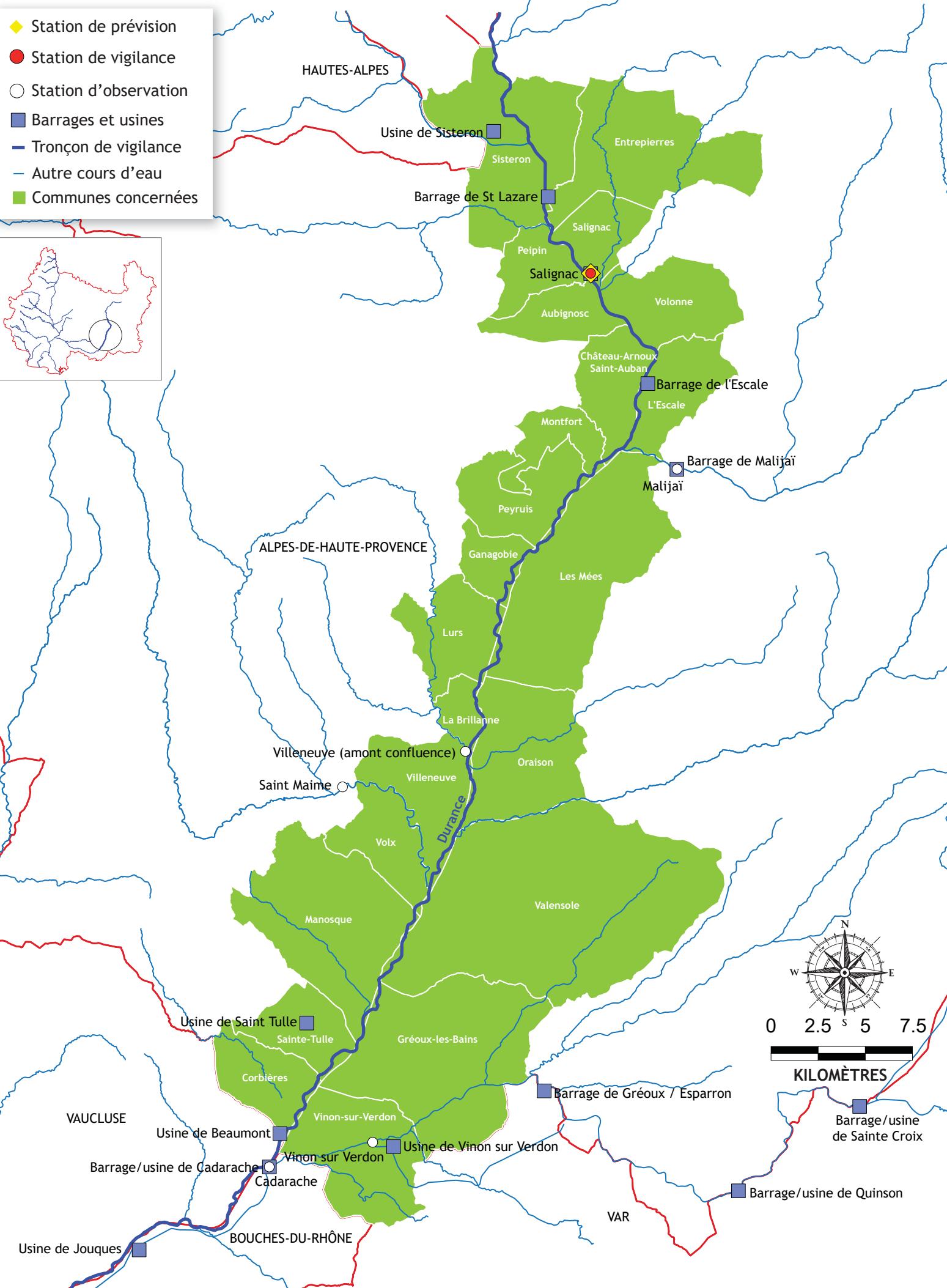
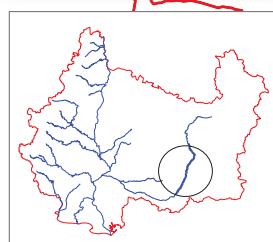


- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- - Autre cours d'eau
- Communes concernées

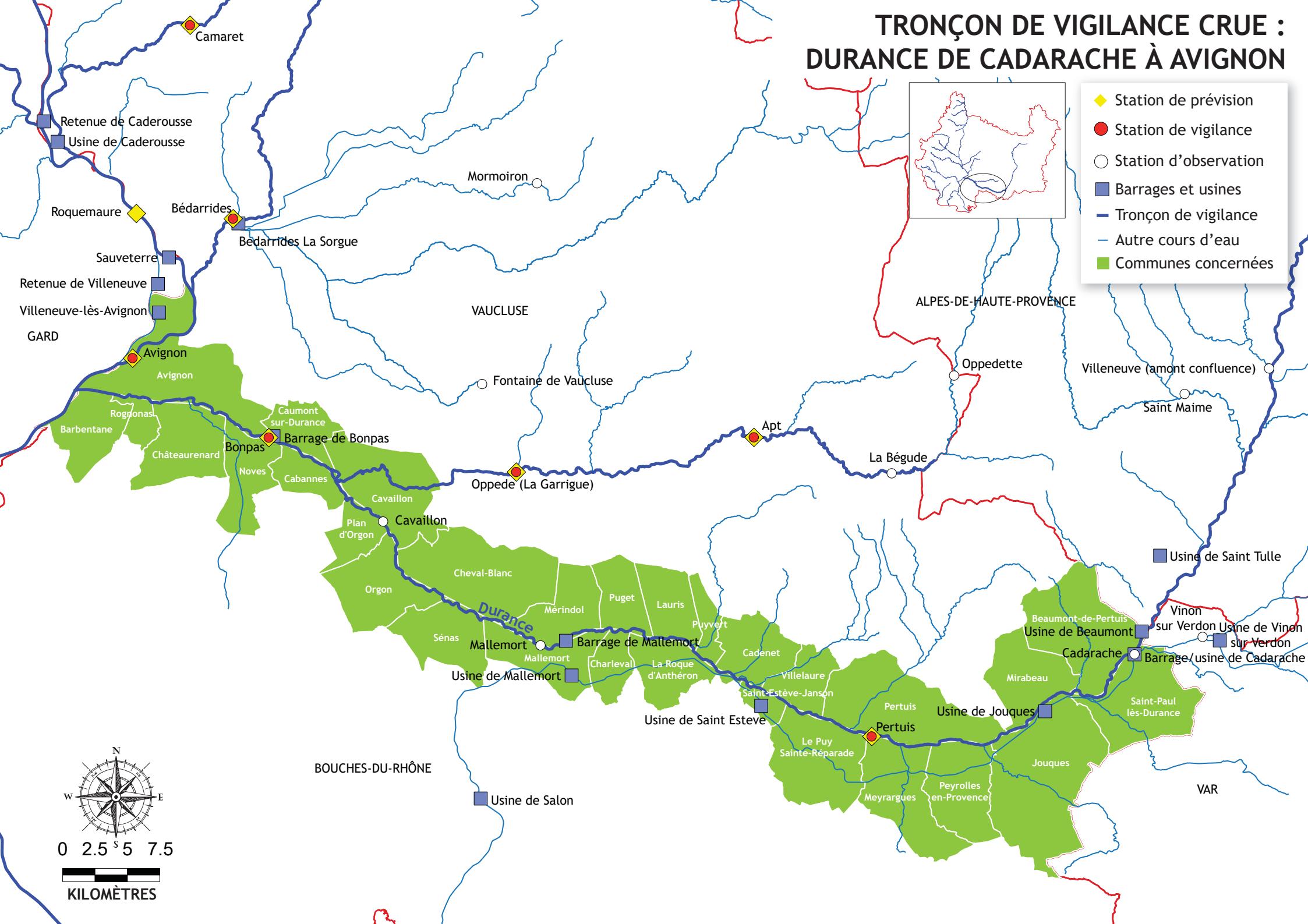


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : DURANCE DE SISTERON À CADARACHE

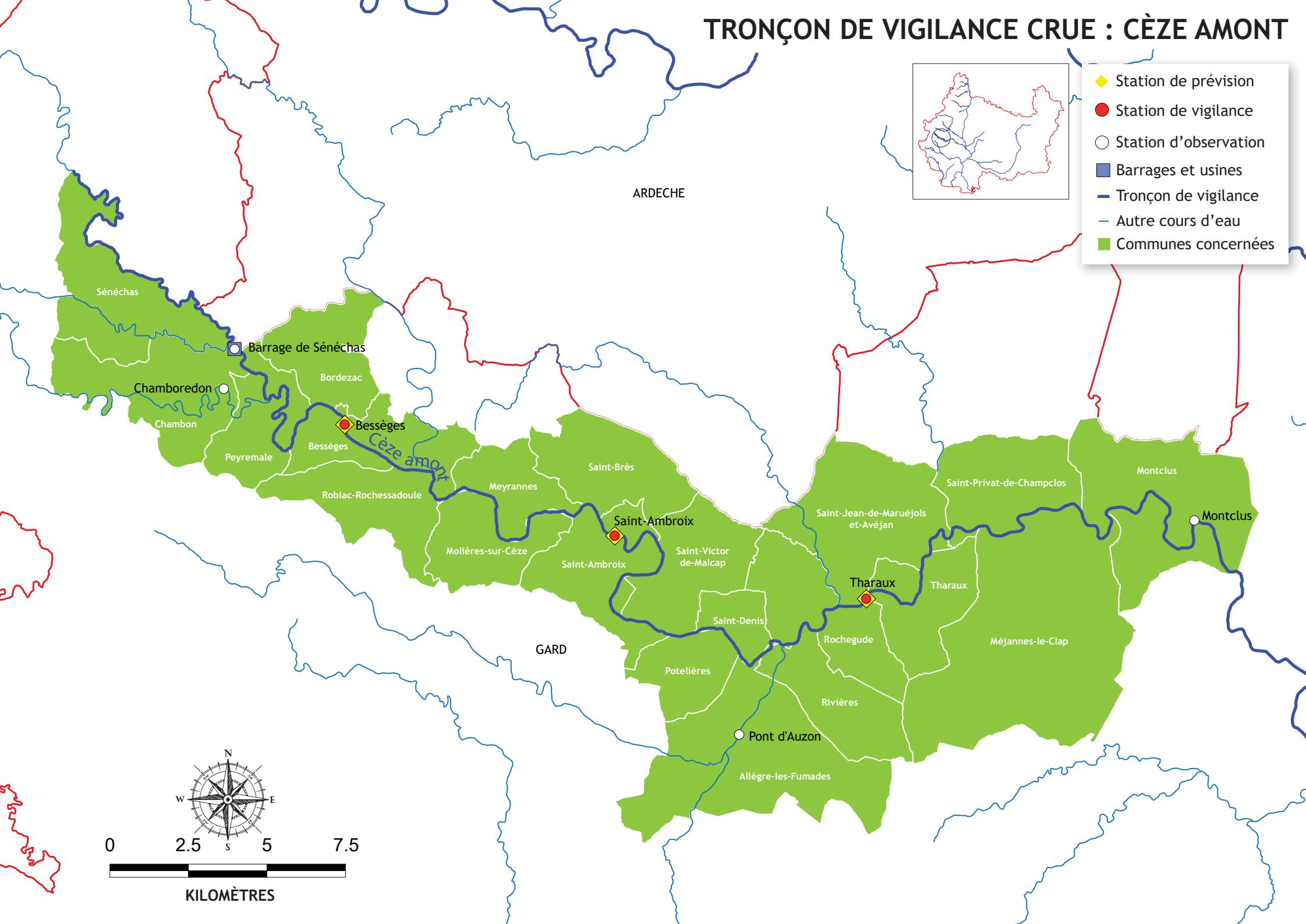
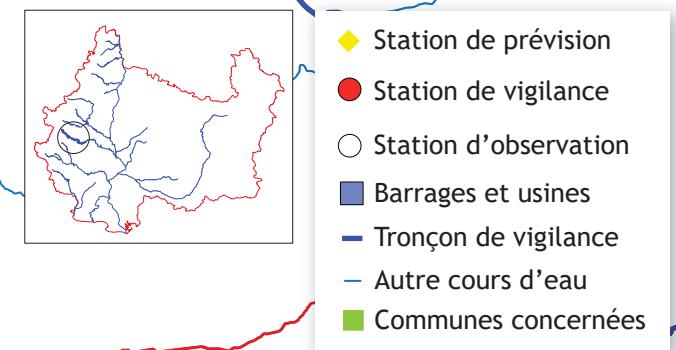
- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



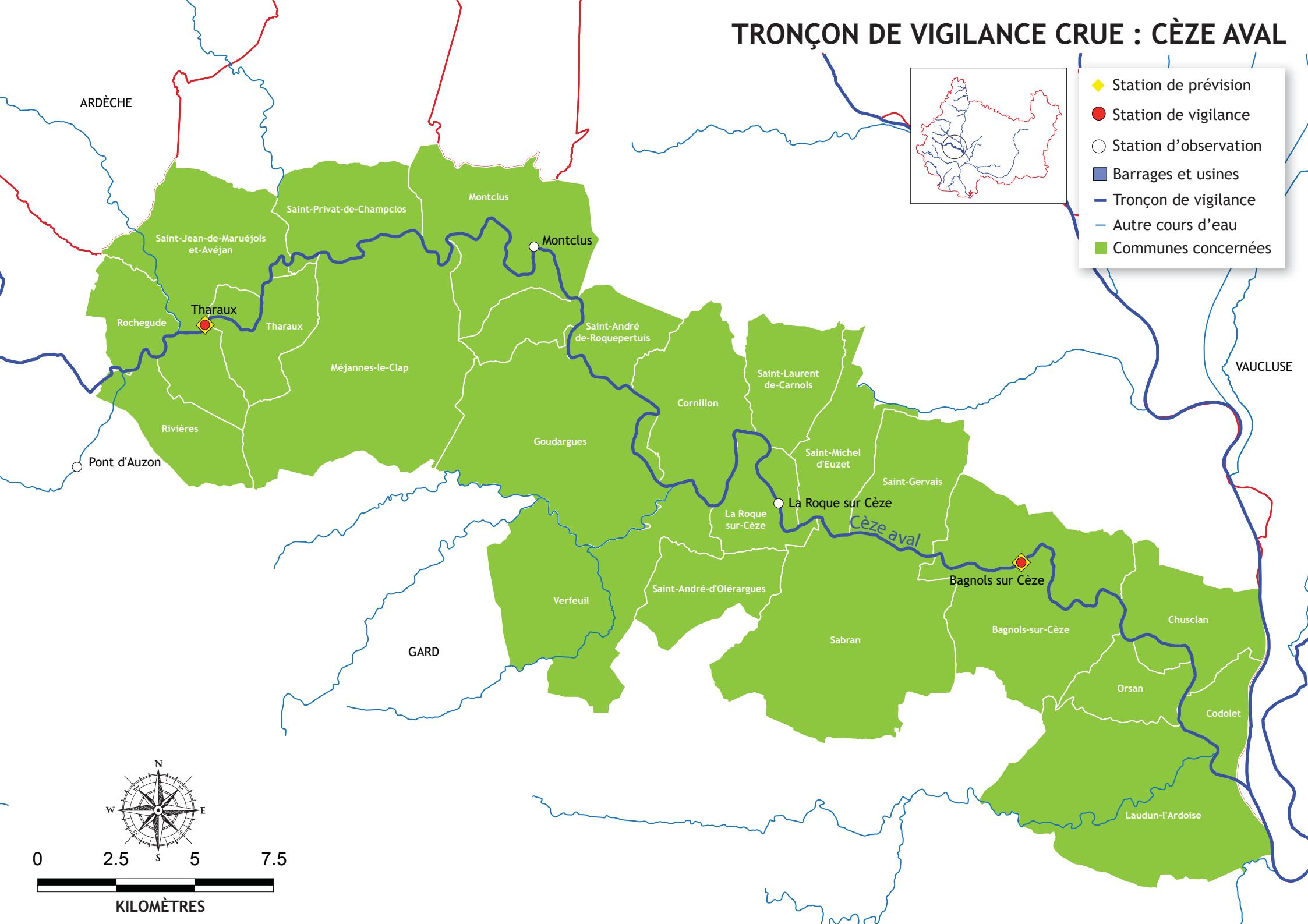
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : DURANCE DE CADARACHE À AVIGNON



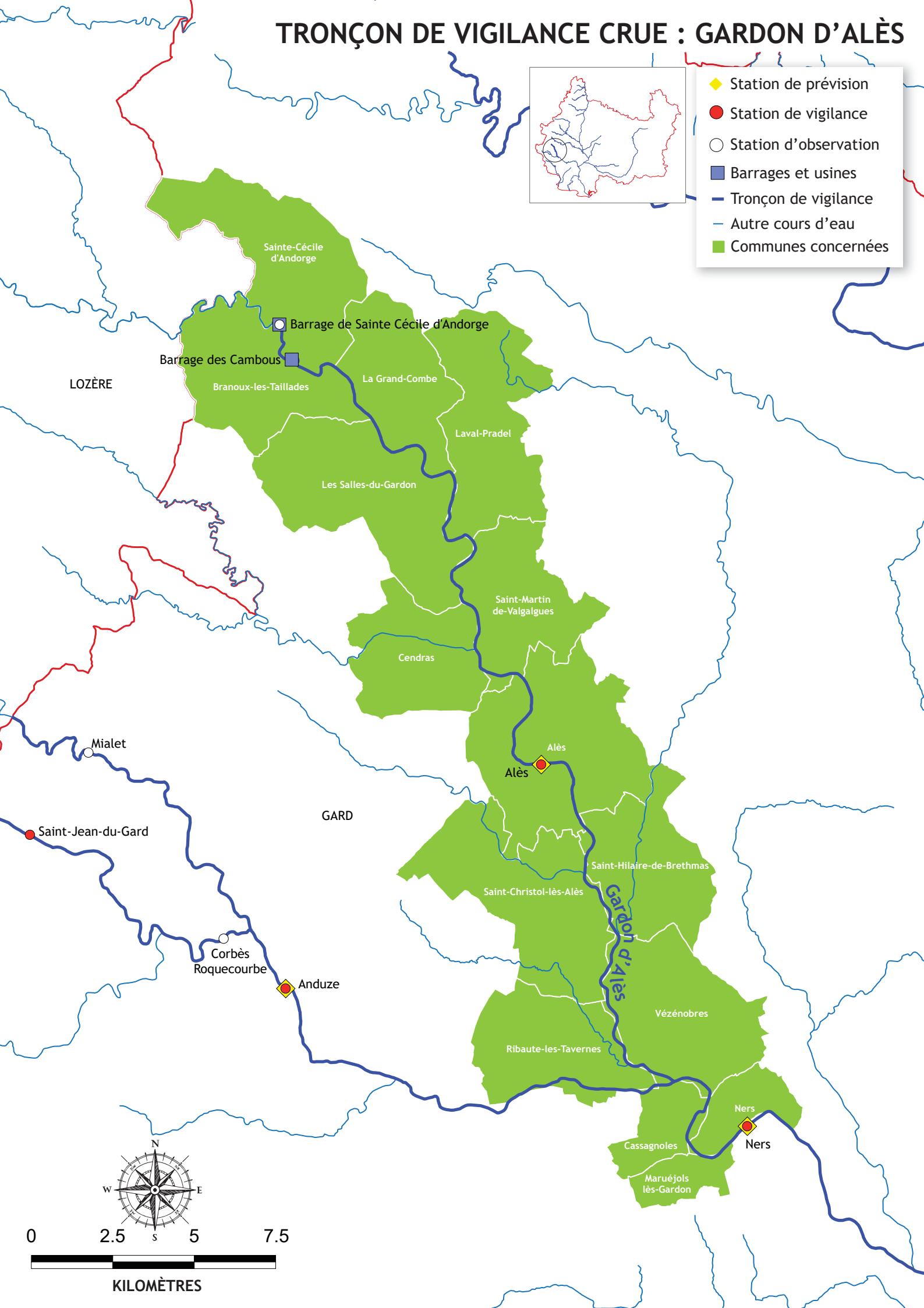
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : CÈZE AMONT



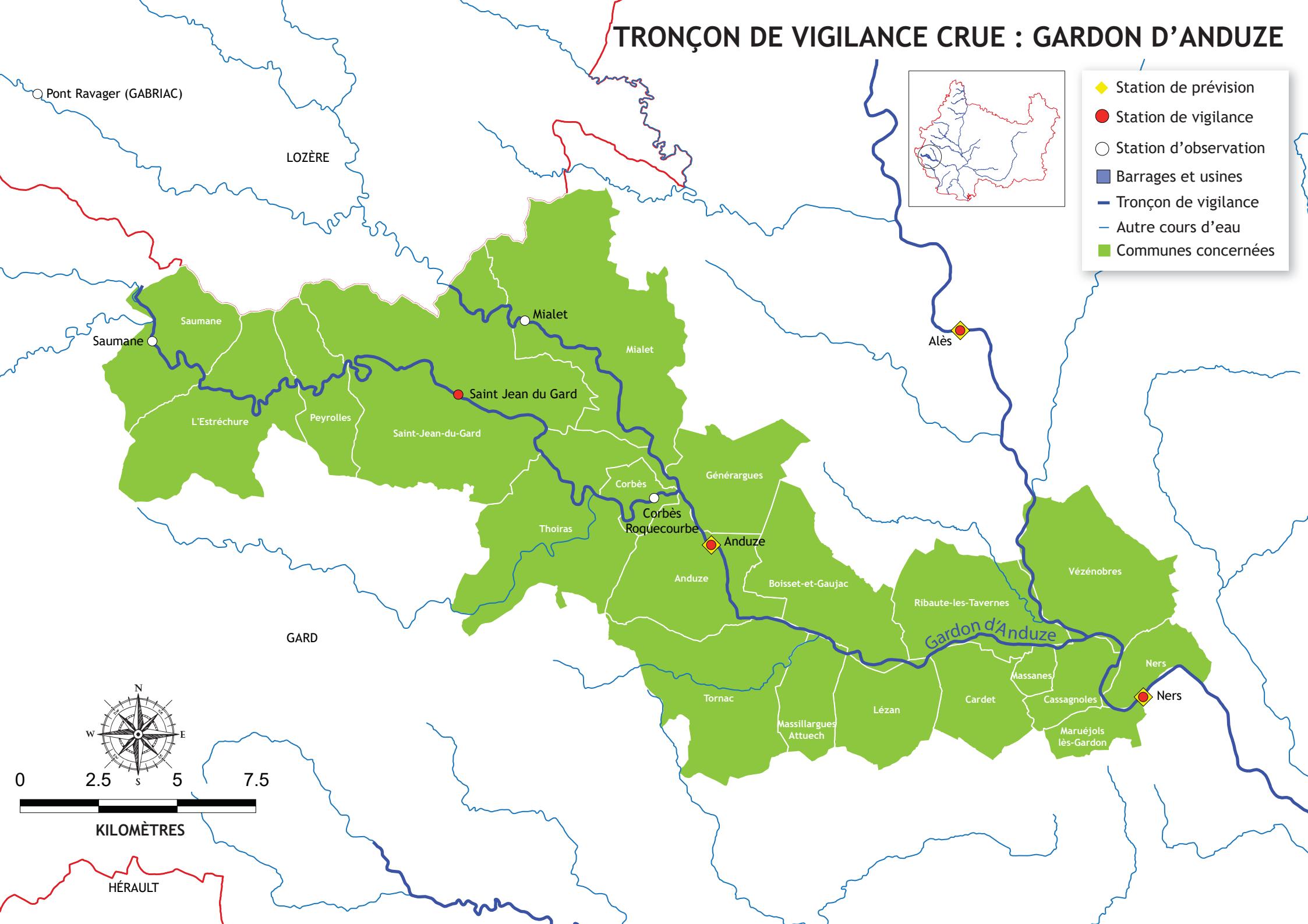
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : CÈZE AVAL



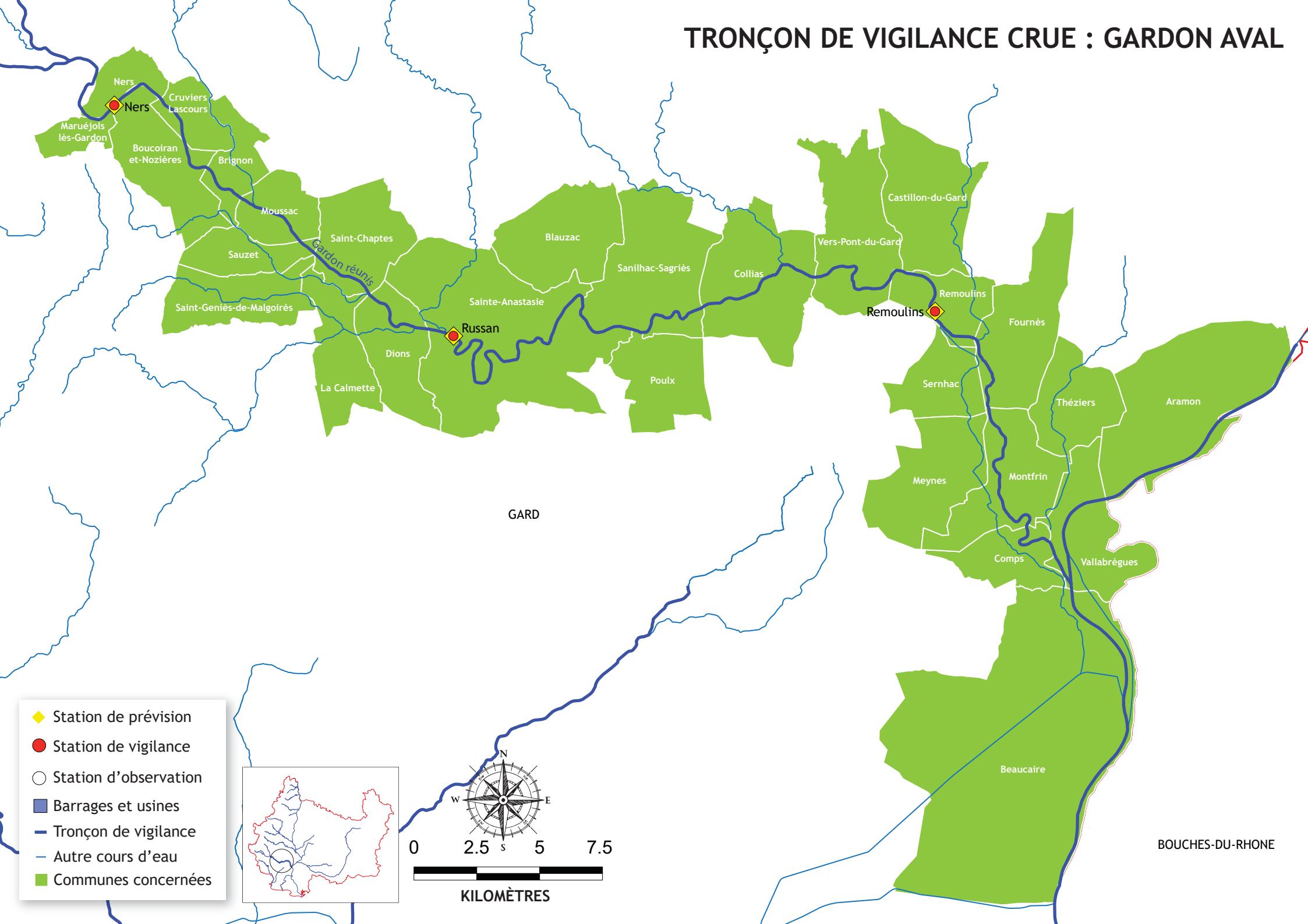
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : GARDON D'ALÈS



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : GARDON D'ANDUZE

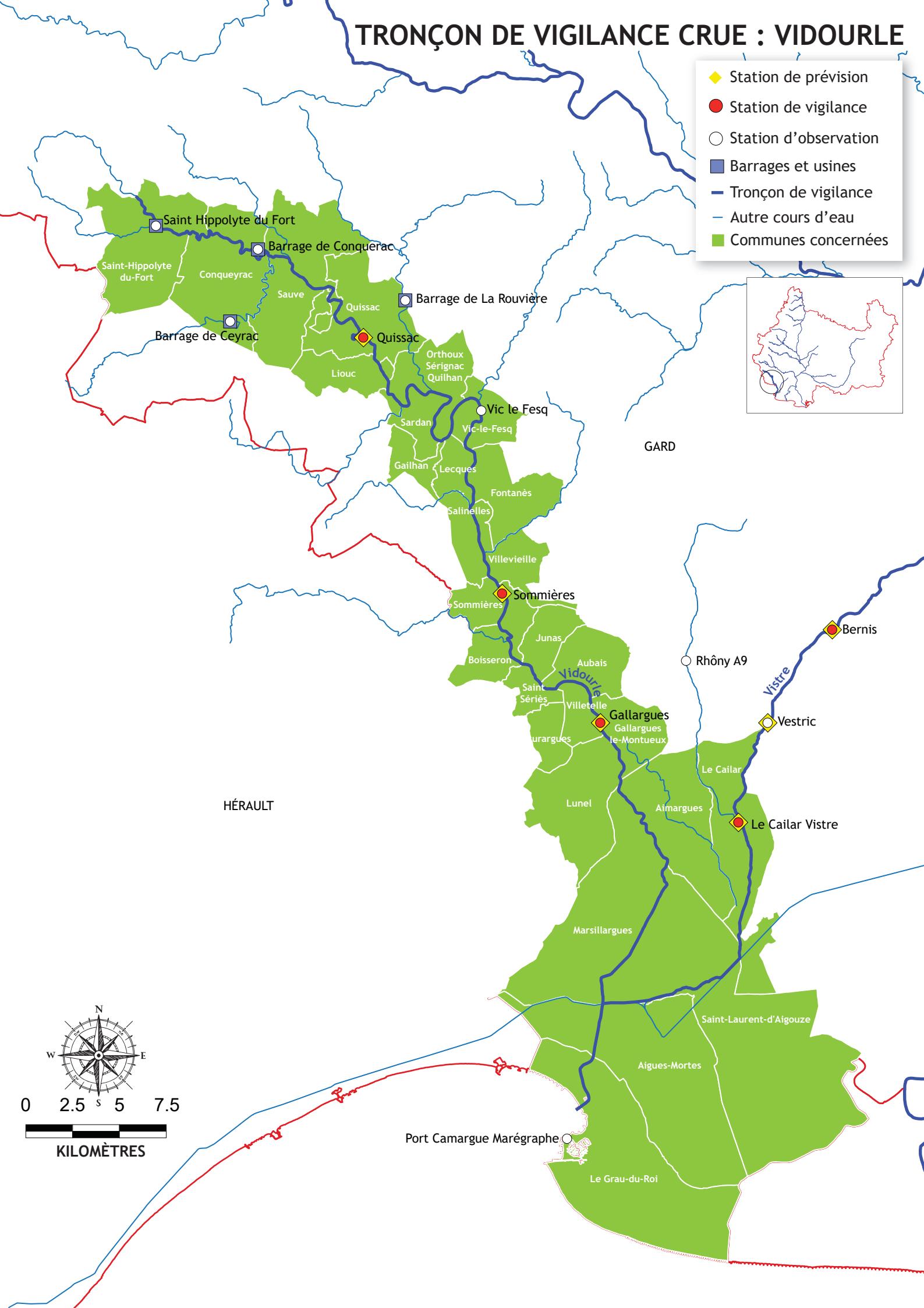
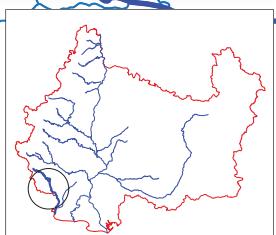


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : GARDON AVAL

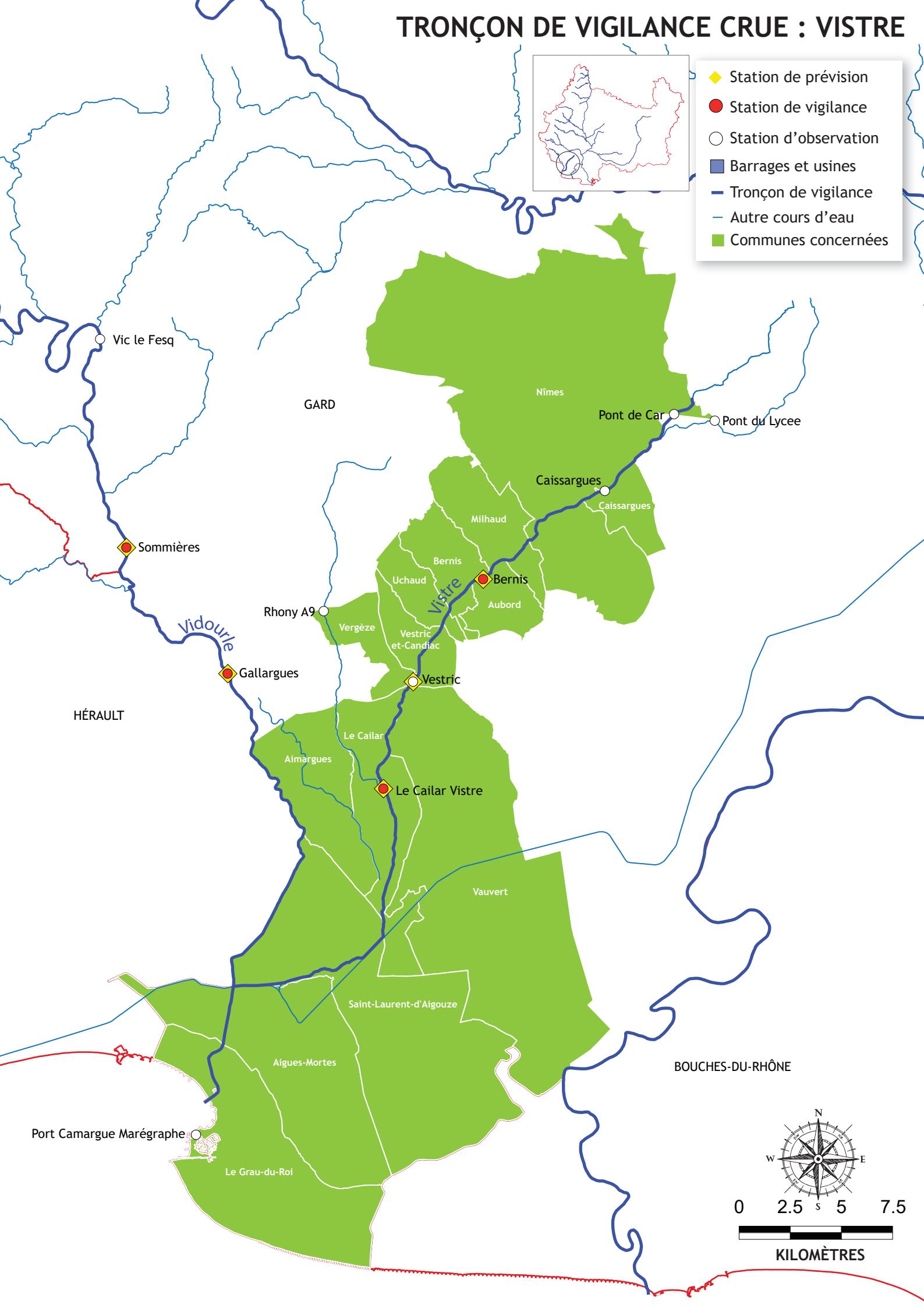


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : VIDOURLE

- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées



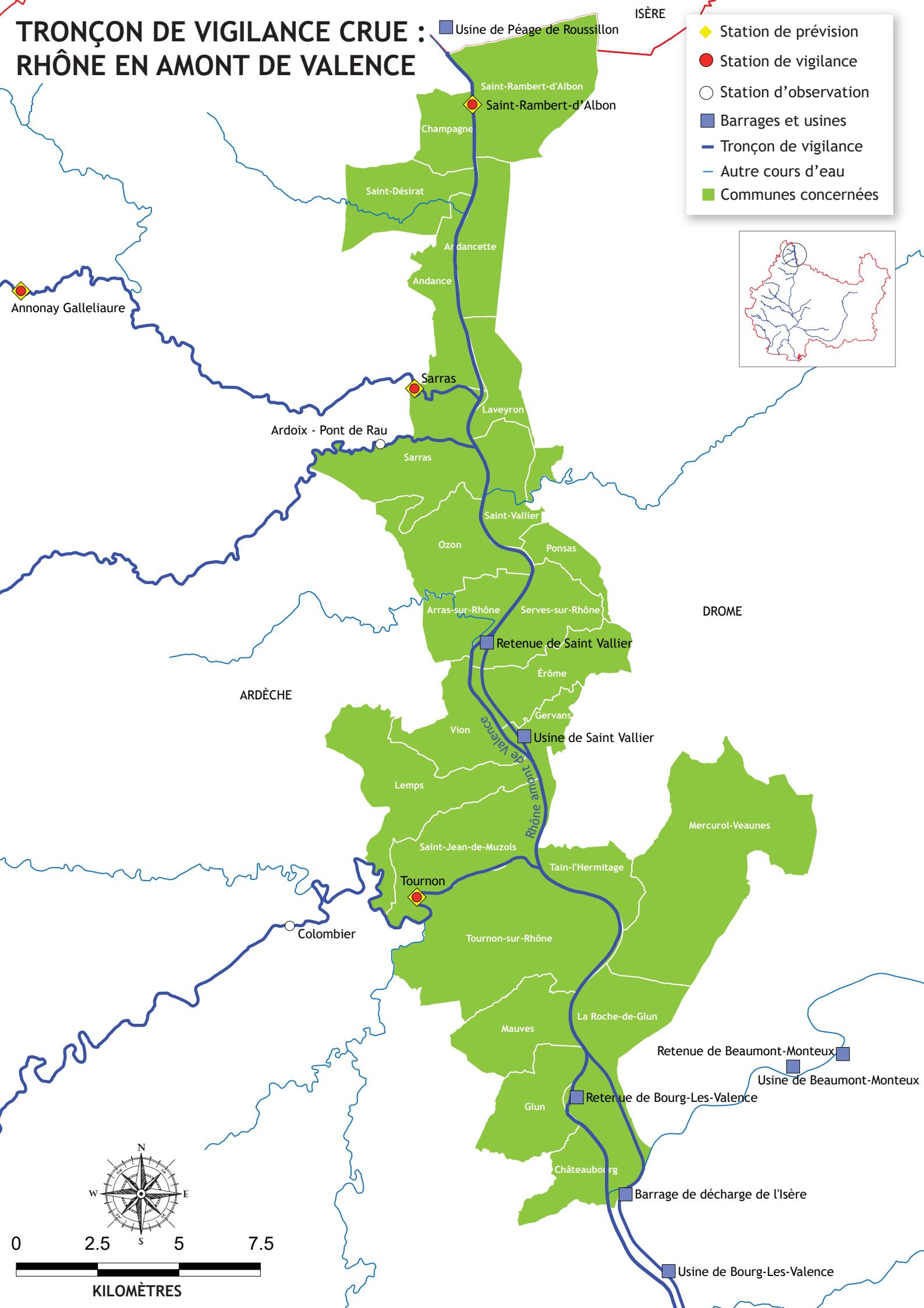
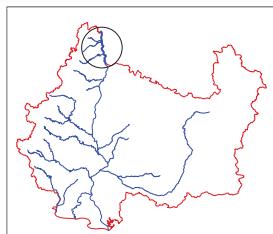
# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : VISTRE



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : RHÔNE EN AMONT DE VALENCE

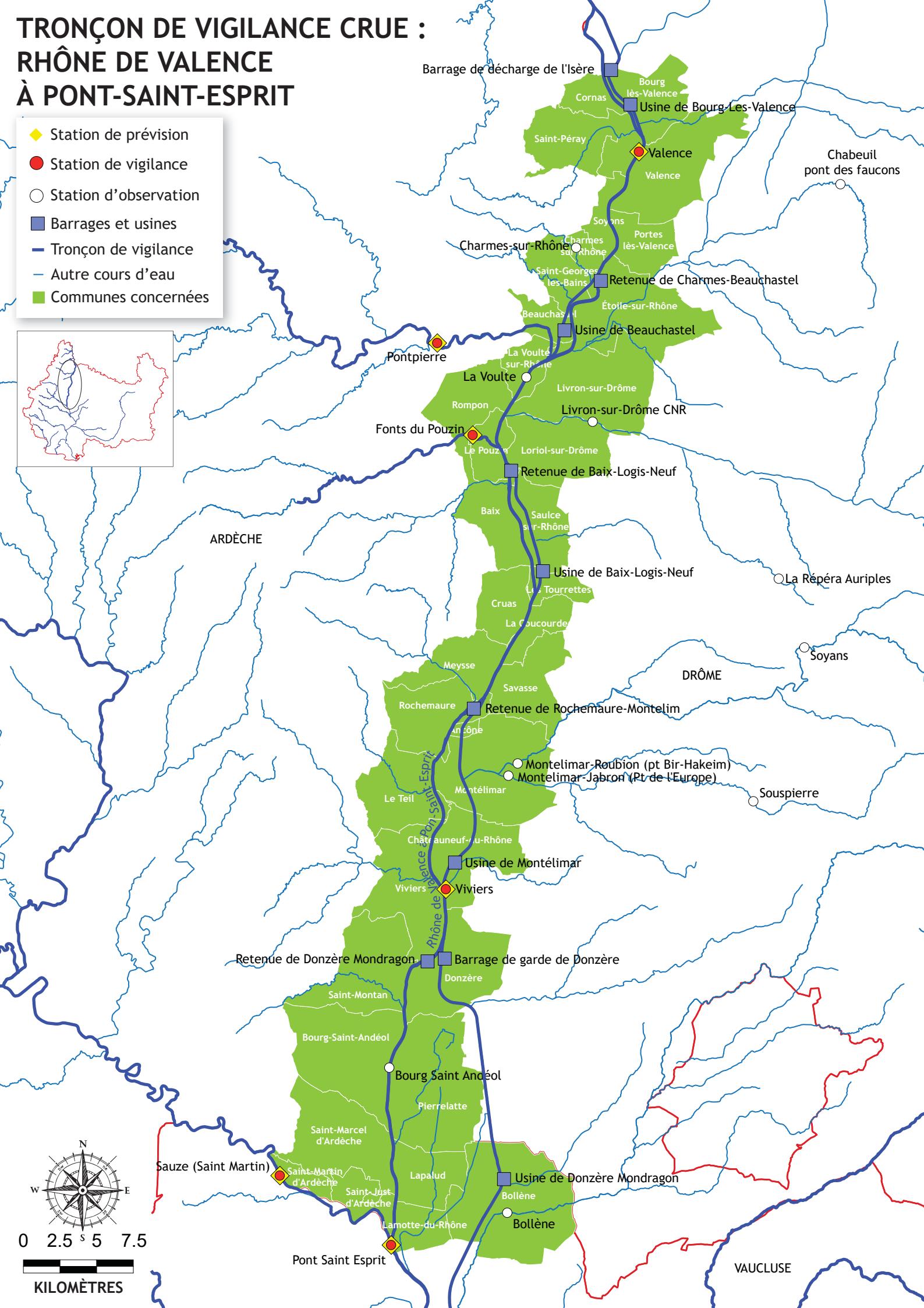
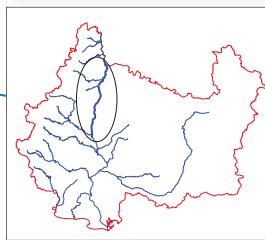
ISÈRE

- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées

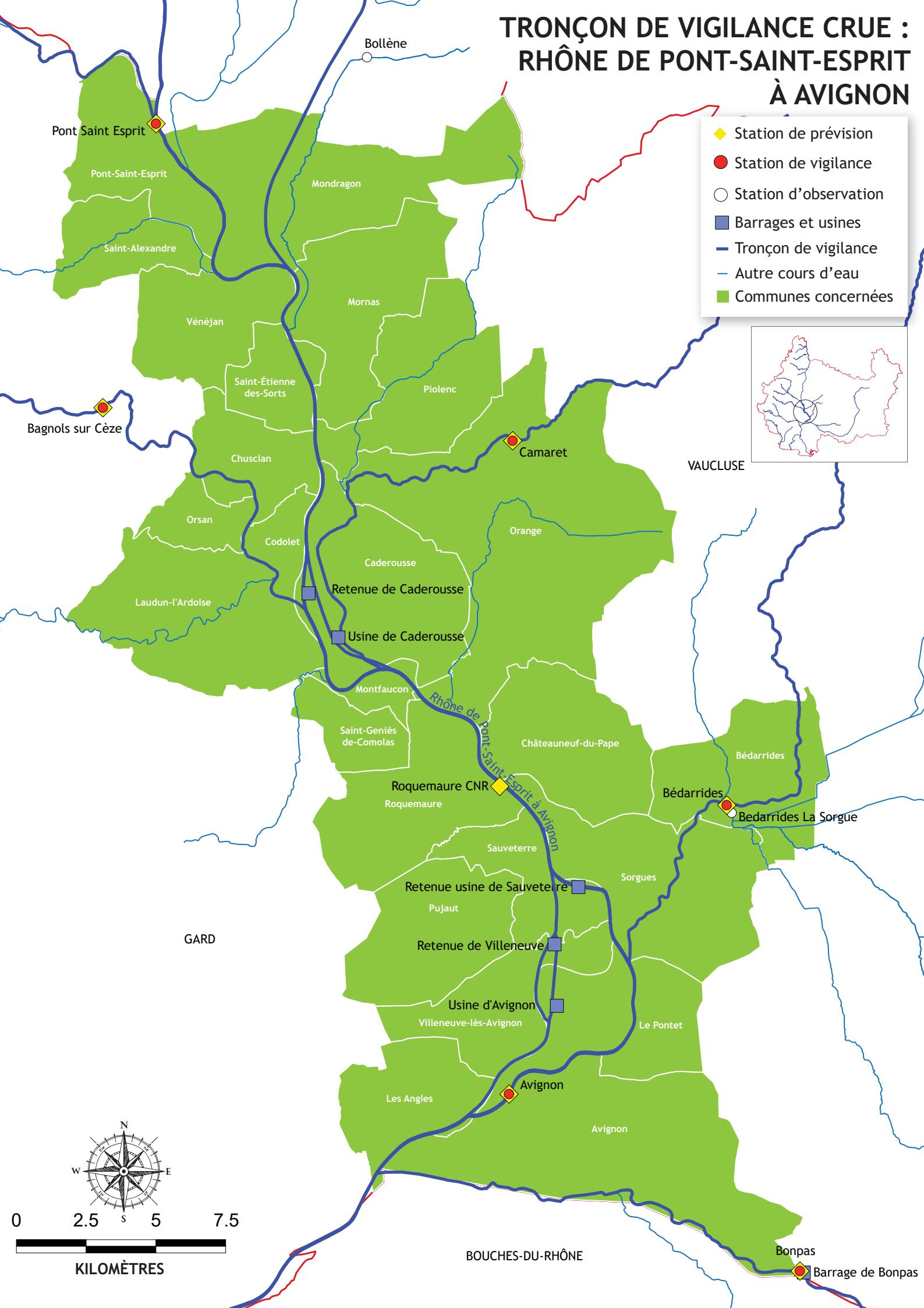


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : RHÔNE DE VALENCE À PONT-SAINT-ESPRIT

- ◆ Station de prévision
- Station de vigilance
- Station d'observation
- Barrages et usines
- Tronçon de vigilance
- Autre cours d'eau
- Communes concernées

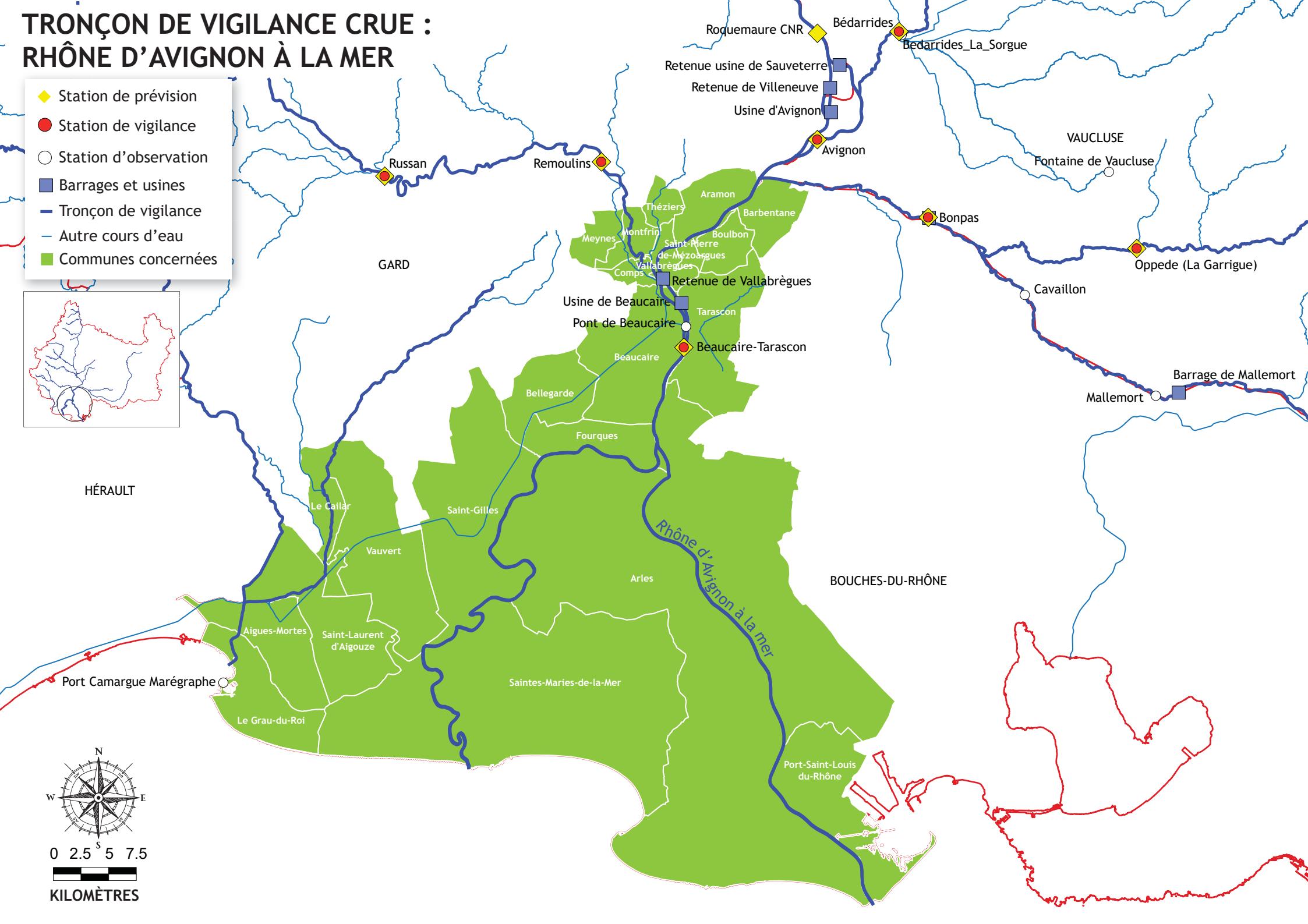
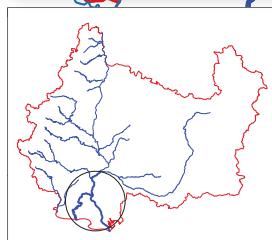


# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : RHÔNE DE PONT-SAINT-ESPRIT À AVIGNON



# TRONÇON DE VIGILANCE CRUE : RHÔNE D'AVIGNON À LA MER

- Yellow diamond: Station de prévision
- Red circle: Station de vigilance
- White circle: Station d'observation
- Blue square: Barrages et usines
- Blue line: Tronçon de vigilance
- Blue dashed line: Autre cours d'eau
- Green area: Communes concernées



**Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues****TRONÇONS RHÔNE**

Tronçon Rhône en amont de Valence			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7009	ANDANCE	Rhône	07 ARDECHE
7015	ARRAS-SUR-RHONE	Rhône	07 ARDECHE
7051	CHAMPAGNE	Rhône	07 ARDECHE
7059	CHATEAUBOURG	Rhône	07 ARDECHE
7097	GLUN	Rhône	07 ARDECHE
7140	LEMPS	Rhône	07 ARDECHE
7152	MAUVES	Rhône	07 ARDECHE
7169	OZON	Rhône	07 ARDECHE
7228	SAINT-DESIRAT	Rhône	07 ARDECHE
7245	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Rhône	07 ARDECHE
7308	SARRAS	Rhône	07 ARDECHE
7324	TOURNON-SUR-RHONE	Rhône	07 ARDECHE
7345	VION	Rhône	07 ARDECHE
26009	ANDANCETTE	Rhône	26 DROME
26119	EROME	Rhône	26 DROME
26160	LAVEYRON	Rhône	26 DROME
26179	MERCUROL	Rhône	26 DROME
26247	PONNAS	Rhône	26 DROME
26271	LA ROCHE-DE-GLUN	Rhône	26 DROME
26325	SAINT-RAMBERT-D'ALBON	Rhône	26 DROME
26333	SAINT-VALLIER	Rhône	26 DROME
26341	SERVES-SUR-RHONE	Rhône	26 DROME
26347	TAIN-L'HERMITAGE	Rhône	26 DROME
26380	GERVANS	Rhône	26 DROME

Tronçon Rhône de Valence à Pont Saint Esprit			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7022	BAIX	Rhône	07 ARDECHE
7027	BEAUCHASTEL	Rhône	07 ARDECHE
7042	BOURG-SAINT-ANDEOL	Rhône	07 ARDECHE
7055	CHARMES-SUR-RHONE	Rhône	07 ARDECHE
7070	CORNAS	Rhône	07 ARDECHE
7076	CRUAS	Rhône	07 ARDECHE
7157	MEYSSE	Rhône	07 ARDECHE
7181	LE POUZIN	Rhône	07 ARDECHE
7191	ROCHEMAURE	Rhône	07 ARDECHE
7198	ROMPON	Rhône	07 ARDECHE
7240	SAINT-GEORGES-LES-BAINS	Rhône	07 ARDECHE
7259	SAINT-JUST	Rhône	07 ARDECHE
7264	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Rhône	07 ARDECHE
7279	SAINT-MONTANT	Rhône	07 ARDECHE
7281	SAINT-PERAY	Rhône	07 ARDECHE
7316	SOYONS	Rhône	07 ARDECHE
7319	LE TEIL	Rhône	07 ARDECHE
7346	VIVIERS	Rhône	07 ARDECHE
7349	LA VOULTE-SUR-RHONE	Rhône	07 ARDECHE
7102	GUILHERAND-GRANGES	Rhône	07 ARDECHE
26008	ANCONÉ	Rhône	26 DROME
26058	BOURG-LES-VALENCE	Rhône	26 DROME
26085	CHATEAUNEUF-DU-RHONE	Rhône	26 DROME
26106	LA COUCORDE	Rhône	26 DROME
26116	DONZERE	Rhône	26 DROME
26124	ETOILE-SUR-RHONE	Rhône	26 DROME
26166	LORIOL-SUR-DROME	Rhône	26 DROME
26198	MONTELIMAR	Rhône	26 DROME
26235	PIERRELATTE	Rhône	26 DROME
26252	PORTES-LES-VALENCE	Rhône	26 DROME
26337	SAULCE-SUR-RHONE	Rhône	26 DROME
26339	SAVASSE	Rhône	26 DROME
26353	LES TOURRETTES	Rhône	26 DROME
26362	VALENCE	Rhône	26 DROME
26165	LIVRON-SUR-DROME	Rhône	26 DROME
84063	LAMOTTE-DU-RHONE	Rhône	84 VAUCLUSE
84064	LAPALUD	Rhône	84 VAUCLUSE
84019	BOLLENE	Rhône	84 VAUCLUSE

Tronçon Rhône de Pont Saint Esprit à Avignon			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30011	LES ANGLES	Rhône	30 GARD
30081	CHUSCLAN	Rhône	30 GARD
30084	CODOLET	Rhône	30 GARD
30141	LAUDUN	Rhône	30 GARD
30178	MONTFAUCON	Rhône	30 GARD
30202	PONT-SAINT-ESPRIT	Rhône	30 GARD
30221	ROQUEMAURE	Rhône	30 GARD
30226	SAINT-ALEXANDRE	Rhône	30 GARD
30251	SAINT-ETIENNE-DES-SORTS	Rhône	30 GARD
30312	SAUVETERRE	Rhône	30 GARD
30342	VENEJAN	Rhône	30 GARD
30254	SAINT-GENIES-DE-COMOLAS	Rhône	30 GARD
30351	VILLENEUVE-LES-AVIGNON	Rhône	30 GARD
30191	ORSAN	Rhône	30 GARD
30209	PUJAUT	Rhône	30 GARD
84007	AVIGNON	Rhône	84 VAUCLUSE
84016	BEDARRIDES	Rhône	84 VAUCLUSE
84027	CADEROUSSE	Rhône	84 VAUCLUSE
84037	CHATEAUNEUF-DU-PAPE	Rhône	84 VAUCLUSE
84078	MONDRAGON	Rhône	84 VAUCLUSE
84083	MORNAS	Rhône	84 VAUCLUSE
84087	ORANGE	Rhône	84 VAUCLUSE
84092	LE PONTET	Rhône	84 VAUCLUSE
84129	SORGUES	Rhône	84 VAUCLUSE
84091	PIOLENC	Rhône	84 VAUCLUSE

Tronçon Rhône d'Avignon à la mer			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
13004	ARLES	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13010	BARBENTANE	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13078	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13096	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13017	BOULBON	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13108	TARASCON	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
13061	St.-PIERRE-DE-MEZOARGUES	Rhône	13 BOUCHES-DU-RHONE
30003	AIGUES-MORTES	Rhône	30 GARD
30012	ARAMON	Rhône	30 GARD
30032	BEAUCAIRE	Rhône	30 GARD
30089	COMPS	Rhône	30 GARD
30117	FOURQUES	Rhône	30 GARD
30133	LE GRAU-DU-ROI	Rhône	30 GARD
30258	SAINTE-GILLES	Rhône	30 GARD
30276	SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE	Rhône	30 GARD
30336	VALLABREGUES	Rhône	30 GARD
30341	VAUVERT	Rhône	30 GARD
30034	BELLEGARDE	Rhône	30 GARD
30179	MONTRFRIN	Rhône	30 GARD
30059	LE CAILAR	Rhône	30 GARD
30166	MEYNES	Rhône	30 GARD
30328	THEZIERS	Rhône	30 GARD

## Annexe 4a (page 2/6)

### Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues

### TRONÇONS COURS D'EAU ARDECHOIS

Tronçon Doux Cance Ay			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7009	ANDANCE	Cance	07   ARDECHE
7010	ANNONAY	Cance	07   ARDECHE
7013	ARDOIX	Cance - Ay	07   ARDECHE
7014	ARLEBOSC	Doux	07   ARDECHE
7039	BOZAS	Doux	07   ARDECHE
7040	BOUCIEU-LE-ROI	Doux	07   ARDECHE
7069	COLOMBIER-LE-VIEUX	Doux	07   ARDECHE
7073	LE CRESTET	Doux	07   ARDECHE
7079	DESAIGNES	Doux	07   ARDECHE
7084	ECLASSAN	Ay	07   ARDECHE
7085	EMPURANY	Doux	07   ARDECHE
7086	ETABLES	Doux	07   ARDECHE
7129	LAMASTRE	Doux	07   ARDECHE
7140	LEMP'S	Doux	07   ARDECHE
7169	OZON	Ay	07   ARDECHE
7185	PRAUX	Ay	07   ARDECHE
7188	QUINTENAS	Cance	07   ARDECHE
7197	ROIFFIEUX	Cance	07   ARDECHE
7217	SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	Doux	07   ARDECHE
7245	SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	Doux	07   ARDECHE
7250	SAINT-JEURE-D'AY	Ay	07   ARDECHE
7292	SAINT-ROMAIN-D'AY	Ay	07   ARDECHE
7308	SARRAS	Cance - Ay	07   ARDECHE
7309	SATILLIEU	Ay	07   ARDECHE
7317	TALENCEUX	Cance	07   ARDECHE
7324	TOURNON-SUR-RHONE	Doux	07   ARDECHE
7337	VERNOSC-LES-ANNONAY	Cance	07   ARDECHE

Tronçon Ouvèze Eyrieux			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7027	BEAUCHASTEL	Eyrieux	07   ARDECHE
7030	BEAUVENE	Eyrieux	07   ARDECHE
7048	CHALENCON	Eyrieux	07   ARDECHE
7064	LE CHEYLARD	Eyrieux	07   ARDECHE
7072	COUX	Ouvèze	07   ARDECHE
7083	DUNIERES-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	07   ARDECHE
7090	FLAVIAC	Ouvèze	07   ARDECHE
7096	GLUIRAS	Eyrieux	07   ARDECHE
7165	NONIERES	Eyrieux	07   ARDECHE
7167	LES OLLIERES-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	07   ARDECHE
7181	LE POUZIN	Ouvèze	07   ARDECHE
7186	PRIVAS	Ouvèze	07   ARDECHE
7198	ROMPON	Ouvèze	07   ARDECHE
7215	SAINT-BARTHELEMY-LE-MEIL	Eyrieux	07   ARDECHE
7222	ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD	Eyrieux	07   ARDECHE
7237	ST-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	Eyrieux	07   ARDECHE
7255	ST-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN	Ouvèze	07   ARDECHE
7256	ST-JULIEN-LABROUSSE	Eyrieux	07   ARDECHE
7261	ST-LAURENT-DU-PAPE	Eyrieux	07   ARDECHE
7274	ST-MAURICE-EN-CHALENCON	Eyrieux	07   ARDECHE
7276	ST-MICHEL-D'AURANCE	Eyrieux	07   ARDECHE
7278	ST-MICHEL-DE-CHABLILLANOUX	Eyrieux	07   ARDECHE
7295	ST-SAUVEUR-DE-MONTAGUT	Eyrieux	07   ARDECHE
7303	ST-VINCENT-DE-DURFORT	Eyrieux	07   ARDECHE
7349	LA VOULTE-SUR-RHONE	Eyrieux	07   ARDECHE

Tronçon Baume Chassezac			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7017	LES ASSIONS	Chassezac	07   ARDECHE
7028	BEAULIEU	Chassezac	07   ARDECHE
7029	BEAUMONT	Baume	07   ARDECHE
7031	BERRIAS-ET-CASTELJAU	Chassezac	07   ARDECHE
7050	CHAMBONAS	Chassezac	07   ARDECHE
7053	CHANDOLAS	Chassezac	07   ARDECHE
7100	GRAVIERES	Chassezac	07   ARDECHE
7101	GROSPIERRES	Chassezac	07   ARDECHE
7110	JOYEUSE	Baume	07   ARDECHE
7115	LABEAUME	Baume	07   ARDECHE
7147	MALARCE-SUR-LA-THINES	Chassezac	07   ARDECHE
7189	RIBES	Baume	07   ARDECHE
7196	ROCLES	Baume	07   ARDECHE
7199	ROSIERES	Baume	07   ARDECHE
7201	RUOMS	Baume	07   ARDECHE
7207	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	Baume - Chassezac	07   ARDECHE
7266	Ste-MARGUERITE-LAFIGERE	Chassezac	07   ARDECHE
7305	LES SALELLES	Chassezac	07   ARDECHE
7306	SAMPZON	Chassezac	07   ARDECHE
7307	SANILHAC	Baume	07   ARDECHE
7334	LES VANS	Chassezac	07   ARDECHE
7336	VERNON	Baume	07   ARDECHE

Tronçon Ardèche amont			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7019	AUBENAS	Ardèche	07   ARDECHE
7023	BALAZUC	Ardèche	07   ARDECHE
7025	BARNAS	Ardèche	07   ARDECHE
7061	CHAUZON	Ardèche	07   ARDECHE
7115	LABEAUME	Ardèche	07   ARDECHE
7116	LABEGUDE	Ardèche	07   ARDECHE
7127	LALEVADE-D'ARDECHE	Ardèche	07   ARDECHE
7131	LANAS	Ardèche	07   ARDECHE
7153	MAYRES	Ardèche	07   ARDECHE
7156	MEYRAS	Ardèche	07   ARDECHE
7178	PONT-DE-LABEAUME	Ardèche	07   ARDECHE
7182	PRADES	Ardèche	07   ARDECHE
7183	PRADONS	Ardèche	07   ARDECHE
7201	RUOMS	Ardèche	07   ARDECHE
7207	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	Ardèche	07   ARDECHE
7229	SAINT-DIDIER-SOUS-AUBENAS	Ardèche	07   ARDECHE
7272	SAINT-MAURICE-D'ARDECHE	Ardèche	07   ARDECHE
7289	SAINT-PRIVAT	Ardèche	07   ARDECHE
7322	THUEYTS	Ardèche	07   ARDECHE
7325	UCEL	Ardèche	07   ARDECHE
7331	VALS-LES-BAINS	Ardèche	07   ARDECHE
7348	VOGUE	Ardèche	07   ARDECHE
7087	FABRAS	Ardèche	07   ARDECHE
7231	SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON	Ardèche	07   ARDECHE

## Annexe 4a (page 3/6)

### Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues

### TRONÇONS COURS D'EAU ARDECHOIS (suite)

Tronçon Ardèche aval (1)			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7034	BIDON	Ardèche	07   ARDECHE
7113	LABASTIDE-DE-VIRAC	Ardèche	07   ARDECHE
7201	RUOMS	Ardèche	07   ARDECHE
7259	SAINT-JUST	Ardèche	07   ARDECHE
7268	SAINT-MARTIN-D'ARDECHE	Ardèche	07   ARDECHE
7291	SAINT-REMEZE	Ardèche	07   ARDECHE
7304	SALAVAS	Ardèche	07   ARDECHE
7306	SAMPZON	Ardèche	07   ARDECHE
7330	VALLON-PONT-D'ARC	Ardèche	07   ARDECHE

Tronçon Ardèche aval (2)			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
7264	SAINT-MARCEL-D'ARDECHE	Ardèche	07   ARDECHE
7061	CHAUZON	Ardèche	07   ARDECHE
7115	LABEAUME	Ardèche	07   ARDECHE
7183	PRADONS	Ardèche	07   ARDECHE
7207	SAINT-ALBAN-AURIOLLES	Ardèche	07   ARDECHE
30005	AIGUEZZE	Ardèche	30   GARD
30202	PONT-SAINT-ESPRIT	Ardèche	30   GARD
30273	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Ardèche	30   GARD
30290	SAINT-PAULET-DE-CAISSON	Ardèche	30   GARD

### TRONÇONS COURS D'EAU VAUCLUSIENS ET DURANCE

Tronçon de l'Aygues			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
26220	NYONS	Aygues	26   DROME
26182	MIRABEL-AUX-BARONNIES	Aygues	26   DROME
26317	SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES	Aygues	26   DROME
26357	TULETTE	Aygues	26   DROME
26377	VINSOBRES	Aygues	26   DROME
84022	BUISSON	Aygues	84   VAUCLUSE
84027	CADEROUSSE	Aygues	84   VAUCLUSE
84028	CAIRANNE	Aygues	84   VAUCLUSE
84029	CAMARET-SUR-AIGUES	Aygues	84   VAUCLUSE
84087	ORANGE	Aygues	84   VAUCLUSE
84106	SAINTE-CECILE-LES-VIGNES	Aygues	84   VAUCLUSE
84117	SAINT-ROMAN-DE-MALEGARDE	Aygues	84   VAUCLUSE
84127	SERIGNAN-DU-COMTAT	Aygues	84   VAUCLUSE
84134	TRAVERAILLAN	Aygues	84   VAUCLUSE
84146	VILLEDEIEU	Aygues	84   VAUCLUSE
84091	PIOLENC	Aygues	84   VAUCLUSE

Tronçon de l'Ouvèze Provençale			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
84016	BEDARRIDES	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84039	COURTHEZON	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84040	CRESTET	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84044	ENTRECHAUX	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84049	GIGONDAS	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84056	JONQUIERES	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84096	RASTEAU	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84098	ROAIX	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84104	SABLET	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84122	SARRIANS	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84126	SEGURET	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84129	SORGUES	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84136	VACQUEYRAS	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84137	VAISON-LA-ROMAINE	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84111	SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON	Ouvèze	84   VAUCLUSE
84149	VIOLES	Ouvèze	84   VAUCLUSE

Tronçon de la Durance entre Sisteron et Cadarache			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
4013	AUBIGNOSC	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4034	LA BRILLANNE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4063	CORBIERES	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4075	ENTREPERRIERES	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4079	L'ESCALE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4091	GANAGOBIE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4094	GREOUX-LES-BAINS	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4106	LURS	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4112	MANOSQUE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4116	LES MEES	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4127	MONTFORT	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4143	ORAISON	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4145	PEPIN	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4149	PEYRUIS	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4197	SAINTE-TULLE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4200	SALIGNAC	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4209	SISTERON	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4230	VALENSOLE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4242	VILLENEUVE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4244	VOLONNE	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4245	VOLX	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
4049	CHATEAU-ARNOUX-St-AUBAN	Durance	04   ALPES-de-hte-PROVENCE
83150	VINON-SUR-VERDON	Durance	83   VAR

Tronçon de la Durance entre Cadarache et Avignon			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
13010	BARBENTANE	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13018	CABANNES	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13024	CHARLEVAL	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13027	CHATEAURENARD	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13048	JOUQUES	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13053	MALLEMORT	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13059	MEYRARGUES	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13066	NOVES	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13067	ORGON	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13074	PEYROLLES-EN-PROVENCE	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13076	PLAN-D'ORGON	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13080	LE PUY-SAINTE-REPARADE	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13083	ROGNONAS	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13084	LA ROQUE-D'ANTHERON	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13093	SAINT-ESTEVE-JANSON	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13099	SAINT-PAUL-LES-DURANCE	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
13105	SENAS	Durance	13   BOUCHES-DU-RHONE
84007	AVIGNON	Durance	84   VAUCLUSE
84014	BEAUMONT-DE-PERTUIS	Durance	84   VAUCLUSE
84026	CADENET	Durance	84   VAUCLUSE
84034	CAUMONT-SUR-DURANCE	Durance	84   VAUCLUSE
84035	CAVAILLON	Durance	84   VAUCLUSE
84038	CHEVAL-BLANC	Durance	84   VAUCLUSE
84065	LAURIS	Durance	84   VAUCLUSE
84074	MERINDOL	Durance	84   VAUCLUSE
84076	MIRABEAU	Durance	84   VAUCLUSE
84089	PERTUIS	Durance	84   VAUCLUSE
84093	PUGET	Durance	84   VAUCLUSE
84095	PUYVERT	Durance	84   VAUCLUSE
84147	VILLELAURE	Durance	84   VAUCLUSE

## Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues

## TRONÇONS COURS D'EAU VAUCLUSIENS ET DURANCE (suite)

Tronçon de la Durance entre Serre-Ponçon et Sisteron			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
4033	LA BREOLE	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4058	CLARET	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4066	CURBANS	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4150	PIEGUT	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4207	SIGOYER	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4209	SISTERON	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4216	THEZE	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4231	VALERNES	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4233	VAUMEILH	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
4234	VENTEROL	Durance	04 ALPES-de-hte-PROVENCE
5037	CHATEAUVIEUX	Durance	05 HAUTES-ALPES
5050	ESPINASSES	Durance	05 HAUTES-ALPES
5068	JARJAYES	Durance	05 HAUTES-ALPES
5071	LARDIER-ET-VALENCIA	Durance	05 HAUTES-ALPES
5074	LETTRET	Durance	05 HAUTES-ALPES
5078	MONETIER-ALLEMONT	Durance	05 HAUTES-ALPES
5103	LE POET	Durance	05 HAUTES-ALPES
5115	REMOLLON	Durance	05 HAUTES-ALPES
5121	ROCHEBRUNE	Durance	05 HAUTES-ALPES
5127	ROUSSET	Durance	05 HAUTES-ALPES
5162	LA SAULCE	Durance	05 HAUTES-ALPES
5170	TALLARD	Durance	05 HAUTES-ALPES
5171	THEUS	Durance	05 HAUTES-ALPES
5173	UPAIX	Durance	05 HAUTES-ALPES
5176	VALSERRES	Durance	05 HAUTES-ALPES
5178	VENTAVON	Durance	05 HAUTES-ALPES
5184	VITROLLES	Durance	05 HAUTES-ALPES

Tronçon du Calavon-Coulon			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
84003	APT	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84013	BEAUMETTES	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84020	BONNIEUX	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84025	CABRIERES-D'AVIGNON	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84032	CASENEUVE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84033	CASTELLET	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84034	CAUMONT-SUR-DURANCE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84035	CAVAILLON	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84036	CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84050	GORDES	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84051	GOULT	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84054	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84058	LACOSTE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84062	LAGNES	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84071	MAUBEC	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84073	MENERBES	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84086	OPPEDE	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84099	ROBION	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84102	ROUSSILLON	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84105	SAIGNON	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84112	SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84131	TAILLADES	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE
84132	LE THOR	Calavon-Coulon	84 VAUCLUSE

## TRONÇONS COURS D'EAU GARDOIS

Tronçon Cèze amont			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30008	ALLEGRE	Cèze	30 GARD
30037	BESSEGES	Cèze	30 GARD
30045	BORDEZAC	Cèze	30 GARD
30079	CHAMBON	Cèze	30 GARD
30164	MEJANNES-LE-CLAP	Cèze	30 GARD
30167	MEYRANNES	Cèze	30 GARD
30171	MOLIERES-SUR-CEZE	Cèze	30 GARD
30175	MONTCLUS	Cèze	30 GARD
30194	PEYREMALE	Cèze	30 GARD
30204	POTELIERES	Cèze	30 GARD
30215	RIVIERES	Cèze	30 GARD
30216	ROBIAC-ROCHESSADOULE	Cèze	30 GARD
30218	ROCHEGUDE	Cèze	30 GARD
30227	SAINTE-AMBROIX	Cèze	30 GARD
30237	SAINTE-BRES	Cèze	30 GARD
30247	SAINTE-DENIS	Cèze	30 GARD
30266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	Cèze	30 GARD
30293	ST-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	Cèze	30 GARD
30303	SAINT-VICTOR-DE-MALCAP	Cèze	30 GARD
30316	SENECHAS	Cèze	30 GARD
30327	THARAUX	Cèze	30 GARD

Tronçon Cèze aval			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30028	BAGNOLS-SUR-CEZE	Cèze	30 GARD
30081	CHUSCLAN	Cèze	30 GARD
30084	CODOLET	Cèze	30 GARD
30096	CORNILLON	Cèze	30 GARD
30131	GOUDARGUES	Cèze	30 GARD
30141	LAUDUN	Cèze	30 GARD
30164	MEJANNES-LE-CLAP	Cèze	30 GARD
30175	MONTCLUS	Cèze	30 GARD
30191	ORSAN	Cèze	30 GARD
30215	RIVIERES	Cèze	30 GARD
30218	ROCHEGUDE	Cèze	30 GARD
30222	LA ROQUE-SUR-CEZE	Cèze	30 GARD
30225	SABRAN	Cèze	30 GARD
30230	ST-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Cèze	30 GARD
30256	SAINT-GERVAIS	Cèze	30 GARD
30266	ST-JEAN-DE-MARUEJOLS-ET-AVEJAN	Cèze	30 GARD
30277	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	Cèze	30 GARD
30287	SAINT-MICHEL-D'Euzet	Cèze	30 GARD
30293	SAINT-PRIVAT-DE-CHAMPCLOS	Cèze	30 GARD
30327	THARAUX	Cèze	30 GARD
30343	VERFEUIL	Cèze	30 GARD
30232	SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	Cèze	30 GARD

**Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues****TRONÇONS COURS D'EAU GARDOIS (suite)**

Tronçon Gardon d'Anduze			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30010	ANDUZE	Gardon	30 GARD
30042	BOISSET-ET-GAUJAC	Gardon	30 GARD
30071	CASSAGNOLES	Gardon	30 GARD
30094	CORBES	Gardon	30 GARD
30108	L'ESTRECHURE	Gardon	30 GARD
30129	GENERARGUES	Gardon	30 GARD
30147	LEZAN	Gardon	30 GARD
30160	MARUEJOLS-LES-GARDON	Gardon	30 GARD
30161	MASSANES	Gardon	30 GARD
30162	MASSILLARGUES-ATTUECH	Gardon	30 GARD
30168	MIALET	Gardon	30 GARD
30188	NERS	Gardon	30 GARD
30195	PEYROLES	Gardon	30 GARD
30214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	Gardon	30 GARD
30269	SAINT-JEAN-DU-GARD	Gardon	30 GARD
30310	SAUMANE	Gardon	30 GARD
30329	THOIRAS	Gardon	30 GARD
30330	TORNAC	Gardon	30 GARD
30348	VEZENOBRES	Gardon	30 GARD
30068	CARDET	Gardon	30 GARD

Tronçon Gardon d'Alès			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30007	ALES	Gardon	30 GARD
30051	BRANOUX-LES-TAILLADES	Gardon	30 GARD
30071	CASSAGNOLES	Gardon	30 GARD
30077	CENDRAS	Gardon	30 GARD
30132	LA GRAND-COMBE	Gardon	30 GARD
30142	LAVAL-PRADEL	Gardon	30 GARD
30160	MARUEJOLS-LES-GARDON	Gardon	30 GARD
30188	NERS	Gardon	30 GARD
30214	RIBAUTE-LES-TAVERNES	Gardon	30 GARD
30239	SAINTE-CECILE-D'ANDORGE	Gardon	30 GARD
30243	SAINT-CHRISTOL-LES-ALES	Gardon	30 GARD
30259	SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS	Gardon	30 GARD
30284	SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES	Gardon	30 GARD
30307	LES SALLES-DU-GARDON	Gardon	30 GARD
30348	VEZENOBRES	Gardon	30 GARD

Tronçon Gardon aval (1)			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30012	ARAMON	Gardon	30 GARD
30032	BEAUCAIRES	Gardon	30 GARD
30046	BOUCOIRAN-ET-NOZIERES	Gardon	30 GARD
30053	BRIGNON	Gardon	30 GARD
30061	LA CALMETTE	Gardon	30 GARD
30085	COLLIAS	Gardon	30 GARD
30089	COMPS	Gardon	30 GARD
30100	CRUVIERS-LASCOURS	Gardon	30 GARD
30102	DIONS	Gardon	30 GARD
30116	FOURNES	Gardon	30 GARD
30160	MARUEJOLS-LES-GARDON	Gardon	30 GARD
30179	MONFRIN	Gardon	30 GARD
30184	MOUSSAC	Gardon	30 GARD
30188	NERS	Gardon	30 GARD

Tronçon Gardon aval (2)			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30206	POULX	Gardon	30 GARD
30212	REMOULINS	Gardon	30 GARD
30228	SAINTE-ANASTASIE	Gardon	30 GARD
30241	SAINT-CHAPTES	Gardon	30 GARD
30308	SANILHAC-SAGRIES	Gardon	30 GARD
30313	SAUZET	Gardon	30 GARD
30336	VALLABREGUES	Gardon	30 GARD
30346	VERS-PONT-DU-GARD	Gardon	30 GARD
30041	BLAUZAC	Gardon	30 GARD
30073	CASTILLON-DU-GARD	Gardon	30 GARD
30255	SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES	Gardon	30 GARD
30317	SERNHAC	Gardon	30 GARD
30166	MEYNES	Gardon	30 GARD
30328	THEZIERS	Gardon	30 GARD

**Annexe 4a** (page 6/6)

**Communes au profit desquelles le SPC-GD assure la surveillance et l'information sur les crues**

**TRONÇONS COURS D'EAU GARDOIS (Fleuves côtiers)**

Tronçon Vidourle			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30003	AIGUES-MORTES	Vidourle	30 GARD
30019	AUBAIS	Vidourle	30 GARD
30093	CONQUEYRAC	Vidourle	30 GARD
30114	FONTANES	Vidourle	30 GARD
30121	GAILHAN	Vidourle	30 GARD
30133	LE GRAU-DU-ROI	Vidourle	30 GARD
30136	JUNAS	Vidourle	30 GARD
30144	LECQUES	Vidourle	30 GARD
30148	LIUC	Vidourle	30 GARD
30192	ORTHOUX-SERIGNAC-QUILHAN	Vidourle	30 GARD
30210	QUISSAC	Vidourle	30 GARD
30263	SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT	Vidourle	30 GARD
30276	SAINT-LAURENT-D'AIGOUEZE	Vidourle	30 GARD
30306	SALINELLES	Vidourle	30 GARD
30309	SARDAN	Vidourle	30 GARD
30311	SAUVE	Vidourle	30 GARD
30321	SOMMIERES	Vidourle	30 GARD
30349	VIC-LE-FESQ	Vidourle	30 GARD
30352	VILLEVIEILLE	Vidourle	30 GARD
30006	AIMARGUES	Vidourle	30 GARD
30059	LE CAILAR	Vidourle	30 GARD
30123	GALLARGUES-LE-MONTUEUX	Vidourle	30 GARD
34033	BOISSERON	Vidourle	34 HERAULT
34145	LUNEL	Vidourle	34 HERAULT
34151	MARSILLARGUES	Vidourle	34 HERAULT
34288	SAINT-SERIES	Vidourle	34 HERAULT
34340	VILLETTELLE	Vidourle	34 HERAULT
34294	SATURARGUES	Vidourle	34 HERAULT

Tronçon Vistre			
Code	Communes	Cours d'eau concerné	Départements
30003	AIGUES-MORTES	Vistre	30 GARD
30020	AUBORD	Vistre	30 GARD
30036	BERNIS	Vistre	30 GARD
30060	CAISSARGUES	Vistre	30 GARD
30133	LE GRAU-DU-ROI	Vistre	30 GARD
30169	MILHAUD	Vistre	30 GARD
30189	NIMES	Vistre	30 GARD
30276	SAINT-LAURENT-D'AIGOUEZE	Vistre	30 GARD
30341	VAUVERT	Vistre	30 GARD
30006	AIMARGUES	Vistre	30 GARD
30059	LE CAILAR	Vistre	30 GARD
30333	UCHAUD	Vistre	30 GARD
30344	VERGEZE	Vistre	30 GARD
30347	VESTRIC-ET-CANDIAC	Vistre	30 GARD

## Annexe 4b

### Liste et limites des tronçons de Vigicrues

Tronçons	Cours d'eau	Limites amont	Limites aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale	Départements concernés par la diffusion des bulletins d'information
Rhône en amont de Valence	Rhône	Limite départementale Drôme - Isère	Confluence Rhône - Isère	07, 26	07, 26	07, 26
Rhône de Valence à Pont Saint Esprit		Confluence Rhône - Isère	Confluence Rhône - Ardèche	07, 26, 84	07, 26, 84	07, 26, 84
Rhône de Pont Saint Esprit à Avignon		Confluence Rhône - Ardèche	Confluence Rhône - Durance	30, 84	30, 84	30, 84
Rhône de Avignon à la mer		Confluence Rhône - Durance	La mer	30, 13	30, 13	30, 13
Doux-Cance-ay	Doux	Limite amont de la commune de Desaignes	Confluence Rhône - Doux			
	Cance	Limite amont des communes de Annonay et Roiffieux	Confluence Rhône - Cance	07	07	07
	Ay	Limite amont de la commune de Satillieu	Confluence Rhône - Ay			
Ouvèze-Eyrieux	Ouvèze	Limite amont de la commune de Privas	Confluence Rhône - Ouvèze 07	07	07	07
	Eyrieux	Limite amont de la commune de Le Cheylard	Confluence Rhône - Eyrieux			
Baume-Chassezac	Baume	Limite amont de la commune de Rocles	Confluence Baume - Ardèche	07	07	07
	Chassezac	Limite départementale Ardèche - Lozère	Confluence Chassezac - Ardèche			
Ardèche amont	Ardèche	Limite amont de la commune de Mayres	Confluence Chassezac - Ardèche	07	07	07
Ardèche aval		Confluence Chassezac - Ardèche	Confluence Rhône - Ardèche	07, 30	07, 30	07, 30
Aygues	Aygues	Limite amont de la commune de Nyons	Confluence Rhône - Aygues	26, 84	26, 84	26, 84
Ouvèze Provençale	Ouvèze Provençale	Limite amont de la commune de Entrechaux	Confluence Rhône - Ouvèze 84	84	84	84
Durance entre Serre-Ponçon et Sisteron	Durance	Aval du barrage de Serre-Ponçon	Pont autoroutier de Sisteron	04, 05	04, 05	04, 05
Durance entre Sisteron et Cadarache		Pont autoroutier de Sisteron	Barrage de Cadarache	04, 83	04	04, 83
Durance entre Cadarache et Avignon		Barrage de Cadarache	Confluence Rhône - Durance	84, 13	84, 13	84, 13
Calavon-Coulon	Calavon-Coulon	Pont routier RD 900 à Cereste	Confluence Calavon-Coulon - Durance	84	84	84
Cèze amont	Cèze	Limite amont de la commune de Sénéchas	Pont routier de Tharaux			
Cèze aval		Pont routier de Tharaux	Confluence Rhône - Cèze	30	30	30
Gardon d'Anduze	Gardon d'Anduze	Limite amont des communes de Saumane (bras de Saint Jean) et Saint Jean du Gard (bras de Mialet)	Confluence Gardon d'Anduze - Gardon d'Alès			
Gardon d'Alès	Gardon d'Alès	Aval du barrage de Saint Cécile d'Andorge	Confluence Gardon d'Anduze - Gardon d'Alès	30	30	30
Gardon aval	Gardon	Confluence Gardon d'Anduze Gardon d'Alès	Confluence Rhône - Gardon			
Vidourle	Vidourle	Limite amont de la commune de Saint Hippolyte du Fort	La mer	30	30	30
Vistre	Vistre	Limite amont de la commune de Nîmes	Confluence Vidourle - Vistre			

### 1) Hauteurs Débits

Les hauteurs portées dans les grilles pour les différentes stations correspondent généralement à des hauteurs observées ou enregistrées en temps réel. Les valeurs de hauteur figurant en italique sont des données incertaines, estimées après crue, ou reconstituées par corrélation à partir de données observées ou enregistrées sur un site proche.

Les débits sont des valeurs calculées à partir des courbes de tarage en vigueur à la date d'établissement de ces grilles. Compte tenu des incertitudes liées à ces courbes de tarage, les valeurs de débit sont données d'une manière générale avec une précision d'environ 10%.

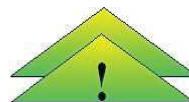
Les valeurs de débit figurant en italique sont soit issues de l'application des courbes de tarages à des valeurs de hauteurs incertaines, soit des débits estimés issus d'études hydrologiques de référence.

### 2) Vigilance jaune montée rapide

Le SPCGD a mis en place une vigilance jaune montée rapide sur un certain nombre de ses cours d'eau pour anticiper une élévation rapide et soudaine des niveaux susceptible de surprendre et menacer les populations qui s'exposent aux basses eaux (activités nautiques, campeurs, orpailleurs, usagers de la route sur pont submersible,...)

Pour générer ce genre de phénomène, il faut une pluviométrie suffisamment intense provoquant un ruissellement immédiat sur un petit bassin pentu à temps de réponse court. Ces situations sont essentiellement observées dans un contexte météorologique orageux.

Le passage en vigilance jaune montée rapide sans débordement localisé peut être proposé pour les tronçons de cours d'eau à réaction rapide. Ceux-ci sont identifiés dans les grilles par un logo spécifique (ci-dessous) placé dans la zone verte de l'échelle du code couleur de la vigilance.



Tronçon avec possibilité de vigilance jaune  
due à un risque de montée rapide

Compte-tenu de la rapidité du phénomène, ces propositions de vigilance ne sont faites qu'aux heures nominales ou, en dehors de ces heures, uniquement en cas d'aggravation du Bulletin de Précipitation de Météo France.

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

## ANNEXE 5 1/23

TRONCON : DOUX - CANCE - AY RIVIERES : Cance, Doux		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance							
Vigilance Définition et conséquences attendues		Galleliaure (Cance)		Sarras (Cance)		Lamastre (Doux)		Tournon (Doux)	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.				03/08/1963 ~1000 m³/s		03/08/1963 >1500m³/s	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.		02/12/2003 5,40m / ~400m³/s	02/12/2003 2,45m / ~420m³/s	02/12/2003 5,50m / ~900m³/s			
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	13/11/1996 2,15m/ ~100m³/s 02/12/2003 2,00m / ~85m³/s	10/05/2021 4,26m / ~220m³/s 06/02/2009 3,87m / ~180m³/s 18/11/2006 2,85m / ~80m³/s	22/09/1992 2,05m / ~290m³/s 25/11/2002 1,90m / ~250m³/s 04/11/2014 1,80m / ~220m³/s	06/09/2008 5,00m / ~750m³/s 20/10/2023 4,96m / ~740m³/s 24/11/2002 4,40m / ~600m³/s			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.	10/05/2021 1,30m / ~30m³/s						

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 2/23

TRONCON : OUVEZE 07 - EYRIEUX (1) RIVIERE : Ouvèze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Font du Pouzin			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	30/09/1990 8,00m / ~450m³/s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	08/10/1968 7,75m / ~400m³/s 10/08/1967 7,50m / ~350m³/s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	04/11/2014 6,18m / ~190m³/s 20/12/2019 5,57m / ~140m³/s 02/12/2003 5,30m / ~120m³/s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 3/23

TRONCON : OUVEZE 07 - EYRIEUX (2)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Pont de Chervil		Pontpierre			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.		03/08/1963 Non connus			
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	03/08/1963 inconnu >1000m³/s				
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	01/11/1982 ~870m³/s	02/12/2003 8,00m / ~1350m³/s			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.	13/10/2014 7,00m / ~700m³/s 04/11/2014 5,72m / ~440m³/s 23/11/2019 5.11m / ~330m³/s	13/10/2014 7,24m / ~1100m³/s 19/09/2014 6,5m / ~880m³/s 15/11/2014 5,3m / ~600m³/s 23/11/2019 5.25m / ~570m³/s			

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 4/23

TRONCON : BAUME – CHASSEZAC RIVIERES : Baume et Chassezac		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Gravières (Chassezac)		Rosières (Baume)			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	20/09/1890 9,40m / ~2900m <sup>3</sup> /s	04/10/1958 > 2000m <sup>3</sup> /s 23/10/1977 > 2000m <sup>3</sup> /s			
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	30/09/1958 8,00m / ~2300m <sup>3</sup> /s	22/09/1992			
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	02/11/2008 5,85m / ~1250m <sup>3</sup> /s	03/10/2021 6,35m / ~1500m <sup>3</sup> /s 19/09/2014 6,34m / ~1500m <sup>3</sup> /s 22/09/1992 6,30m / ~1450m <sup>3</sup> /s	03/10/2021 4,59m / ~1470m <sup>3</sup> /s 19/09/2014 4,32m / ~1300m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 5/23

TRONCON : ARDECHE AMONT RIVIERE : Ardèche		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Vogüé			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	22/09/1890		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	22/09/1992 7,80m / ~2050m³/s  08/11/1982 6,70m / ~1450m³/s 19/09/2014 6,60m / ~1400m³/s 03/10/2021 6,26m / ~1250m³/s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	02/12/2003 5,56m / ~950m³/s 22/11/2016 5,43m / ~900m³/s 17/08/2004 4,67m / ~670m³/s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 6/23

TRONCON : ARDECHE AVAL RIVIERE : Ardèche		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Vallon Pont d'Arc		Sauze St Martin			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	22/09/1890 17,30m ~7000m³/s	22/09/1890 ~7000m³/s			
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	30/09/1958 12,20m / ~3700m³/s 08/11/1982 11,20m / ~3300m³/s	08/11/1982 >3500m³/s			
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	22/09/1992 9,50m / ~2600m³/s 02/12/2003 7.15m / ~2900m³/s	23/11/2019 7.31m / ~3000m³/s 02/12/2003 7.15m / ~2900m³/s			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

## ANNEXE 5 7/23

TRONCON : AYGUES RIVIERE : Aygues		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Nyons-Europe		Orange (Camaret)			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	13/08/1868 ~1000m <sup>3</sup> /s 09/11/1907 Non connus 22/09/1992 ~850m <sup>3</sup> /s				
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	07/01/1994 > 400m <sup>3</sup> /s				
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	20/12/2019 2.15m 01/12/2019 2.09m	20/12/2019 3.04m / ~300m <sup>3</sup> /s			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 8/23

TRONCON : OUVEZE Provençale RIVIERE : Ouvèze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Vaison		Bedarrides			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	22/09/1992 20/11/1951	~1000m³/s Non connus	20/11/1951 22/09/1992 02/12/2003	Non connus 5,96m / ~470m³/s 5,81m / ~430m³/s	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	07/01/1994 20/12/2019	3,16m / ~350m³/s 2,83m / ~280m³/s	14/12/2008 16/11/2002	5,20m / ~300m³/s 5,04m / ~280m³/s	
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	01/02/2019 09/09/2002 14/12/2008 22/11/2016	2,32m / ~200m³/s 2,17m / ~170m³/s 2,00m / ~140m³/s 1,94m / ~130m³/s	01/02/2019 25/11/2016 19/01/2014	3,75m / ~180m³/s 3,72m / ~180m³/s 3,60m / ~170m³/s	
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 9/23

TRONCON : CALAVON-COULON RIVIERE : Calavon-Coulon		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Apt		Oppède			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	24/08/1925 >5,00m 24/11/1951 4,20m / ~330m³/s				
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	07/01/1994 3,50m / ~220 m³/s 20/12/2019 3.39m / ~200 m³/s 01/12/2019 3.31m / ~190 m³/s 14/12/2008 3,24m / ~180 m³/s 23/11/2019 2.78m / ~125 m³/s	07/01/1994 ~300 m³/s 01/12/2019 3.92m / ~270 m³/s 20/12/2019 3.66m / ~240 m³/s 23/11/2019 3.19m / ~190 m³/s	14/12/2008 ~380 m³/s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	03/12/2003 2,60m / ~110m³/s	06/11/2011 2,00m / ~70m³/s	06/11/2011 2.50m / ~130 m³/s	01/04/2024 2.67m / 145 m³/s 03/12/2003 2.60m / 140 m³/s	
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

TRONCON : Serre-Ponçon - Sisteron RIVIERE : Durance		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Pont de l'Archidiacre			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	7,0m / ~1700m <sup>3</sup> /s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	30/05/2008 5,50m / ~900m <sup>3</sup> /s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	4,25m / ~500m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 11/23

TRONCON : Sisteron - Cadarache RIVIERE : Durance		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Salignac			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	5,60m / 3000m <sup>3</sup> /s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	4.5m / 2100m <sup>3</sup> /s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	01/04/2024 3.48m / 1325 m <sup>3</sup> /s  20/12/2019 3.32m / ~1200m <sup>3</sup> /s 22/11/2016 2.87m / ~950m <sup>3</sup> /s 03/12/2003 2,70m / ~850m <sup>3</sup> /s 30/05/2008 2.34m / ~650m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 12/23

TRONCON : Cadarache - Avignon RIVIERE : Durance		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Pertuis		Bonpas			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	Oct 1882 Non connus Nov 1886 Non connus	Oct 1882 Non connus Nov 1886 Non connus			
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	07/01/1994 ~3000m³/s	07/01/1994 6,40m / ~3190m³/s 20/11/1951 6,20m / ~2900m³/s			
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	21/12/2019 3.50m / ~2200m³/s 02/12/2019 3.40m / ~2000m³/s 24/11/2019 3.33m / ~1900m³/s 22/11/2016 3.25m / ~1800m³/s 01/04/2024 3.22m / ~1750m³/s 03/12/2003 3.16m / ~1700m³/s	21/12/2019 5.65m / ~2250m³/s 02/12/2019 5.50m / ~2100m³/s 24/11/2019 5.27m / ~1900m³/s 22/11/2016 5.14m / ~1800m³/s			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

TRONCON : CEZE AMONT RIVIERE : Cèze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance				
Vigilance Définition et conséquences attendues		Bessèges		Saint Ambroix		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	21/09/1890 6,50m / ~1500m <sup>3</sup> /s 30/09/1958 6,20m / ~1400m <sup>3</sup> /s	30/09/1958 >2000m <sup>3</sup> /s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	16/10/1907 5,65m / ~1200m <sup>3</sup> /s  03/10/2021 4,58m / ~780m <sup>3</sup> /s			
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	02/11/2008 4,45m / ~730m <sup>3</sup> /s  22/11/2016 3,71m / ~510m <sup>3</sup> /s 21/10/2008 3,39m / ~420m <sup>3</sup> /s 14/11/2014 3,20m / ~380m <sup>3</sup> /s	03/10/2021 4,22m / ~660m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.				

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

TRONCON : CEZE AVAL RIVIERE : Cèze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance						
Vigilance Définition et conséquences attendues		Tharaux		Bagnols sur Cèze				
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit			
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	09/09/2002 30/09/1958	11,5m / ~2200m <sup>3</sup> /s	09/09/2002 30/09/1958	10,80m / ~3300m <sup>3</sup> /s ~2500m <sup>3</sup> /s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.			13/09/1976 23/10/1977 21/10/1994	9,35m / ~1950m <sup>3</sup> /s 9,20m / ~1800m <sup>3</sup> /s 8,70m / ~1300m <sup>3</sup> /s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	05/10/1995	8,00m / ~1100m <sup>3</sup> /s	11/10/2014	8,40m / ~1070m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.			11/10/2014 15/11/2014 02/12/2003 23/11/2016	7,67m / ~1000m <sup>3</sup> /s 6,94m / ~800m <sup>3</sup> /s 6,30m / ~700m <sup>3</sup> /s 5,07m / ~500m <sup>3</sup> /s	15/11/2014 02/12/2003 23/11/2016	8,00m / ~840m <sup>3</sup> /s 7,60m / ~712m <sup>3</sup> /s 6,59m / ~500m <sup>3</sup> /s

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

TRONCON : GARDON D'ALES RIVIERE : Gardon d'Alès		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Alès			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	08/09/2002 6,40m / ~2200m <sup>3</sup> /s 30/09/1958 5,50m / ~1700m <sup>3</sup> /s 16/10/1907 5,20m / ~1500m <sup>3</sup> /s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	21/09/1890 4,00m / ~1000m <sup>3</sup> /s 29/09/1907 3,80m / ~900m <sup>3</sup> /s 21/10/2008 3,60m / ~800m <sup>3</sup> /s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	12/09/1976 3,30m / ~700m <sup>3</sup> /s 02/11/2008 3,08m / ~600m <sup>3</sup> /s 13/09/2015 2,97m / ~550m <sup>3</sup> /s 05/10/1995 2,50m / ~400m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 16/23

TRONCON : GARDON D'ANDUZE RIVIERE : Gardon d'Anduze		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance				
Vigilance Définition et conséquences attendues		Saint Jean du Gard		Anduze		
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	21/09/1890 7,30m / ~1800m <sup>3</sup> /s 30/09/1958 6,20m / ~1300m <sup>3</sup> /s 09/10/1907 5,90m / ~1200m <sup>3</sup> /s 08/09/2002 5,90m / ~1200m <sup>3</sup> /s	30/09/1958 ~3500m <sup>3</sup> /s 16/10/1907 ~3500m <sup>3</sup> /s 08/09/2002 10,25m / ~3200m <sup>3</sup> /s	19/09/2020 5.84m / ~1100m <sup>3</sup> /s	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	23/10/1977 4,70m / ~700m <sup>3</sup> /s	19/09/2020 7,53m / ~1800m <sup>3</sup> /s 28/10/2015 6,92m / ~1600m <sup>3</sup> /s 20/10/2006 6,60m / ~1400m <sup>3</sup> /s	03/11/2011 4,50m / ~650m <sup>3</sup> /s	11/10/2014 6,00m / ~1200m <sup>3</sup> /s
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	11/10/2014 4,10m / ~550m <sup>3</sup> /s 02/11/2008 3,56m / ~420m <sup>3</sup> /s	21/10/2008 5,65m / ~1100m <sup>3</sup> /s 03/11/2011 5,65m / ~1100m <sup>3</sup> /s 03/12/2003 5,41m / ~1000m <sup>3</sup> /s 05/10/1995 5,41m / ~1000m <sup>3</sup> /s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.				

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 17/23

TRONCON : GARDON AVAL RIVIERE : Gardon aval		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Ners		Russian		Remoulins	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	08/09/2002 9,30m / ~7000m³/s 01/10/1958 7,15m / ~5300m³/s	08/09/2002 16,9m / ~6400m³/s		08/09/2002 9,20m / ~6700m³/s 01/10/1958 7,4m / ~4500m³/s	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.		4,50m / ~2800m³/s	12,0m / ~3000m³/s	13/09/1976 5,90m / ~3000m³/s 23/10/1977 5,32m / ~2600m³/s 20/10/1994 5,20m / ~2520m³/s	
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	05/10/1995 3,31m / ~1800m³/s 20/10/2006 2,80m / ~1400m³/s 11/10/2014 2,70m / ~1300m³/s	11/10/2014 8,27m / ~1300m³/s 10/11/2014 7,74m / ~1150m³/s 20/10/2006 7,47m / ~1070m³/s		10/10/2014 4,65m / ~2160m³/s 02/12/2003 3,58m / ~1520m³/s 20/10/2006 3,20m / ~1350m³/s	
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.					

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

TRONCON : VIDOURLE (1) RIVIERES : Vidourle		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Quissac		Sommières		Gallargues	
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	28/10/1723 8,00m / ~1200m³/s 04/10/1958 7,00m / ~1000m³/s 09/09/2002 6,78m / ~900m³/s 16/10/1907 6,50m / ~800m³/s	09/09/2002 7,30m / ~2500m³/s 27/09/1933 7,00m / ~2000m³/s 27/09/1907 7,00m / ~2000m³/s 04/10/1958 6,80m / ~1800m³/s		9,50m / ~1900m³/s	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	07/10/2001 5,50m / ~600m³/s 27/09/1907 5,10m / ~500m³/s 21/09/1992 4,90m / ~450m³/s	12/12/2002 5,30m / ~950m³/s 03/12/2003 5,03m / ~860m³/s 07/10/2001 5,00m / ~850m³/s		8,00m / ~1100m³/s	
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	18/09/2014 4,03m / ~330m³/s 12/12/2002 3,70m / ~300m³/s 30/10/2010 3,43m / ~250m³/s	03/02/2009 3,89m / ~610m³/s 30/10/2010 3,46m / ~530m³/s 09/11/2018 2,98m / ~450m³/s	29/09/2014 6,93m / ~750m³/s 18/09/2014 6,73m / ~680m³/s 10/10/2014 6,31m / ~570m³/s 30/10/2010 5,92m / ~500m³/s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.		18/09/2014 4,44m / ~720m³/s			

Les valeurs figurant en italique correspondent à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 19/23

TRONCON : VISTRE RIVIERE : Vistre		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Bernis	Le Cailar_Vistre		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	08/09/2005 4,17m	03/10/1988 non connu 08/09/2005 3,40m	
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	03/10/1988 3.73m 14/09/2021 3,70m 09/09/2002 3,70m	27/10/1976 2,98m	
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	17/01/1978 3,31m 04/11/2004 3,29m 03/02/2009 3,19m	21/11/2018 2,62m	
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	 Tronçon avec possibilité de vigilance jaune due à un risque de montée rapide Situation normale.		04/11/2004 2,37m	

TRONCON : RHONE AMONT VALENCE FLEUVE : Rhône		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Saint Rambert d'Albon			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	31/05/1856 ~ 6000m³/s		
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	23/03/2001 ~6m / ~4800m³/s		
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	24/01/2018 ~5,6m / ~4400m³/s		
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> Pas de vigilance particulière requise	Situation normale.	15/12/2023 ~5.25m / ~4000m³/s		

Les valeurs figurant en *italique* correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).

Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 21/23

TRONCON : RHONE VALENCE-PONT SAINT ESPRIT <b>FLEUVE : Rhône</b>		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance						
Vigilance Définition et conséquences attendues		Valence		Viviers				
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit			
<b>R</b> <b>O</b> <b>U</b> <b>G</b> <b>E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	31/05/1856 02/11/1896	~8300m <sup>3</sup> /s ~7400m <sup>3</sup> /s	31/05/1856 03/12/2003	~8000m <sup>3</sup> /s 4,92m / ~8000m <sup>3</sup> /s		
<b>O</b> <b>R</b> <b>A</b> <b>N</b> <b>G</b> <b>E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	17/11/2002 23/03/2001 02/12/2003	5,22m / ~6600m <sup>3</sup> /s 4,88m / ~6000m <sup>3</sup> /s 4,60m / ~5600m <sup>3</sup> /s	17/11/2002 23/03/2001	4,70m / ~7500m <sup>3</sup> /s 3,96m / ~6200m <sup>3</sup> /s		
<b>J</b> <b>A</b> <b>U</b> <b>N</b> <b>E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	14/12/2023 30/12/2021	4,50m / ~5500m <sup>3</sup> /s 4,23m / ~5000m <sup>3</sup> /s	14/12/2023 30/12/2021	3,56m / ~5500m <sup>3</sup> /s 3,33m / ~5200m <sup>3</sup> /s		
<b>V</b> <b>E</b> <b>R</b> <b>T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.						

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

## FICHE TRONCON DE VIGILANCE

ANNEXE 5 22/23

TRONCON : RHONE PONT SAINT ESPRIT - AVIGNON FLEUVE : Rhône		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance					
Vigilance Définition et conséquences attendues		Pont Saint Esprit		Avignon			
		Crues historiques	Hauteur / Débit	Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R O U G E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	31/05/1856 <i>non connus</i> 03/12/2003 9,40m / ~8000m <sup>3</sup> /s 13/11/1996 9,08m / ~6800m <sup>3</sup> /s	03/12/2003 7,66m 08/01/1994 7,10m			
<b>O R A N G E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	25/11/2002 9,00m / ~6500m <sup>3</sup> /s				
<b>J A U N E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	17/11/2002 8,81m / ~5800m <sup>3</sup> /s 05/11/2014 8,52m / ~5300m <sup>3</sup> /s	26/11/2002 6,73m 10/10/1993 6,39m 18/11/2002 6,30m 13/11/1996 6,05m			
<b>V E R T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.		06/11/1994 5,91m			

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

SPC Grand Delta

TRONCON : RHONE AVIGNON à la MER FLEUVE : Rhône		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON stations dont les informations servent à déterminer le niveau de vigilance			
Vigilance Définition et conséquences attendues		Beaucaire-Tarascon			
		Crues historiques	Hauteur / Débit		
<b>R</b> <b>O</b> <b>U</b> <b>G</b> <b>E</b>	<b>Niveau 4 : ROUGE</b> <b>Risque de crue majeure.</b> <b>Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.</b>	Crue rare, catastrophique et/ou exceptionnellement violente. Débordements généralisés. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations. Nombreuses vies humaines menacées. Evacuations généralisées et concomitantes.	03/12/2003 11,35m / ~11700m <sup>3</sup> /s  08/01/1994 10,48m / ~10000m <sup>3</sup> /s		
<b>O</b> <b>R</b> <b>A</b> <b>N</b> <b>G</b> <b>E</b>	<b>Niveau 3 : ORANGE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</b>	Débordements généralisés, vies humaines menacées. Quartiers inondés, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale et économique. Activité agricole perturbée de façon significative. Quelques itinéraires structurants coupés. Services publics perturbés voire inopérants.	10/09/2002 10,25m / ~9600m <sup>3</sup> /s  26/11/2002 10,14m / ~9400m <sup>3</sup> /s 06/11/1994 9,89m / ~9000m <sup>3</sup> /s 18/11/2002 9,55m / ~8500m <sup>3</sup> /s 23/11/2016 9,39m / ~8300m <sup>3</sup> /s 15/11/2014 8,52m / ~7200m <sup>3</sup> /s		
<b>J</b> <b>A</b> <b>U</b> <b>N</b> <b>E</b>	<b>Niveau 2 : JAUNE</b> <b>Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières</b>	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë...). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée. Evacuations ponctuelles.	23/03/2001 8,15m / ~6800m <sup>3</sup> /s  07/02/2009 7,97m / ~6500m <sup>3</sup> /s 28/10/2004 7,42m / ~6000m <sup>3</sup> /s 15/12/2023 7,29m / ~5800m <sup>3</sup> /s 31/12/2021 6,58m / ~5150m <sup>3</sup> /s		
<b>V</b> <b>E</b> <b>R</b> <b>T</b>	<b>Niveau 1 : VERT</b> <b>Pas de vigilance particulière requise</b>	Situation normale.			

Les valeurs figurant en italique correspondant à des valeurs incertaines, reconstituées après crue (cf notice).  
 Les débits sont donnés à titre indicatifs avec une incertitude de l'ordre de 10% (cf notice).

## ANNEXE 6

### STATIONS D'OBSERVATION, DE VIGILANCE ET DE PREVISION

Secteurs surveillés		Stations publiées sur Vigicrues							
Cours d'eau	Tronçons	Stations	Code Hydro	Observation	Vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	Prévision graphique	Échéance maxi de prévision
Cèze	Cèze amont	Barrage de Sénéchas	V540402501	X					
		Chamboredon (Luech)	V541000401	X					
		Bessèges	V542401001	X	X		X	X	4,5 h
		Saint Ambroix	V543000201	X	X		X	X	5 h
		Pont d'Auzon (Auzon)	V544502001	X					
	Cèze aval	Tharaux	V545401001	X	X		X	X	5 h
		Montclus	V546401501	X					
		Bagnols	V547401501	X	X		X	X	6,5h
Gardon	Gardon d'Alès	Barrage de Ste Cécile d'Andorge	V715503501	X					
		Alès	V715501001	X	X		X	X	6 h
		Saumane	V713503501	X					
		St jean du Gard	V713501701	X	X				
	Gardon d'Anduze	Mialet	V712401501	X					
		Anduze	V714401001	X	X		X	X	6 h
		Ners	V716401501	X	X		X	X	2,5h
	Gardon aval	Russian	V718401501	X	X		X	X	5,5h
		Remoulins	V719401001	X	X		X	X	8h
Vidourle	Vidourle	St Hippolyte du Fort	Y340403001	X					
		Barrage de Conqueyrac	Y340402001	X					
		Barrage de Ceyrac	Y340501001	X					
		Barrage de la Rouvière	Y343501501	X					
		Quissac	Y341400501	X	X		X	X	5 h
		Vic le Fesq	Y344402001	X					
		Sommières	Y345401001	X	X		X	X	4,5 h
		Gallargues	Y346400501	X	X		X	X	6 h
Vistre	Vistre	Pont de Car	Y350000201	X					
		Pont du Lycée (Buffalon)	Y350000101	X					
		Caissargues	Y351400501	X					
		Bernis	Y351402001	X	X		X	X	3h
		Vestrice	Y352501101	X			X	X	3h
		Le Cailar_Vistre	Y353401001	X	X	X			
		Vergèze A9 (Rhôny)	Y352501301	X					
Cance	Doux - Cance - Ay	Annonay - Galleliaure	V350401201	X	x		x	x	3h
Ay		Sarras	V352401001	X	X		X	X	5 h
Doux		Ardoix	V353000101	X					
		Lamastre	V371402001	X	X				
		Tournon	V374401001	X	X		X	X	6,5 h
Ouvèze ardéchoise	Ouvèze - Eyrieux	Font du Pouzin	V430000101	X	X		X	X	3,5 h
Eyrieux		Le Cheylard	V412401001	X					
		Pont de Chervil	V414521101	X	X				
		Les Ollières	V415401001	X					
		Pontpierre	V417402101	X	X		X	X	5 h
Baume	Baume - Chassezac	Rosières	V503502001	X	X				
Chassezac		Gravières	V504503001	X	X				
		Chaulet	V504881301	X					
Ardèche	Ardèche amont	Pont de Labeaume	V501404001	X					
		Pont d'Ucel	V501403001	X					
		Vals (Volane)	V501521001	X					
		Vogüe	V501401001	X	X				
	Ardèche aval	Vallon Pont d'Arc	V505401001	X	X		X	X	4 h
		Sauze	V506401001	X	X		X	X	6,5 h

Secteurs surveillés		Stations publiées sur Vigicrues							
Cours d'eau	Tronçons	Stations		Observation	Vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	Prévision graphique	Échéance maxi de prévision
Aygues	Aygues	Saint May	V532401002	X					
		Sainte Jalle	V532601101	X					
		Nyons europe	V533401002	X	X		X	X	3 h
		Orange-Pont de Camaret	V535401002	X	X		X	X	8h30
Ouvèze Provençale	Ouvèze 84	Buis les Baronnies	V602201001	X					
		Entrechaux	V604201001	X					
		Veaux	V603501001	X					
		Vaison	V605201001	X	X		X	X	5,5 h
		Fontaine de Vaucluse (Sorgues)	V615502001	X					
		Roix	V605101001	X					
		Bedarrides (Sorgues)	V615562101	X					
		Bedarrides	V620201001	X	X		X	X	5 h
Calavon Coulon	Calavon - Coulon	Oppedette	X341401001	X					
		La bégude	X343401201	X					
		Apt	X345401001	X	X		X	X	3 h
		Oppède	X348402001	X	X		X	X	4 h
Durance	Serre-Ponçon Sisteron	Val des Prés	X001001001	x					
		L'Argentière-la-Bessée	X013001001	x					
		La Clapierre	X031001001	X					
		Barcelonnette (Ubaye)	X043401001	X					
		Roche Rousse (Ubaye)	X045401001	X					
		Monêtier-Allemont	X061000201	X					
	Sisteron - Cadarache	Pont de l'Archidiacre	X051591001	X	X				
		Serres Village (Bœch)	X103402302	X					
		Salignac	X111501001	X	X		X	X	4,5 h
		Malijai (Bléone)	X125000201	X					
	Cadarache - Avignon	Saint Maime (Largue)	X152000101	X					
		Vinon sur Verdon (Verdon)	X281121001	X					
		Cadarache_EDF	X300101001	X					
		Pertuis Meyrargues	X302001001	X	X		X	X	8 h
	Cadarache - Avignon	Mallemort	X331002001	X					
		Cavaillon	X331001001	X					
		Bonpas	X350001001	X	X		X	X	6 h
Rhône	Amont de Valence	Saint Rambert d'Albon	V344000102			X			
	de Valence à Pont Saint Esprit	Valence	V401001002	X	X		X	X	6 h
		La Voulte	V417402001	X					
		Livron_CNR (Drôme)	V428701201	X					
		Saillans (Drôme)	V426401001	X					
		Montélimar Bir Hakeim (Roubion)	V444503001	X					
		Montélimar Europe (Jabron)	V445503002	X					
		Viviers	V453001002	X	X		X	X	12 h
	de Pont Saint Esprit à Avignon	Bourg Saint Andéol	V457001001	X					
		Bollène	V523401001	X					
		Pont Saint Esprit	V513101001	X	X		X	X	8 h
	à Avignon	Roquemaure_CNR	V548000101	X			X	X	12h
		Avignon	V621501001	X	X		X	X	12 h
	d'Avignon à la mer	Pont de beaucaire	V720000501	X					
		Beaucaire Tarascon	V720001002	X	X		X	X	13 h

Secteurs non surveillés		Stations publiées sur Vigicrues							
Cours d'eau	Tronçons	Stations		Observation	Vigilance	Prévision qualitative	Prévision quantitative	Prévision graphique	Échéance maxi de prévision
Lez	non réglementaire	Bouchet_SMBVL	V522000201	X					
		Suze la Rousse_SMBVL	V522000301	X					
		Grignan_SMBVL	V521402601	X					
		Taulignan_SMBVL	V521402002	X					
		Richerenches_SMBVL	V521402701	X					
		Valréas_SMBVL	V521402501	X					
		Saint-Pantaléon_SMBVL	V521402801	X					
		Teyssières_SMBVL	V520000201	X					

## ANNEXE 7

### Liste des destinataires de la vigilance en mode diffusion

Département	Destinataires	Instruction Interministérielle du 11 juin 2014
dpt 04	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDT	x
dpt 05	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDT	x
dpt 07	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDT	x
dpt 13	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDTM	x
	préfecture Zone de Defense Sud	
	Marins Pompiers de Marseille	
dpt 26	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDT	x
dpt 30	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDTM	x
dpt 34	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDTM	x
	préfecture de région	
dpt 83	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDTM	x
dpt 84	préfecture	x
	codis	x
	RDI-DDTM	x
tt dpt	COZ Sud	x
tt dpt	COZ Sud Est	x
tt dpt	CNR	
tt dpt	DREAL ARA	
tt dpt	DREAL PACA	
tt dpt	DREAL Occitanie	
tt dpt	prefecture 48	